

CANADIENS-FRANÇAIS. SOYONS
FIERS DE NOTRE LANGUE
MATERNELLE: PARLONS-LA
BIEN PARTOUT. PERPÉTUONS
LE VERBE PUR QUI LE PREMIER
RÉSONNA SUR LES LÈVRES DE
LA CIVILISATION AU CANADA.

La Patrie

LE JOURNAL QUI PLAÎT AU LECTEUR ET PROFITE À L'ANNONCEUR

MOTS D'ORDRE
MULTA PAUCIS
AUJOURD'HUI MIEUX QU'HIER
ENCORE MIEUX DEMAIN
BEAUCOUP EN PEU
RENSEIGNER, INSTRUIRE, ÉGAYER

58e ANNEE—No 8

Temps probable demain:
NUAGEUX ET DOUX

MONTREAL, MARDI 3 MARS 1936

Le soleil se lève à 6.28
et se couche à 5.45

28 PAGES — PRIX: 2 SOUS

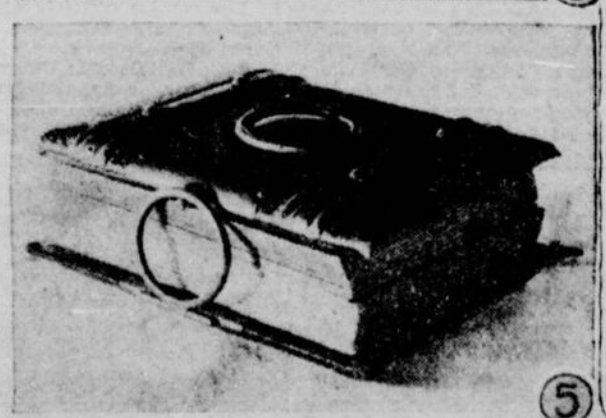
L'ANGLETERRE SONGE DE PLUS EN PLUS À SE PRÉPARER À LA GUERRE

(LIRE EN PAGE 2)

L'unique photo de Laura Secord est retrouvée dans un album de famille



Breathed there a man with soul so dead,
that to himself had never said,
this is my own, my native land,
Stephen Secord



Une descendante de la famille de Laura Secord, Mme H.-C. Tull, de London, Ontario, déclare qu'elle est la seule personne à posséder la photographie authentique de l'héroïne. Parmi plusieurs souvenirs à elle, reçus par son père, Mme Tull est la sœur de feu Mme Robert Noble, de London, qui posa pour un buste de Laura Secord par Mlle Peel, à qui l'on doit le faux des édifices parlementaires de Toronto. Nous avons ci-haut: (1) Feu Mme Robert Noble, qui posa pour le buste de Laura Secord. (2) Un dessin fait d'après le portrait original de Laura Secord par un artiste. (3) Mme H.-C. Tull, de London, détentrice des souvenirs de la famille Secord. (4) Des vers dus à la plume du mari de Laura Secord. (5) L'album de la famille Secord.

L'ANGLETERRE SE PRÉPARE FÉBRILEMENT À LA GUERRE: MOBILISATION DE L'INDUSTRIE

Edouard VIII médiateur entre le Duce et Haïlé ?

LONDRES, 3 — (P.C. Havas). — On a nié officiellement aujourd'hui que le roi Edouard VIII avait été prié par l'empereur Haïlé Sélassié d'agir comme médiateur entre l'Italie et l'Éthiopie.

GENEVE, 3. — (Copyright par la Presse Associée). — Les cercles britanniques ici disent ne rien connaître de la nouvelle voulant que l'empereur Sélassié ait envoyé un message au gouvernement anglais se déclarant prêt à entreprendre des négociations de paix avec l'Italie pourvu que le roi Edouard VIII agisse comme médiateur.

Brûlé au sommet d'un poteau

Frank Dillon, 33 ans, 7236, rue Lajeunesse, s'est brûlé aux mains et à la cuisse droite, ce matin, en voulant enlever des interrupteurs dans un poteau, aux limites de Westmount et Montréal, ou, plus exactement, à l'angle des rues Greene et St-Antoine.

Dillon voulut éviter un choc à la tête et, en se déplaçant, il toucha d'autres fils et se brûla les

mains. Son compagnon, F. Cotten l'a maintenu dans le poteau jusqu'à l'arrivée de l'escouade de secours de la Montreal Light, Heat and Power. On a réussi à le descendre au moyen d'un câble. Il a été transporté ensuite à l'hôpital Général.

A la Société de Chimie

M. Léon Lortie, professeur de chimie, donnera ce soir à 8 hrs. à l'Université de Montréal, une causerie sous les auspices de la Société de Chimie, chapitre de Montréal.

15 MORTS DANS CET ACCIDENT

REVELSTOKE, C. B. 3. — (P. C.) — Quinze morts: tel est le tragique bilan de l'accident qui s'est produit hier dans cette section ferroviaire montagneuse du Pacifique Canadien. Les chemins ont été tués lorsqu'un tender a culbuté sur eux, emporté par une avalanche de neige.

Six autres terrassiers ont été blessés. Le tender, presque aussi gros qu'une locomotive ordinaire, s'est détaché soudainement de la locomotive qui le remorquait et a parcouru une distance d'un mille avant de rouler sur l'équipe des cheminots.

SAINT-JEROME, 3. (P.C.) — Alcide Courchesne, 53 ans, de Montréal, a été condamné à 3 ans de pénitencier pour avoir volé \$3.39 dans un tronc de l'église de Terrebonne, en janvier dernier. Cet homme, depuis 1907, a fait 25 années de pénitencier.

LONDRES, 3 — (Copyright par la Presse Associée). — Le gouvernement de la Grande-Bretagne a annoncé aujourd'hui l'expansion immédiate des forces de terre, de mer et de l'air, ainsi que la mobilisation de l'industrie, "afin d'être prêt A LA MINUTE au cas d'une déclaration de guerre".

Le "livre blanc" dont nous résumons dans une autre colonne les points les plus saillants, parle des "dangers de guerre" et de la nécessité de moyens de défense appropriés.

Au sujet de la mobilisation de l'industrie, il s'agit d'organiser les ressources industrielles du pays de façon à permettre une augmentation immédiate de la capacité de production en cas d'urgence.

Le parlement étudiera le "livre blanc" la semaine prochaine. Le premier ministre nommera alors un membre du cabinet président délégué au Comité de la défense impériale pour contrôler et coordonner l'expansion des armements.

On admet l'échec virtuel des négociations sur les limitations navales.

Matériel de guerre en temps de paix

L'industrie sera organisée de telle façon qu'elle pourra rapidement changer sa production commerciale en une production de matériel de guerre.

On choisira un certain nombre de firmes qui en temps normal ne fabriquent pas du matériel de guerre mais qui peuvent au besoin se spécialiser dans cette production à cause de leur expérience en la matière et de la compétence de leurs ingénieurs et main-d'œuvre. On fera des arrangements avec ces firmes pour qu'elles installent sans délai les machines nécessaires à la production d'une certaine catégorie d'articles et en une quantité déterminée.

Ces firmes recevront suffisamment de commandes en temps de paix pour assurer au personnel l'entraînement nécessaire dans la production du matériel de guerre.

LES BANQUES PRIVÉES ABOLIES EN ITALIE

UN NOUVEAU DÉFI DU DUCE AUX SANCTIONS

ROME (Copyright par la Presse Associée). — Les banques privées ont été abolies aujourd'hui au cours de réformes draconiennes adoptées par le Conseil des ministres présidé par Mussolini. Celui-ci a lancé un nouveau défi fasciste aux sanctions de la Société des nations.

Le cabinet a ordonné que les trois plus grosses banques italiennes — la Banca Commercial Italiana, le Credito Italiana et la Banca di Roma — soient déclarées banques publiques.

Les ministres ont aussi confirmé le statut de banques publiques à un grand nombre d'autres institutions importantes dont la Banque de Naples, la Banque de Sicile et la Banca nazionale del Lavoro.

Le capital de la Banque d'Italie a été réduit à 300,000,000 de livres (environ \$24,000,000) et sera souscrit par les banques publiques.

L'ultimatum au Duce

ROME, 3. (Copyright par la Presse Associée). — Mussolini a convoqué son Conseil des ministres en session spéciale aujourd'hui au moment où la Société des nations est sur le point de lancer au Duce l'ultimatum suivant: une paix immédiate ou des sanctions pétrolières.

Dans les hauts cercles officiels on affirme que malgré ses sentiments pacifiques, l'Italie refusera d'entamer des négociations de paix sous la menace de Genève.

Qu'il y ait dans un avenir rapproché propositions de paix ou non, les cercles bien informés disent que l'empereur Haïlé Sélassié devra céder à l'Italie un territoire de beaucoup plus étendu que celui qui est actuellement occupé

par les légions mussoliniennes. Ce sera la première condition "sine qua non" de la paix.

Rome dans l'allégresse

Toute la nation est dans l'allégresse aujourd'hui à la suite des triomphes successifs remportés récemment par les troupes italiennes. Sur tous les édifices flotte glorieusement le tricolore italien et les colonnes des journaux sont remplies de hauts faits de l'armée fasciste.

Les cercles officiels disent que les chances de paix sont actuellement bien minimes.

La défaite rapide de quatre des principaux commandants éthiopiens (le ras Desta Demtou, dans le sud, et les ras Mulugheta, Kas-

sa et Seyoum dans le nord) a convaincu le peuple italien que la guerre se poursuivait de façon plus que satisfaisante. D'autant plus que le gouvernement a annoncé que l'offensive se poursuivrait à l'intérieur de l'Éthiopie jusqu'à ce que les circonstances justifient une halte.

Des dépêches du front sud disent que les troupes du général Graziani ont atteint la passe d'Adola, située à 20 milles au nord de Neghelli, sur la route d'Addis-Abéba, à environ 200 milles seulement de la capitale éthiopienne (environ la distance de Montréal à Québec).

L'armée italienne du nord, d'autre part, consolide ses positions après son offensive jusqu'à

UN NOUVEAU SURSIS POUR HAUPTMANN, INÉVITABLE

TRENTON, N.-J., 3. (P.A.) — Le conflit survenu entre le gouverneur Harold-G. Hoffman et le colonel H.-Norman Schwarzkopf, chef de la police de l'Etat du New-Jersey, au sujet des recherches policières sur l'enlèvement du bébé Lindbergh, est sur le point d'amener une rupture entre ces deux hommes.

La lettre dans laquelle Schwar-

kopf prétend que des individus se disant les agents du gouverneur ont tenté "par des promesses et des menaces" d'intimider les troupiers qui enquêtaient dans l'affaire Lindbergh, est aujourd'hui sur le pupitre du gouverneur Hoffman.

Au Capitot, la rumeur s'accrédite que Hauptmann obtiendra un nouveau sursis.

M. Bertrand favorise le vote des femmes

Me Ernest Bertrand, député libéral de Laurier à la Chambre des Communes, s'est prononcé, hier après-midi, au cours d'une causerie qu'il prononçait à l'hôtel Windsor, sous les auspices du club Wilfrid-Laurier des Femmes libérales de Montréal, en faveur du vote féminin tant au fédéral qu'au provincial.

Le député de Laurier, pour répondre à cette question: la femme doit-elle demeurer sous la tutelle de son mari? exposa les deux écoles qui se font la lutte autour de cette question. Il a passé en revue au cours de sa causerie, les

L'assemblée législative

FIGURE DU JOUR

Le Dr Joseph-Arthur Bergeron représente à l'Assemblée législative le comté de Matane, comme député libéral, depuis 1923.



Dr Joseph-Arthur Bergeron

M. Bergeron est né, le 19 mars 1880, à Québec, du mariage d'Emmanuel Bergeron et de Mathilda Bilodeau. Ses ancêtres viennent de Bretagne, France. Il fit son cours classique au séminaire de Québec et ses études de médecine à l'Université Laval de Québec.

Le 25 octobre 1904, il épousa Madeleine Regina Gourdeau fille

d'Isaac et Justine Gourdeau, de Ste-Pétronille, Ile d'Orléans. De cette union sont nés trois enfants: Roland, Roger et Bernard. Il est directeur de la Compagnie de Povoire du Bas-St-Laurent. M. Bergeron fut maire de la Matane de 1916 à 1929. Il fut coroner de 1920 à 1923.

Il fut élu pour la première fois à l'Assemblée législative, lors de l'élection générale de 1923. Il fut réélu aux élections de 1927, 1931 et du 25 novembre dernier. Il demeure à Matane même, où il exerce sa profession.

Prochaine biographie: Me C.-Romulus Ducharme.

amendements apportés au Code civil depuis 1915 en ce qui a trait aux droits de la femme.

La présidente, Mme Alphonse

Brodeur, présenta le conférencier qui fut remercié par Mme E. Dumont.

Les femmes faibles, nerveuses, fatiguées, ramenées à la santé

Nombre de femmes s'éveillent le matin se sentant aussi fatiguées que lorsqu'elles se mirent au lit la veille, et les simples devoirs ménagers semblent une tâche et un fardeau.

Elles deviennent nerveuses, irritables et rêches, faibles et épuisées, et tout leur semble sombre et mélancolique.

Les pastilles H. & N. Milburn sont précisément le remède qu'il leur faut pour les ramener au bonheur d'une bonne santé, et la santé étant améliorée, la tâche journalière devient un plaisir, non plus un fardeau.

Essayez-en quelques boîtes. Constatez comme vous en ressentirez vite les effets bienfaisants.



Coca-Cola

Célèbre son
Cinquantième Anniversaire

L'ITALIE ET L'ÉTHIOPIE DEVRONT RÉPONDRE À GENÈVE D'ICI 8 JOURS

Militaire décédé



M. EDOUARD TREMBLAY, mort dimanche dernier à l'âge de 44 ans, aura demain matin, ses funérailles. Ancien lieutenant au 22e régiment (canadien-français), il fut attaché, une fois rentré au pays, à notre pénitencier de St-Vincent de Paul, en qualité de commis. Originaire de Québec et fils du capitaine Charles Tremblay, de la police municipale, le défunt vivait à Montréal depuis dix-sept ans; il repose en chapelle ardente, rue Saint-André, 2053.

La photo aimée est échangée pour un agent de police

Au lieu du portrait brisé qu'elle tenait dans sa main sur le lit où elle attendait la mort, Rosette Lafleur, 23 ans, 330 Place Christin, trouvera, ce matin, auprès de son lit d'hôpital la stature imposante d'un constable bien vivant. La jeune femme, en effet, aurait avalé, hier, une forte dose de poison puis elle se serait jetée sur le lit de sa chambrette en attendant la mort qui devait la délivrer de ses chagrins; dans sa main, elle tenait la photo de l'amant insensible... Une amie entra avant que Rosette fût partie pour un autre monde, et Rosette est à l'hôpital St-Luc en attendant de partir pour la maison de la rue Fullum.

Tout est prêt pour le budget

Le comité exécutif a siégé toute la journée d'hier pour mettre la dernière main aux affaires de routine à la suite du retour des Etats-Unis du directeur des services municipaux, Me Honoré Parent.

Il ne s'est agi que de questions de routine, comme nous le disions plus haut, mais le comité exécutif a tout de même ratifié un montant de \$50,000 pour l'enlèvement de la neige, advenant une nouvelle grosse tempête.

Le comité s'est préparé aussi pour la présentation du budget de la cité au conseil, cet après-midi.

Blessée à la montagne

Mme Edna Sherman, 25 ans, 1455 avenue Balmoral, s'est fracturée la jambe, hier soir, alors qu'elle tomba d'une toboggan qui descendait à toute vitesse sur le versant de la montagne. La blessée fut aussitôt transportée à l'hôpital Royal Victoria.

Violent incendie

Un incendie, qui a duré près de trois heures, a causé pour environ \$10,000 de dommages à la maison et au laboratoire du docteur Roch Despaties, 1039 est rue Bélanger. Le capitaine Caron répondit à l'alarme et fit aboucher deux lances pendant que fenêtres et portes étaient grandes ouvertes afin de laisser échapper la fumée asphyxiante.

L'appel en faveur de la paix est voté ce matin

GENÈVE, 3. — (Copyright par la Presse Associée) — Le Comité des 13 de la Société des nations a décidé aujourd'hui de lancer un appel à l'Italie et à l'Éthiopie en faveur de négociations de paix immédiates et leur a donné une semaine pour répondre.

La date a été fixée exactement au 10 mars. Le texte de l'appel a été voté à l'unanimité.

JEANNE LAVIOLETTE COMPARAÎT À HULL

La déclaration écrite de Jean O. Beausoleil faite devant les détectives provinciaux, a été admise ce matin, au procès des six accusés du meurtre du jeune Armand Nadeau.

HULL, 3. — (De l'envoyé spécial de la "Patrie.") — La plus forte offensive encore survenue depuis le début du procès des six prévenus accusés du meurtre du jeune Armand Nadeau s'est soudainement produite, hier après-midi, alors que la couronne venait de terminer sa preuve de "Voir-dire" et allait demander la production de la déclaration faite par Jean-O. Beausoleil aux détectives lors de son arrestation.

Appel à Lafleur

La défense, qui semblait céder sous la forte attaque de la couronne, laquelle venait d'amener de nombreux détectives dans la boîte au cours de l'audience afin de démontrer comment avait été obtenue cette confession, porta un violent coup quand Me Jean Martineau, conseil de Me Paul Sainte-Marie, pour Beausoleil, se leva soudain et déclara avoir une preuve à offrir et demanda que Paul Lafleur vienne dans la boîte aux témoins en faveur de son client pour démentir la preuve établie par les détectives.

Ce fut le commencement d'une bataille légale comme il ne s'en était pas encore vue depuis le début du procès. Tout le monde intervint et ce fut, pendant deux heures, une bataille légale qui se

Elu directeur



Le lieutenant-colonel H.A. STEWART, D.S.O., qui vient d'être élu directeur de l'Association forestière canadienne en qualité de délégué de la province de Québec. Le lieutenant-colonel est déjà président de l'Association de protection de la chasse et de la pêche de la province.

termina par une défaite pour la défense, mais non pas avant que la situation se fut un peu clarifiée.

Me Oscar Gagnon, procureur de Lafleur, se leva immédiatement et dit que, si son client voulait suivre son conseil, il refuserait de témoigner.

Je ne parlerai pas

"Je n'ai rien à dire, je ne veux pas parler, je ne parlerai pas", dit Paul Lafleur, se levant au banc des accusés. Lafleur, assez nerveux, semblait cependant bien déterminé de suivre en tous points les conseils de son avocat qui le défend avec grande énergie depuis le début du procès. Les autres accusés ne bronchèrent pas, attendant que leurs procureurs interviennent et tous agirent avant que la discussion ne soit terminée.

Me Martineau, au nom de Beausoleil, se leva alors et demanda que son client obtienne un procès séparé, car dit-il, si cette demande est de nouveau refusée dans les circonstances, mon client souffrira un grave préjudice et n'obtiendra pas justice, n'obtiendra pas le "fair-play" auquel il a droit. Par un procès séparé Beausoleil pourrait contraindre Lafleur à témoigner pour lui et obtenir justice en étant capable d'étayer sa preuve, autrement il perd le seul moyen de défense à sa disposition car il ne peut prouver que sa déclaration fut obtenue par la contrainte.

Réciprocité

La même demande fut faite par Me Gagnon qui déclara que Lafleur aura, lui, aussi, besoin de Beausoleil et de Chénier comme témoins; Me François Caron fut même demandé pour Chénier qui lui, aurait besoin de Beausoleil et de Lafleur; Me Alphonse Fournier intervint pour Rochon disant que, de son côté, ce dernier aurait besoin des témoignages de Beausoleil et de Chénier.

Devant cette avalanche de requêtes la couronne intervint et à la suite d'une discussion qui dura près de deux heures et au cours de laquelle tous les avocats de la défense déclarèrent que dans un procès conjoint ils ne permettraient à aucun de leurs clients de témoigner, car ils perdraient tous leurs privilèges, le juge décida de refuser les motions de procès séparés.

Refus

A un moment donné il sembla que Beausoleil allait voir sa requête exaucée et allait obtenir un procès séparé mais le juge décida-

Sera-t-elle reine d'Angleterre



La princesse Maria Christina, fille de l'ex-roi et de l'ex-reine d'Espagne, dont le mariage au roi Edouard VIII aurait lieu sous peu, selon la rumeur persistante qui circule dans les cercles diplomatiques.

ra qu'à ce point rien ne prouvait encore le préjudice direct contre lui, surtout quand le jury était absent.

La motion de la défense fut donc refusée et l'on reprit la discussion sur l'admissibilité de la déclaration de Beausoleil. Chacun des avocats fit une longue déclaration exposant au tribunal ses raisons pour ou contre l'admissibilité de la déclaration et à l'ajournement, il ne restait plus que Me Sainte-Marie qui devait argumenter en droit, et en faveur de Beausoleil, sur la motion.

1,000 pages

La production de chacune des déclarations sera fort longue car la défense se propose bien de s'opposer de toutes ses forces à la production de chacune des déclarations et l'on peut voir que le débat sur ce sujet, se prolongera.

Pendant ce temps le dossier s'allonge et l'on en est déjà rendu à la millième page de transcription, formant une masse de preuve extraordinaire que le jury aura à étudier et à débrouiller avant de rendre son verdict à la fin du procès. Il est de plus en plus difficile, devant la dure lutte que fait la défense, de se former une opinion sur le verdict à venir.

Jeanne Laviolette comparait

Jeanne Laviolette, accusée de complicité après le fait à la sui-

te du meurtre d'Armand Nadeau, a comparu devant le magistrat Honoré Achim ici ce matin.

L'enquête préliminaire de l'accusée a été ajournée pro forma au 10 mars et le magistrat fixa un cautionnement de \$1,000 pour sa mise en liberté conditionnelle. Comme elle ne pouvait fournir ce cautionnement elle sera ramenée à Montréal cet après-midi.

Stratagème

À l'ouverture de la cour ce matin, Me Ste-Marie, procureur de Beausoleil, présente son argumentation en faveur du rejet de la déclaration de son client.

Il insiste sur le fait qu'en droit une confession doit être absolument libre et sans aucune promesse ni menace. De plus, dit-il, il incombe à la couronne de porter le fardeau de la preuve de "voir-dire" dans un cas semblable.

L'avocat parle de la contrainte imposée à son client. On l'éveilla dans la nuit, on lui passa les menottes, à Montréal, on le garda seule dans la nuit, pendant plusieurs heures. Plus tard on l'amena devant cinq détectives puis, comme il refuse d'abord de parler on lui dit Lafleur a parlé.

Liberté disparue

S'il consent finalement à parler c'est que sa liberté est disparue quand le chef l'informe qu'il est le chef de la police provinciale.

(Suite à la page 4)

Le choix judicieux
THÉ
"SALADA"

\$1,000 À QUI DÉCOUVRIRA LE MEURTRIER DE VERDON

La Dominion Oilcloth Linoleum, rue Parthenais, qui avait à son emploi le malheureux Raoul Verdon, tué au cours de la nuit, dans des circonstances des plus tragiques, offre une récompense de \$1,000 à toute personne qui fournira des renseignements conduisant à la capture du ou des meurtriers de leur ancien employé. Le malheureux Verdon fut tué dans la nuit du 23 janvier dernier, et malgré des recherches actives conduites par la police depuis ce meurtre sauvage,

on n'a pas encore réussi à capturer le ou les meurtriers.

Croit-on que quelques personnes seraient en mesure de fournir des informations au sujet de ce meurtre et qu'elles ne le font pas par crainte de la cour ou pour toute autre raison? Il nous est impossible de le savoir, mais les autorités de la compagnie croient que s'il en est, ces personnes seront incitées par une telle récompense à fournir à la police tous les renseignements dont elles disposent.

Le procès de Hull...

Le et lui dit que Lafleur avait parlé.

Ce n'est pas la confession d'un homme qui arrive et dit "je veux parler", mais celui d'un homme qui est forcé par maintes circonstances de parler.

Beaucoup des questions du chef à Beausoleil sont illégales amenant des déclarations illégales.

Plusieurs faits sont rapportés qui, s'ils étaient vrais, ne seraient pas permis, va-t-on les permettre parce qu'ils sont par écrit?

Conspiration

Le juge: "La couronne aura à prouver conspiration et les faits ne sont pas les mêmes. Ils vont tenter d'établir que les 6 accusés voulaient accomplir un but et qu'ils devaient ou pouvaient savoir qu'un meurtre pouvait résulter. La première partie est donc une conspiration."

Me Ste-Marie: "Aujourd'hui les confessions serviraient les uns contre les autres."

Le juge: "Cela est un autre point qui sera à décider plus tard. Il faudra que la couronne prouve la conspiration."

Confrontation illégale?

Me Ste-Marie soumet que la confession devrait être rejetée parce que le chef n'avait pas le droit d'amener Lafleur en présence de Beausoleil.

Me François Caron, procureur de Chénier, s'objecte à la production de la confession de Beausoleil, parce que tout comme dans le cas de Lafleur, l'avocat dit que le jury ne pourra jamais faire l'élimination de ce que Beausoleil pourrait avoir dit contre Chénier et de ne juger ce dernier que parce qu'il aura dit lui-même.

Me Alphonse Fournier proteste contre la transcription sténographique de certaines déclarations qu'il a faites hier.

Les sténographes

Me Fauteux parle des plaintes au sujet de ce que le chef Jargaille aurait dit: "Vous êtes en présence du chef". Il y a des jugements à ce sujet. Pour dire que des confessions ne sont pas obtenues librement on s'en prend à tout ce que la police fait ou dit. Une personne innocente amenée devant la police ne peut avoir les mêmes réactions que celles d'une personne qui se sent coupable.

Le chef ne dit pas aux accusés: "Je vous crois coupable", mais "je suis informé que vous êtes impliqués".

A ce point le juge intervient et déclare qu'à l'avenir les sténographes ne devront transcrire que les dépositions des témoins et omettre les argumentations des avocats.

Volontaire

"Me Fauteux", dit-il, "sera la première victime".

Me Fauteux se dit heureux d'être cette victime ajoutant qu'il en a enduré bien d'autres depuis le début du procès et en endurera, probablement bien d'autres encore d'ici la fin.

Le procureur de la couronne dit que l'on n'a forcé ni induit qui que ce soit à faire sa déclaration.

La volonté de Beausoleil garde sa force tout le temps. Il ne parle que quand il voit que Lafleur a

tout dit. La confession doit donc être admise comme volontaire.

Me Gagnon répète les paroles de Me Fauteux au sujet d'une personne innocente. La couronne, dit l'avocat, assume que l'on est en présence d'une vérité du moment que l'on a une présomption.

Le fait écrit

On se considère en face de la vérité seulement devant un fait incriminant seulement.

Tout ce qu'il y a d'incriminant est le fait écrit. Le reste est le rapport verbal des détectives qui ont jugé à propos de se préparer une corroboration et qui manquent soudainement de mémoire sur certains points.

L'avocat soumet que, bien que les déclarations ne puissent servir que contre ceux qui les ont faites et non contre ceux qui y sont mentionnés, la cour devra forcément changer cette disposition si elles sont toutes admises.

Protection

La couronne n'a pas peur que l'on prouve le préjudice. Alors libérez Beausoleil et Lafleur de ce procès et permettez-nous de faire notre preuve.

Le juge: "Comme je l'ai dit dans le cas de la confession de Lafleur les principes qui me guident sont bien connus. Je ne dois que conduire les débats suivant les lois de la justice. Je déclare de nouveau que je verrai à protéger les accusés s'il y a préjudice. Les hommes de police ont cependant le droit d'enquêter."

"C'est Beausoleil qui demande de voir Lafleur, c'est là la preuve qui n'est pas contredite. Ceci indique que la déclaration du chef n'est pas suffisante pour parler."

"J'accorde la motion."
(Suite à la page 5)

Déclaration de J.-O. Beausoleil, le 6 décembre 1935

"Déclaration faite au bureau de la Police Provinciale, à Montréal, en présence du chef Jargaille, du sergent-détective Haney, du détective Ovilla Lusignat, de Hull, des officiers J. A. Robert et Forest, de la Police provinciale, par M. J. O. Beausoleil, âgé de 21 ans, employé de banque, à la banque Provinciale, Hull, le sixième jour de décembre, mil neuf cent trente-cinq."

Maie, avant de prendre la déclaration de Beausoleil le chef Jargaille le met sur ses gardes de la manière suivante:

Q.—M. Beausoleil, vous savez que vous avez été conduit ici par le sergent-détective Haney et le sergent-détective Lusignat en rapport avec le hold-up et le vol qui a été commis mercredi, le 4 décembre 1935, à Hull?

R.—Oui.

Q.—Bien, je vous mets en garde. Vous n'êtes pas obligé de parler; si vous le faites, il faut que ce soit de votre propre volonté et tout ce que vous allez dire sera pris par écrit et servira de preuve contre vous à votre procès. Vous devez clairement comprendre que vous n'avez rien à espérer d'aucune promesse de faveur et que vous n'avez rien à craindre d'aucune menace qui pourrait vous avoir été faites pour vous induire à parler; nonobstant ces promesses ou menaces, encore une fois, personne ici

(Suite à la page 25)

Le tribunal de la gaité

Les petits matins du recorder

Il en coûte parfois assez cher de refuser de circuler, sur la rue, et de s'obstiner avec les constables. Thomas Schetter s'en est aperçu en Cour du recorder lorsque le magistrat l'a condamné à payer \$10.00 avec frais, ou à 10 jours de prison, pour s'être rendu coupable de cette double infraction. Ledit Schetter, comme on l'a déclaré en Cour, n'a guère froid aux yeux au moment de son arrestation, il a menacé de frapper un constable.

L'hôtel du Canada, rue St-Paul, où il a y a eu danse quelques soirs, récemment, sans permis, devra payer \$2.00 et les frais, se munir d'une licence réglementaire ou cesser ce genre d'activités. Le représentant de l'hôtel a, ce matin, déclaré au magistrat qu'il n'y a plus de danse en son hôtelier et qu'il n'y en aura plus à l'avenir.

DOMMAGES A LA PROPRIÉTÉ

Pour avoir brisé avec intention l'épaisse vitre d'une porte d'entrée, un certain Paul Markis s'est, ce matin, vu condamner à payer au plaignant la somme de \$5.00, avec les frais en sus, ou encore à passer dix jours en geôle.

Arthur Daigle continue la tradition des chômeurs-vandales. Il a été arrêté pour avoir coupé "illégalement" des arbres dans le parc Mont-Royal. Le recorder-en-chef Thounin l'a, ce matin, condamné à payer \$5.00 avec frais, ou à faire de la prison pendant dix jours.

Requête du liquidateur Duclos au juge Boyer

M. G. Duclos, liquidateur de la faillite de L'Illustration, a demandé ce matin au juge Louis Boyer, de la cour supérieure, d'être envoyé en possession de l'actif des biens de la faillite de la Société des journalistes canadiens incorporés. Il sentait qu'on lui a refusé l'entrée de la bâtisse.

D'après le nombre imposant de témoins cités, la cause promet d'être longue et intéressante. Tout le personnel du journal a été assigné jusqu'aux sténographes.

Le liquidateur est représenté par Me Rosario Genest et Me Philippe Brais. Me Edouard Masson occupe pour M. Eugène Berthiaume et M. G. Monette pour le journal.

Pour amender la constitution il faudra consulter Londres

L'hon. M. L. A. Taschereau, premier ministre de la province, de retour d'Ottawa, déclarait ce matin, aux journalistes, aux bureaux du gouvernement, à Montréal, que les premiers ministres des provinces avaient étudié le rapport du sous-comité, formé pour étudier les amendements à l'Acte d'Amérique Britannique du Nord, et qu'il avait été décidé que les rédacteurs des lois prépareraient la législation nécessaire à cette fin et que ces projets seraient soumis ultérieurement aux législatures provinciales.

Sur une question d'un confrère, lui demandant si le Canada pouvait tout simplement ignorer Londres, lors de l'amendement de l'acte confédératif, l'hon. M. Taschereau a répondu qu'il fallait tout d'abord obtenir le consentement de Londres.

"Qu'arriverait-il, demande un confrère, si toutes les législatures n'étaient pas unanimes?"

"Aucune loi ne dit qu'il faut l'unanimité pour amender l'Acte", de déclarer le premier ministre. Il ajoute toutefois qu'il est préférable qu'il y ait unanimité.

LE CAMION FARGO EST PRÉSENTÉ AUJOURD'HUI

Les salles de montre de la Clermont Motor, rue St-Denis, sont exclusivement affectées aujourd'hui à l'exhibition des camions et autos commerciaux Fargo que présente pour la première fois, la division Chrysler-Plymouth de la Chrysler Corporation.

On attend des visiteurs de toutes les parties de l'est du Canada et il est probable que pas un vendeur ou distributeur ne voudra manquer de voir les nouveaux véhicules commerciaux de la Chrysler Corp.

M. John C. McGuire, gérant général des ventes pour la division Chrysler-Plymouth et Fargo est arrivé hier soir de Windsor spécialement pour assister à cette première démonstration; il était accompagné de M. C. T. Smith, gérant de la division des camions, véhicules commerciaux et des flottes de la Chrysler. M. Smith passera la semaine à Montréal afin de rencontrer les



M. JOHN C. MCGUIRE



M. A.-H. McLEAN

agents et vendeurs et de leur expliquer les caractéristiques du nouveau produit Chrysler.

Au cours d'une entrevue que nous accordait ce matin M. McGuire, nous avons appris quelques détails intéressants sur cette nouvelle ligne.

Nous citons textuellement le gérant des ventes: "Étant donnée l'importance du camion dans le Canada, d'après les records que nous avons établis, il est devenu

évident que la division Chrysler-Plymouth n'avait pas une ligne complète de produits; nous avons déduit des chiffres officiels, que le commerce du camion formait un sixième de la somme totale des ventes des véhicules automobiles au Canada; nous avons réalisé de plus que les manufacturiers, en se basant sur des calculs sérieux, estimaient à 30,000 le nombre de camions qui seraient demandés en 1936 par le public canadien; nous avons immédiatement décidé de produire une ligne de camions qui réponde parfaitement à la demande des intéressés.

C'est de là que naquit l'idée du camion Fargo que nous offrons aujourd'hui. Il n'est pas douteux que les distributeurs du Canada entier et surtout ceux de Montréal seront heureux d'offrir cette nouvelle ligne au public toujours si accueillant aux produits Chrysler. Nous avons établi que Montréal obtenait près de 15 pour cent du total des ventes de camions au Canada. Il est donc certain que nos produits trouveront place sur le marché et, si nous en jugeons par la popularité de Chrysler dans le domaine de l'automobile à passagers, il est certain que la ligne Fargo rencontrera promptement l'approbation des acheteurs.

M. A.-H. McLean, gérant des ventes pour la région de l'est du Canada se fera un devoir d'assister à la présentation de la nouvelle ligne et il s'occupera activement de la promotion des ventes du Fargo. M. McLean en profite pour annoncer la nomination de M. Geo. G. Clair au poste de représentant spécial de Fargo dans le domaine des camions et véhicules commerciaux pour la région de l'est."

Le docteur Ruxton rougit de colère

MANCHESTER, Angleterre, 3.—(P. A.) — Le Dr Buck Ruxton a rougi aujourd'hui lorsque le procureur de la Couronne a demandé à un témoin si ce dernier était un ami intime de la femme de l'accusé. Le témoin répondit:—Non, jamais de la vie!

On sait que le Dr Ruxton est accusé d'avoir assassiné sa femme et une servante. On croit à un drame de la jalousie.

Le budget sera adopté

Le conseil municipal était encore en caucus à midi, pour discuter du budget. On croit que celui-ci sera adopté sans beaucoup de bruit, contrairement à l'attente générale.



Poisson blanc frais

Homards

Filets de sole

Maquereau

Murène

Perches de mer

Téléphone

PL. 8121

POISSON FRAIS pour MERCREDI

Spéciaux

FLETAN FRAIS

HUITRES

DORE FRAIS

Champignons frais

Brocoli

Choux de

Bruxelle

Coeurs de céleri

Epinards

Cresson d'eau

Pâtés de poisson comme à la maison. SAUCE TARTARE

HENRY GATEHOUSE & SON INC.

Le procès de Hull...

(Suite de la page 4)

SEANCE D'HIER APRES-MIDI

Le chef Jargaille est appelé dans la boîte aux témoins pendant que le jury est toujours absent alors que l'on complète la preuve de "voir-dire" au sujet de l'arrestation de Beausoleil et de la production de sa déclaration qui n'est pas encore admise.

Le chef raconte, à la demande de Me F.-B. Major, comment Beausoleil fit sa déclaration :

"Quelques minutes après mon arrivée le sergent Haney est venu me faire son rapport verbal sur ce qui s'était passé à Hull le soir précédent. Je lui ai demandé de faire venir les détectives Lusignan et Forest, je crois aussi le détective Robert, et de m'amener Beausoleil à mon bureau.

"Quand Beausoleil est entré, après les détectives que je viens de mentionner, je lui ai dit qui j'étais. Je l'ai mis sur ses gardes ; il était assis devant mon bureau ; et je lui ai demandé ce qu'il voulait me raconter au sujet du hold-up et du meurtre de Hull.

"Il m'a répondu qu'il ne connaissait absolument rien. Je lui ai alors dit que Lafleur m'avait fait une déclaration dans laquelle lui, Beausoleil était impliqué. Il ne dit mot pendant quelques instants, et me demanda ensuite de voir Lafleur.

"Je donnai ordre d'aller chercher ce dernier. Je crois que c'est le détective Robert qui y alla. Quand Lafleur arriva, tous deux restèrent silencieux, ne se parlant pas et se regardant mutuellement.

Toute la vérité

"J'ai alors dit à l'accusé Beausoleil : "Vous avez voulu voir Lafleur, le voilà." Il l'a regardé et Lafleur s'est levé disant : "Moi j'ai tout raconté, j'ai dit toute la vérité." LA Beausoleil a dit : "Puisque c'est comme ça, moi aussi je vais vous dire tout ce que je sais."

"J'ai renvoyé Lafleur, j'ai fait venir Mme Cyr. J'ai remis Beausoleil sur ses gardes et il a fait la déclaration prise en sténographie, mise au dactylographe et relue par l'accusé avant qu'elle ne soit signée. J'ai demandé à M. Caisso de venir l'assermenter et il est traversé à mon bureau."

Par Me Fautoux : "La mise en garde que vous lui avez lue avant la déclaration est-elle la même que celle qui fut dite précédemment ?"

"Exactement". Ici Me Major produit la confession de Beausoleil et demande au chef Jargaille si c'est le document que le prévenu a signé à son bureau. Le témoin dit oui.

Me Major : "En aucun temps, à votre connaissance, y eut-il menace ou promesse de faites à Beausoleil ?"

Avant que le témoin ne réponde Me Gagnon bondit de son siège et dit : "Je m'oppose sur une question de droit; l'on ne peut poser une telle question au témoin pour deux raisons: la première, en droit parce qu'elle est trop suggestive, et la seconde en fait, parce qu'elle demande au témoin de se substituer au tribunal pour décider de la question en litige."

Le juge fait alors quelques remarques et Me Fautoux, à la suggestion du président de la Cour, change sa question.

"A part cela, dit-il, y eut-il autre chose de fait ou de dit avant la déclaration ?"

"Non", répond le témoin.

Des exhibits

Me Gagnon : "Y avait-il, dans votre bureau, des exhibits au moment de la confession de Beausoleil ?"

"Je sais qu'il y avait, sur mon bureau, dans une grande enveloppe, des exhibits, lesquels j'ai montré à Beausoleil après sa déclaration. L'enveloppe était sur mon bureau, ouverte, contenant le diachylon noir et blanc."

"Y avait-il un revolver ?"

"Non".

"C'est tout ce que vous aviez d'exhibits ?"

"Oui, le revolver, je l'ai eu plus tard."

"Vous ne lui avez montré ces exhibits qu'après qu'il eut signé toute la déclaration par écrit ?"

"Oui".

"Vous lui avez dit que vous aviez celle de Lafleur ?"

"Oui".

"Lui avez-vous montré cela avant qu'il ne signe ?"

"Non, je crois que c'est quand je lui ai fait lire la copie et après la lui avoir fait signer."

"Elle n'était cependant pas encore assermentée ?"

"Je ne me souviens pas au juste."

"Cela aurait donc été entre la signature et l'assermentation que vous lui avez montré ces exhibits ?"

"Je ne peux préciser catégoriquement et ne sais si c'est entre ou après. J'ai vu souvent Beausoleil et lui ai demandé des renseignements plus précis qu'aux autres."

La déclaration

"C'est de vous-même que vous venez de nous dire qu'après que Mme Cyr. vous eût remis la déclaration vous avez montré les exhibits ?"

"Ce n'est pas cela que j'ai dit. J'ai dit que j'ai montré la déclaration. Il a signé sa propre déclaration, je ne sais pas si c'est après cela, ou seulement après qu'il eût été assermenté que je lui montrai la déclaration de Lafleur. Je ne puis pas préciser."

"Si vous n'êtes pas plus précis quant à l'assermentation qu'est-ce qui vous fait dire que c'est après la signature ?"

"J'ai un principe..."

"Non, ne vous occupez pas de principes..."

Le juge et Me Fautoux interviennent ici en même temps et Me Gagnon dit : "Je m'oppose à ce que le chef nous raconte les habitudes de son bureau". La réponse est finalement permise par la Cour.

"Chaque fois que je prends une déclaration, avant de montrer telle ou telle chose aux témoins, aux accusés ou aux prisonniers, intéressés, je prends toujours la précaution de m'assurer que la déclaration ait été signée et assermentée."

"Dans le cas qui nous occupe êtes-vous en état de nous dire si vous n'avez pas montré le diachylon à Beausoleil ?"

"Je ne peux pas parler cela positivement, mais je ne crois pas."

Par Me Martineau : "Chef, avez-vous, en aucun temps, le matin du 6 décembre, été seul avec Beausoleil ?"

"J'ai été seul plus tard".

"Mais en arrivant à votre bureau ?"

"Je n'ai alors jamais vu Beausoleil seul".

Sur ses gardes

"Qu'avez-vous dit quand Beausoleil est entré dans votre bureau ?"

"Je l'ai aussitôt mis sur ses gardes".

Ici le témoin, à la demande de l'avocat, répète la mise en garde déjà citée. Le chef dit que Beausoleil a dit ensuite, en réponse à sa question, qu'il ne connaissait absolument rien du hold-up et du meurtre.

"Je lui ai dit alors, dit le témoin, que j'étais informé par Lafleur qu'il était incriminé dans cela. Il a réfléchi et a demandé de parler à Lafleur".

"Dites donc, chef, avez-vous à ce moment-là, la déclaration signée par Lafleur, sur votre bureau ?"

"Je devais l'avoir, mais elle ne devait pas être sur mon bureau".

"L'avez-vous montrée à Beausoleil ?"

"Non".

"J'imagine que quand vous avez téléphoné à Hull ou Ottawa pour faire arrêter Chénier et Beausoleil, c'était après la confession de Lafleur ?"

"Non, j'ai eu deux téléphones. D'abord lorsque Lafleur déclara que Beausoleil et Chénier étaient impliqués, j'ai dit d'abord : Lafleur, c'est sérieux ce que vous me dites là; c'est très sérieux". Il me répondit "Que c'était certain". Je demandai à l'employé du bureau de me rejoindre Haney. Plus tard, longtemps après, ce dernier me rappela et me demanda ce que je voulais. Je lui dis d'obtenir un ordre du coroner et de déténir Chénier et Beausoleil et de les amener à Montréal. C'est ce qu'il a fait. Au premier téléphone je

n'avais pas encore la signature de Lafleur".

"Chef je comprends que dans sa confession Lafleur ne vous avait pas parlé des \$3,500 remis à Beausoleil ?"

"Non, il m'en a parlé le 6, à ce moment, il ne m'avait pas parlé de l'incident des trois billets de mille dollars et de celui de \$500"

Le 6 au matin

"Et vous avez appris cela par Beausoleil le 6 au matin ?"

"Exactement."

"A quel moment Lafleur a-t-il fait cette correction-là ?"

"Je crois entre 10 heures 30 et 11 h. du matin le 6 comme je passais dans le passage avec Haney, le détective Robert, je crois, me dit que Lafleur voudrait me voir. Lafleur était à ce moment dans la même chambre que Beausoleil. Il était à la porte et Lafleur était assis un peu plus loin." Je lui dis : "Vous voulez me voir ?" Il me dit oui, ajoutant : "J'ai oublié de vous dire au sujet des \$3,500 que j'ai remis à Beausoleil."

"Etes-vous bien certain que ce n'est pas dans votre bureau qu'il vous a dit cela à la suite de la déclaration de Beausoleil ?"

"Positivement non, c'est dans la cellule quand il me fit demander."

"Vous insistiez pour dire que la conversation entre Lafleur et Beausoleil, dans votre bureau, ne fut pas au sujet de ces \$3,500 ?"

"Non, non, non, la conversation eut lieu lorsque j'ai dit à Beausoleil que Lafleur m'avait donné des renseignements qui semblaient l'incriminer. Alors il a voulu le voir."

"Avez-vous offert de montrer à Beausoleil la déclaration de Lafleur ?"

"Il ne fut pas question de cela. J'ai simplement dit que Lafleur avait signé une déclaration."

Pour le faire parler ?

"Vous distiez ceci à Beausoleil pour le faire parler ?"

"Pour savoir si réellement il allait me dire quelque chose au sujet du meurtre ou du hold-up."

"Alors comme il ne parlait pas, n'avez-vous pas dit : "Où il a parlé et voici sa signature ?"

"Non."

"N'étais-ce pas la chose logique à faire ?"

"Chacun dirige sa logique à sa façon. Pour moi ce n'était pas logique."

"Vous trouviez que vous aviez des raisons pour dire que Lafleur avait parlé et que vous n'aviez pas de raison de lui montrer la déclaration ?"

"S'il me l'avait demandée, je la lui aurais probablement montrée, la même chose que pour Lafleur j'ai fait, mais de moi-même, NON."

Par Me Gagnon : "Excusez-moi de vous poser d'autres questions. Voulez-vous me dire à quel moment, d'après vous, ces gens-là ont été détenus comme accusés ?"

"Après l'enquête du coroner, je crois."

"Voulez-vous me dire maintenant de quel procès, s'ils étaient détenus pour l'enquête du coroner, vous leur parliez dans la mise en garde ?"

"Je me sers de cette mise en garde comme je la trouve dans le code. Je n'ai pas d'outils, je prends ceux qu'on me donne."

"Les outils de la police provinciale ce doit être vous qui les faites, vous la dirigez ?"

"Non."

"Pourquoi, lorsque vous êtes en présence de témoins, détenus sur mandat verbal, vous servez-vous de cette déclaration : "Servira contre vous lors de votre procès ?"

"Telle qu'elle est"

"La mise en garde, je la lis telle quelle et sans rien retrancher ni ajouter. Je ne suis pas avocat et peu, peut-être me servir de mots qui ne sont pas légaux, mais ce que je fais est de bonne foi."

"Dois-je comprendre par votre réponse, que vous vous servez, quand vous dites c'est dans le code, de l'article 684, où il y a une mise en garde ?"

Me Fautoux : "Nous ne sommes

pas ici pour avoir un cours en droit d'un policier, bien que le chef Jargaille soit capable d'en donner un..."

Me Gagnon : "A vous d'abord..."

Me Fautoux : "Oui, à moi, je suis un parfait ignorant et vous avez le monopole de l'intelligence... La question est de savoir ce qui s'est passé chez le chef Jargaille, quels sont les faits. Si la mise en garde n'est pas légale, c'est de la compétence de Votre Seigneurie. A vous d'en décider. Pour le présent, le chef est à témoigner sur les faits et son devoir est de dire ce qui s'est passé et de quelle façon."

Me Gagnon : "Je demande au chef quelle formule il emploie. Il me parle de formule dans le code. Je lui demande de comparer un fait. Je veux savoir pourquoi, quand il est en présence de personnes détenues comme témoins pour l'enquête du coroner, il fait des accusés pour les besoins de sa propre cause comme s'ils étaient réellement accusés."

Question permise

Le juge Cannon permet la question.

"Pourquoi vous servez-vous des mots : "Tout ce que vous pourrez dire servira lors de votre procès."

"Je n'ai jamais cherché à analyser la mise en garde et je la dis mot à mot parce que je crois que c'est la bonne formule."

"C'est la formule employée généralement lorsqu'il s'agit d'obtenir des informations d'un accusé ?"

"Oui."

Dans tous les cas

"Dans tous les cas que ce soit un accusé, un prévenu ou un témoin ?"

"Oui."

"Celle dont vous vous servez à votre bureau ?"

"Celle dont je me sers personnellement."

"Quand ?"

"Dans tous les cas."

"Sans tenir en règle de compte, sans savoir s'il est accusé, témoin ou autrement ?"

"Oui."

Par Me François Caron, procureur de Georges Chénier : "Vous avez dit être allé voir souvent les accusés pour leur demander des renseignements. Avant ou après les déclarations ?"

"Toujours après."

"Ces renseignements obtenus ne sont pas dans les déclarations produites ?"

"Non."

"Quand à Beausoleil, vous avez posé des questions et n'avez rien reporté de cette entrevue-là à la Cour."

"Si vous référez à Beausoleil et à Lafleur cette journée-là, c'est la seule fois que j'ai vu Beausoleil à mon bureau. Plus tard je lui ai certainement demandé des renseignements afin de tout contrôler."

"Ce sont des déclarations qui ne sont pas produites devant la Cour ?"

"Ce sont des déclarations. Moi j'appelle cela renseignements."

"Ce sont des déclarations. Moi j'appelle cela renseignements."

Autre déclaration

Par Me Gagnon, procureur de Paul Lafleur :

"Et à part des deux déclarations faites par Lafleur y en a-t-il d'autres faites par lui ?"

"Il y a d'abord la déclaration verbale, ensuite la déclaration par écrit, et troisième le lendemain la correction au sujet du \$3,500 que je pourrais appeler supplémentaire. Je n'en vois pas d'autre."

"Il n'y en a pas d'autres ?"

"Au meilleur de mon souvenir, non."

"Pas d'autres après ?"

"Pas que je me rappelle, non."

"La dernière est relativement à l'argent ?"

"Oui."

"Je voudrais savoir si Lafleur vous aurait donné d'autres renseignements ou si vous auriez eu d'autres conversations avec lui ?"

"Voilà, Lafleur a été identifié Martin à la morgue."

"Vous a-t-il fait d'autres déclarations quand il est revenu de la morgue ?"

"Il m'a encore parlé cette fois-là. Je n'en vois pas d'autres."

Me François Caron : "Quand Lafleur est arrivé dans votre bureau devant Beausoleil, lui avez-vous dit qu'il n'était pas obligé de parler ?"

"Non."

Par Me Alphonse Fournier, procureur de Rochon :

"Vous avez procédé par questions avec Beausoleil ?"

"Je lui ai demandé s'il préférait qu'on lui pose des questions."

"Non."

Par Me Caron : "Vous étiez là 5 détectives ?"

"Oui."

"Pouvez-vous me renseigner, s'il possède, sur l'utilité d'avoir autant d'hommes pour poser des questions à Beausoleil ?"

"C'est facile; Haney et Forest sont attachés à l'escouade des homicides; le district de Hull

(Suite à la page 6)

Gurd's
EAU
Vée de Vée 5¢
UNE EAU DE SANTE [Naturelle]

Vous aimerez cette eau de santé (naturelle) pour sa douceur pétillante et son goût agréable. Une bouteille d'Eau Vée de Vée tous les matins, c'est la ordonnance même de la nature pour une meilleure santé et un état de vie plus heureux. En vente dans toutes les épicerie à 5c la bouteille ou \$1.15 pour 24 bouteilles, (les bouteilles retourna- bles).

CHARLES GURD & CO. LIMITED
MONTREAL

Le procès de Hull...

(Suite de la page 5)

était sous la direction de Robert; Lusignan était détective de Hull et était descendu avec l'accusé."

"Pourquoi, enfin, tant de monde présent? Était-ce parce que ces gens-là étaient dans votre bureau?"

"Je ne jugeai pas la présence des détectives inopportune et ils sont restés."

"Beausoleil était seul de son côté et ils étaient 5 de votre côté?"

"Il n'y avait pas de côté."

Par Me Fournier: "Vous ne les avez pas fait entendre à l'enquête du coroner?"

"La Couronne a décidé ce qu'elle voulait et je n'avais pas d'ordre à lui donner."

Le constable Dorais est rappelé ici et dit avoir servi à déjeuner aux deux détenus, Beausoleil et Chénier après leur arrivée.

Mme Cyr

Mme Henriette Cyr, sténographe officielle de la police provinciale depuis dix ans, rend ensuite témoignage. Elle identifie la déclaration de Beausoleil et dit l'avoir copiée elle-même. Le témoin dit l'avoir dactylographiée mot à mot, fidèlement. Mme Cyr dit que seul le chef Jargaille posa des questions au détenu et ajouta que tout ce qui fut dit après la mise en garde de Beausoleil fut fidèlement transcrit en présence des cinq personnes déjà nommées.

45e témoin

Mme Cyr est le 45e témoin depuis le début du procès.

Me L.-P. Cuisse, greffier de la paix de Montréal et juge de paix, revient ensuite et dit avoir lui-même assermenté la déclaration de Beausoleil dans l'avant-midi du 6 décembre.

La Couronne déclare alors que c'est sa preuve sur le témoignage de "Voi-dire".

Une bombe

Le juge demande à la défense si elle a une preuve à faire entendre et c'est là qu'une bombe éclate soudain.

Me Jean Martineau, procureur conseil de Beausoleil, dit:

"J'ai une preuve à faire entendre."

"Où sont vos témoins," dit le juge.

"Je demande Paul Lafleur, comme témoin."

Me Gagnon bondit et s'écrie: "Si mon client veut suivre mon conseil il ne sera pas entendu comme témoin."

"Dans les circonstances", dit Me Martineau, "je dois ici demander un procès séparé, il ne peut témoigner. Ce refus cause un réel grief à Beausoleil parce que j'ai besoin de Lafleur pour contredire les témoignages de la police."

Le juge répond que la Cour devrait tout d'abord entendre le témoignage de Beausoleil et ensuite la Cour pourra ensuite décider en connaissance de cause.

Grande responsabilité

"Il me semble, dans ce cas" dit Me Martineau, "que la Cour prend une bien grande responsabilité. Nous avons parlé de deux témoins. Nous croyons, dans notre opinion qu'il est mieux de mettre Lafleur dans la boîte aux témoins. La Cour dit: mettez

d'abord votre accusé si vous voulez faire une preuve.

"Je ne voudrais pas risquer de mettre Beausoleil seul contre les témoins entendus jusqu'ici. Si je le mets il sera seul. Lafleur me dit qu'il ne viendra pas. Je ne pourrai donc pas faire ma défense et compléter cette preuve de "Voi-dire", si la Cour refuse un procès séparé. Je ne pourrai donc pas faire de défense et cela causera une grave préjudice à mon client."

Le juge: "Même si vous aviez un procès séparé pourriez-vous faire votre preuve?"

"Je pourrais appeler Lafleur, le forcer de venir. Il ne serait pas dans le procès. Je pourrais le contraindre à rendre témoignage."

Le juge: "Lafleur ne déclare pas qu'il ne veut pas être témoin."

Me Gagnon: "Je déclare que j'avise Lafleur de ne pas être témoin et de ne pas venir dans la boîte à ce procès, que ce soit pour Beausoleil, Chénier ou qui que ce soit."

Le juge: "Il aurait tort de ne pas suivre votre avis."

Me Martineau: "Il serait excessivement injuste pour mon client de le mettre dans la boîte seul. Je réitère donc ma demande d'un procès séparé."

Me Fautoux: "Nous avons le droit de savoir ce que l'on veut prouver."

Jamais fait

Me Martineau: "La Couronne n'a pas le droit. Cela ne s'est jamais fait. La Couronne n'a pas le droit de demander cela. On doit donner aux accusés toute la latitude possible et elle ne peut prendre de chance qu'un accusé ne puisse se défendre."

Le juge: "Comme dit Me Fautoux si nous savons ce que Lafleur pourrait prouver..."

Me Caron: "Je crois qu'il y a préjudice pour la défense. C'est un droit absolu qu'a la défense de conduire sa cause comme elle l'entend. C'est le droit absolu de l'accusé de cacher sa défense."

Me Martineau: "Quand nous avons demandé un procès séparé nous avons ajouté une déclaration de l'accusé qui ne sait même pas ce que Lafleur va dire dans la boîte. Dans le témoignage de la Couronne il est toujours question de Lafleur. Lafleur a précipité la déclaration de Beausoleil."

Privilège réclamé

"Je réclame ce privilège d'un procès séparé au nom des accusés. Il a été souvent question du fameux "fair-play britannique", c'est le temps de le prouver."

Me Caron: "La défense demande un privilège en droit; au début du procès la Cour a établi que l'accusé a droit à une défense entière. Dès qu'un accusé a besoin d'une personne comme témoin, on ne peut lui refuser sa requête. Je ne crois pas qu'il appartienne à la Couronne de déterminer si la défense a droit à ceci ou cela. C'est l'avocat de la défense et l'accusé qui doivent juger s'il est opportun de présenter des témoins."

"Je soumets que c'est une question de droit strict, absolu et qu'il n'est pas question de discrétion pour la Cour."

Me Gagnon: "La défense doit voir à l'intérêt de son client et a le droit que sa parole soit acceptée et quand elle déclare qu'un témoin sera interrogé sur un fait

la Couronne n'a pas le droit de nous contredire. C'est la Couronne qui, sur une preuve de "voir-dire" met Lafleur dans une position où il peut devenir témoin important. On le met avec Beausoleil avant que celui-ci ne parle. La défense a le droit, dans l'intérêt de Beausoleil de faire entendre Lafleur et cela par la faute de la Couronne. Moi-même je ferai application, tout à l'heure dans la même mesure."

Me Fournier: "Je n'ai pas encore fait de demande pour un procès séparé. Mon client est mis en présence des autres. Il est inconnu de la Cour jusqu'à présent. Je ne pourrai faire de preuve à moins que Lafleur, Beausoleil et Chénier puissent devenir témoins."

Me Caron: "Je me demande si les droits de la défense seront respectés: elle ne peut prendre les seuls témoins qui pourraient être utiles à sa cause. Il est évident qu'elle ne peut appeler la police."

Me Gagnon: "Je suis certain que je vais renouveler la demande d'un procès séparé. J'ai besoin de Chénier et de Beausoleil."

Me Caron: "Moi de Lafleur et de Beausoleil."

Me Martineau: "Et moi de Lafleur."

Protection

Le juge: — "Si à un moment donné d'un procès la Cour constate qu'un accusé, subissant son procès conjointement avec d'autres, subit un préjudice, la Cour doit voir à le protéger. Mais il y a la question de privilège et de droit. Le privilège ne peut lui être accordé à moins que la Cour en vienne à la conclusion qu'un préjudice réel est subi par cet accusé."

"Au stage actuel nous sommes à décider si une déclaration faite par un des accusés, Beausoleil, doit être admise ou non. Nous ne sommes pas dans le procès principal. La Couronne fit entendre ses témoins et la Cour a demandé à la défense si elle avait des témoins à faire entendre sur ce point quand l'incident survint."

"La défense dit que si Lafleur ne se fait pas entendre, nous n'aurons qu'un seul témoin, l'accusé. Lafleur ne s'est pas fait entendre à ce sujet et ne s'est pas prononcé."

"Que Beausoleil ait fait sa déclaration plusieurs témoins l'ont admis. Je comprends que le préjudice que l'on craint vienne du défaut de Lafleur à témoigner. Cela n'existe pas à ce stage ici."

Demande refusée

"La Cour rend jugement que l'application de Me Martineau, pour le moment, à l'effet de renouveler sa demande de procès séparé, est refusée vu qu'il s'agit d'un stage incident et qu'il n'a pas été établi qu'un préjudice réel pourrait être causé à l'accusé Beausoleil."

Me Caron: "Si nous n'avons pas le droit de demander un procès séparé, nous avons le droit de demander des témoins."

Me Martineau: "Premièrement j'ai un témoin et je veux faire entendre Lafleur."

Le juge: "Me Martineau, représentant de Beausoleil, demande à faire entendre sur "voir-dire" l'accusé Lafleur et les procureurs de Lafleur déclarent que Lafleur,

sur son avis, refusera de témoigner."

A ce point Me Martineau demande à Lafleur s'il témoignera.

Il refuse

Ce dernier, interpellé, se lève dans le banc des accusés, et dit qu'il refuse de témoigner.

Me Martineau: "Je déclare que vu que Lafleur refuse de témoigner, et que la Cour a refusé d'accorder un procès séparé, mon devoir est de ne pas mettre mon client dans la boîte et que je n'ai pas de preuve à offrir dans les circonstances."

Cet incident clos, la Couronne tente de produire la déclaration de Beausoleil.

Me Fautoux: "Va-t-il y avoir une argumentation?"

Me Gagnon, se levant: "Oui, il va y en avoir."

Me Gagnon: "Je m'objecte à la production de la déclaration de Beausoleil pour une raison déjà alléguée mais qui incrimine mon client."

"Je soumets respectueusement que malgré toute la bonne volonté possible et la direction de droit donnée par Votre Seigneurie il n'est pas une garantie certaine que la production de cette déclaration ne causera pas un préjudice réel aux autres accusés. La Cour ne pourra jamais empêcher que dans le cerveau du jury ce travail nécessaire, que bien souvent des juges essaient de faire, ne pourra pas s'exécuter de séparer complètement certains faits qu'ils devront ignorer dans leur jugement des autres admis. Quand bien même vous leur diriez qu'ils ne peuvent tenir compte de cette déclaration, rien ne pourra les empêcher d'y revenir. Cela causera un véritable préjudice et non un préjudice possible au point de vue de l'accusé."

Préjudice

"Je soumets respectueusement que la déclaration de Beausoleil produite devant le jury causera un préjudice réel et c'est pour cette raison que je m'adresse à vous pour demander un nouveau procès, pour demander des procès séparés."

Me Fournier argumente à son tour sur la question d'un procès séparé devant être accordé à Rochon. "Je ne blâme pas l'examen fait par Jargaille, mais je blâme la Couronne de l'utiliser comme preuve. Dans le cas de Rochon, plus peut-être que dans celui des autres accusés, on a exploité une mise en scène."

"On pourrait oublier ce fait, mais devant celui que tout ce qui

est dit de Rochon par Beausoleil, ce dernier ne le sait que par Chénier, il faut nécessairement prendre parti. La preuve contre Rochon est expressément du "voir-dire" et ne peut servir de preuve contre lui. Si habile que puisse être ma défense et si claires que soient les explications du juge on ne pourra jamais faire oublier aux douze jurés tout ce que Beausoleil a répété des phrases que Chénier a dites sur le compte de mon client. Dans ces conditions, comment trouver que Rochon obtient justice?"

Droit refusé

"Un accusé est toujours innocent, tant qu'il n'est pas trouvé coupable, il fait partie de la société. Or, par conséquent, je refuse à la Couronne le droit d'entrer en preuve contre lui des déclarations qui ne sont rien autre chose que du voir-dire."

Me Martineau: "Le procureur de Beausoleil argumente qu'il y a eu contrainte; que la déclaration soutient ce fait; de plus, que toute la mise en scène autour de l'arrestation de Beausoleil argumente qu'il y a eu contrainte; que la déclaration soutient ce fait; de plus, que toute la mise en scène autour de l'arrestation de Beausoleil est de nature à exciter sur lui une contrainte morale. On l'a réveillé dans la nuit; on lui passe les menottes pour le conduire à Montréal; là on l'assied dans une salle de garde; à 9 heures, on le met en présence de 4 ou 5 gros constables. M. Jargaille lui dit: "Tu sais je suis chef de la police provinciale." On demande à Beausoleil s'il sait quelque chose au sujet du meurtre de Nadeau. Tout d'abord il refuse; il ne sait rien. Là on le met en garde et on lui dit: "Tout ce que tu vas dire va servir contre toi à ton procès." "Et Beausoleil ne parlant pas encore, on lui dit que Lafleur a fait une déclaration. Tout ceci ne peut pas avoir d'autre effet que celui d'une contrainte sur Beausoleil."

"En plus M. Jargaille, qui est très habile en ces sortes de choses, a eu soin de ne pas finir sa phrase "Lafleur a parlé", mais il sous-entend. "T'es pris, tu es aussi bien de parler à ton tour." "Alors je considère que tous ces faits réunis constituent une preuve éloquent pour demander que la déclaration de Beausoleil n'est pas ce que légalement on nomme une déclaration faite librement et volontairement."

La Cour ajourne ensuite à ce matin alors que Me Sainte-Marie fera l'argumentation sur la question de droit.

(Suite à la page 7)

MARGOT
TRAVAILLE
TROD

Margot, je suis peiné de vous avoir quittée hier soir.

Bah! Oubliez cela, c'est de ma faute.

Mais j'ai oublié que quand je partais le détective me suivrait et vous laisserait avec l'addition.

Oh, vous pouvez vous en aller tranquille Pluche, je crois que je l'ai mérité.

Mais ne RECOMMENCEZ PLUS.

SLAM

NOS VÉTÉRANS RÉCLAMENT DES LOTERIES NATIONALES

L'Association Nationale des Vétérans vient de tenir une nombreuse assemblée générale au No 4616, rue Christophe Colomb.

Au cours de la réunion, le président W. Lamoureux céda son fauteuil au premier vice-président A. Lozeau afin de pouvoir discuter librement les grandes lignes du plan de boni ci-après et qui fut accepté unanimement au milieu des applaudissements prolongés de l'assistance:

Advenant le cas où la présente situation économique du Canada, ne permettrait pas au gouvernement fédéral de faire suite au projet de boni inclus dans les recommandations en faveur des vétérans, lesquelles furent adoptées le 31 janvier 1935 et soumises à l'attention dudit gouvernement par l'Association Nationale des Vétérans, il est résolu à l'unanimité, qu'à titre de complément auxdites recommandations, les membres de l'Association Nationale des Vétérans demandent respectueusement au parlement fédéral et au sénat, l'adoption du plan de boni "Lamoureux" qui suit, savoir:

(a) Autorisation et légalisation d'une tenue de deux loteries nationales annuelles dont les recettes nettes seront appliquées à payer les intérêts et combler le fonds d'amortissement d'un emprunt spécial de l'Etat à longue échéance et devant servir à l'octroi d'un boni en faveur des vétérans, sous forme d'obligations-ministères par coupures de cinquante piastres chacune. Lesdites loteries cesseront d'opérer à l'extinction du remboursement final dudit emprunt.

(b) Une somme approximative de cinq cent mille piastres pourrait être distribuée aux gagnants de chaque tirage, divisée comme suit: 2 gros lots de \$50,000 en argent, 4 prix de \$25,000 en argent, 10 prix de \$10,000 en argent, 20 prix de \$5,000 en argent, et 100 prix de consolation de \$1,000 en argent. (Le coût de chaque billet, le mode de distribution ou de vente desdits billets de loteries au public ainsi que la tenue de tout ce paragraphe sont facultatifs et discrétionnaires à nos législateurs fédéraux. Le contrôle et l'administration desdites loteries seront sous la stricte juridiction du gouvernement fédéral du Canada. Des peines sévères devront être infligées à tous ceux qui en enfreindraient les règles.

(c) Les bénéficiaires dudit boni seront: Tous ceux ou celles qui ont honorablement servi dans les diverses unités des armées canadiennes ou alliées, durant la grande guerre, qui sont sujets britanniques depuis au moins le 4 août 1914, qui demeurent à cette date en Canada, qui y demeurent encore et qui y demeureront dans le futur. Le classement ou répartition financière dudit boni se fera comme suit: Tous ceux ou celles qui ont servi sur un théâtre réel quelconque de guerre, recevront \$1,500 chacun. Tous ceux ou celles qui ont servi outre-mer en dehors de toutes zones de guerre, recevront \$1,000. Tous ceux ou celles qui ont servi en Canada pendant un an et plus, recevront \$500. Tous ceux ou celles qui ont servi en Canada de six mois à un an, recevront \$250. Tous ceux ou celles qui ont servi en Canada de trois mois à six mois, recevront \$100 chacun. Tous ceux ou celles qui ont servi en Canada trois mois et moins, recevront \$50. (Tous ces octrois se feront sous forme d'obligations-ministères de \$50 chacune).

SYNOPTIQUE, MORALE ET SUPPLIQUE

Pourvu qu'elles soient légalisées, contrôlées et administrées par l'Etat, lesdites loteries nationales seront des plus populaires dans le public canadien, exemples: celles des pays européens et notamment en France. Elles pourraient être considérées comme un tribut tangible de reconnaissance de la nation canadienne envers ceux ou celles qui se sont sacrifiés pour sa sauvegarde et son bonheur. Elles créent, en plus, un pouvoir d'achat certain et une plus saine répartition financière dans notre pays, elles provoqueront sûrement le retour tant désiré de la prospérité. Elles offrent aux autorités fédérales une solution pratique et économique de résoudre la sempiternelle question du rétablissement civil des vétérans avec la particularité qu'il n'en coûtera pas un sou, ni n'obérera en aucune façon le budget ordinaire de l'Etat. Nos vétérans se sont toujours montrés prêts et disposés à coopérer étroitement avec nos divers gouvernements pour sortir du marasme économique actuel notre beau Dominion, mais ils constatent aussi, que la masse des leurs n'est pas traitée adéquatement, qu'elle souffre injustement en ce moment pour des extravagances dont elle n'est pas responsable et qu'une assistance financière immédiate doit lui être apportée pour soulager ses indolentes misères et celles de ses dépendants; encore une fois, non pas une aide en faveur de quelques milliers de vétérans mais de tous ceux qui ont honorablement servi durant la grande guerre, l'Etat n'a pas le droit de laisser un seul vétéran dans la détresse.

L'Association Nationale des Vétérans a en sa possession un faisceau de plaintes irréfutables émanant de vétérans ou leurs dépendants prouvant qu'ils manquent de tout le nécessaire à la vie, surtout de ceux qui demeurent dans les lo-

calités rurales dont la plupart sont insolubles et incapables de les secourir.

A ceux qui prétendent ou prétendent que la tenue d'une loterie nationale au bénéfice des vétérans est incompatible avec nos moeurs et immorale, les membres de l'Association Nationale des Vétérans, donnent comme exemples les loteries légalisées de certains pays d'Europe ainsi que les gigantesques spéculations quotidiennes à la Bourse, les courses de chevaux avec paris mutuels, etc., qui sont des actions permises en Canada et ailleurs. Conséquemment, si nos gouvernants du fédéral, c'est-à-dire la majorité de tous les partis politiques siégeant à la Chambre des Communes ou au Sénat, déclarent que les finances du pays ne permettent pas de résoudre tous les problèmes relatifs au bien-être général des vétérans canadiens et qu'ils refusent d'autoriser une loterie ou des loteries nationales pour y circonvier, nos vétérans auront toutes les raisons de croire qu'ils ne veulent pas se donner la peine de se pencher humanement sur leurs griefs légitimes et justes. En vue de commémorer deux des plus brillants faits d'armes des armées expéditionnaires canadiennes, il serait désirable que les tirages desdites loteries soient tenus aux dates historiques des anniversaires des batailles de "Courcellette" et de "Vimy Ridge". Que copie de cette résolution soit envoyée aux autorités compétentes et aux journaux pour publication.

L'Association a aussi adopté la motion suivante: "Qu'il soit résolu à l'unanimité: "Que l'Association Nationale des Vétérans prie respectueusement le gouvernement fédéral, de lui fournir de plus amples précisions relativement à la motion soumise au parlement fédéral par M. le député colonel Boulanger, en vue d'amender l'Acte du Service Civil du Canada et ayant trait aux nominations futures des postulants aux emplois de l'Etat.

Que copie de cette résolution soit transmise aux autorités compétentes ainsi qu'aux journaux pour publication.

Adoptée à l'unanimité.

Peu de différence dans le taux de la mortalité en janvier

Le taux de mortalité dans les classes industrielles en Canada pendant le mois de janvier 1936, n'a pas différé de façon appréciable de celui du mois de janvier 1935. Tout de même, les statisticiens de la Metropolitan Life font remarquer que certaines modifications sont survenues dans des causes particulières de décès. Ainsi, on rapporte onze décès causés par la diphtérie, dont dix sont survenus dans la province de Québec. Bien que le chiffre 10.2 par 100,000 ne soit pas très élevé, il montre l'importance de ne pas ralentir l'ardeur de la lutte contre cette maladie.

Dans le mois de janvier 1936, le taux de mortalité causée par la tuberculose, le cancer, la maladie de coeur, l'appendicite et les accidents d'automobile, se compare défavorablement avec le taux de mortalité dû aux mêmes causes en janvier 1935.

D'un autre côté, il y a eu amélioration notable du taux de mortalité en Canada causée par la rougeole, la coqueluche, la syphilis, le diabète, l'hémorragie cérébrale, l'angine du coeur et la pneumonie.

(Service de renseignement Metropolitan Life Insurance Co.)

Le procès de Hull

(Suite de la page 6)

A la fin de la séance de l'avant-midi, le détective Forest a été longuement interrogé par Me Martineau, conseil adjoint de l'accusé Beausoleil. Il fut ensuite sujet à l'interrogatoire serré de Me Gagnon, qui avait déjà été fort insistant lors du témoignage du détective Forest au sujet de Lafleur vendredi dernier.

Les constables Joseph Pagé et Lionel D'Als, de la police provinciale, furent ensuite entendus, les 43 et 44èmes témoins du procès. Ils ne firent que dire avoir été en devoir le 6 décembre alors que Chénier et Beausoleil furent amenés à la Sûreté.

A chaque question des avocats le constable Dorais répondait toujours en terminant, "Votre Honneur."

Visite au Canada



M. Henri TURCOT, commissaire canadien du commerce à Bruxelles, Belgique, arrivera sous peu au Canada et visitera les principales villes du pays, dans l'intérêt du commerce canadien avec la Belgique. M. Turcot arrivera à Halifax, le 9 mars. Les 16 et 17 mars, il sera à Ottawa, et le 20 il sera à Winnipeg.

Fillette blessée au cours d'une grave explosion

Une fillette de 4 ans, Denise Vachon, domiciliée chez ses parents, 1270 rue Bellechasse, a été victime d'une violente explosion dont elle fut involontairement la cause, hier.

L'enfant, en jouant, tourna l'une des clefs d'un poêle à gaz. Peu de temps après sa grand-mère décida de préparer le souper; l'allumette était à peine approchée du poêle qu'une violente explosion se déclancha. L'enfant fut projetée sur le plancher et se blessa assez gravement. On la fit aussitôt transporter à l'hôpital Ste-Justine. Par un hasard providentiel, le feu ne se déclara pas à l'intérieur de la maison.

Congrès syndical

PARIS, 3. — (P.C.-Havas) — Le premier congrès syndical, après l'unification des diverses organisations ouvrières françaises s'est ouvert hier matin à Toulouse.

Pour la première fois depuis le congrès de Lille en juillet 1921, qui vit la scission des délégués de toutes les tendances syndicales, les anciens membres des syndicats confédérés et les anciens membres des syndicats à tendance communiste siègeront côte à côte pour donner au syndicalisme ouvrier sa charte d'unité, définir sa place dans l'organisation syndicale internationale et élaborer les bases idéologiques de son action ainsi que son programme revendicatif.

A bord du "Duchess of York"

Parmi les passagers du "Duchess of York", attendu à Halifax et St-Jean à la fin de semaine, on remarque M. Henri Turcot, commissaire du commerce canadien à Bruxelles; M. W.-B. Cornell, commissaire du commerce des fruits canadiens en Grande-Bretagne; M. M. Cochrane, gérant de l'équipe de hockey du Canada aux jeux olympiques d'Allemagne; le lieutenant-colonel J.-H. Eakin, vice-président de McLean Kennedy & Co.; M. R.-W. Sutherland, de Montréal et W.-A.-S. Douglas, correspondant des journaux de Hearst, qui revient d'un voyage en Ethiopie.

3 nouveaux conseillers sont élus à St-David

SAINT-DAVID, 3. (P.C.) — Le village de Saint-David a élu hier trois conseillers aux sièges déclarés vacants à la suite d'irrégularités commises au dernier scrutin. Les nouveaux élus sont: MM. Adélard Laliberté, réélu par 1 voix de majorité; Euclide Lomieux, réélu par 2 voix, et Adalbert Bégin, élu par 2 voix.

La présente élection a été nécessaire parce qu'au dernier scrutin, 50 électeurs avaient été empêchés d'exercer leur droit de vote.

MARIAGE ANNULÉ DEUX FOIS PAR LE TRIBUNAL

Un mariage entre les mêmes parties a été annulé à toutes fins que de droit, deux fois, par la Cour supérieure de Montréal. Le premier jugement fut rendu par le juge Louis Cousineau, le 5 juin 1935, le second, par le juge Alfred Forest, hier après-midi.

Les parties en cause sont: John Breton Dougall, le demandeur, et Aimée Mildred Hopkins, la défenderesse. Les faits établis au cours de l'enquête du dernier procès et réécités dans le jugement de l'hon. juge Forest ne manquent pas d'intérêt. Le demandeur pratique la religion protestante et, la défenderesse, la religion catholique.

Les époux s'unirent le 24 novembre 1914, devant un ministre de l'église du Messie, sur une simple licence, émise par Frederick E. Griffin. La défenderesse avait omis d'informer ses parents de ce mariage. Ce fut là le commencement des ennuis.

PRIVÉ DE SA FEMME

Immédiatement après la célébration du mariage, les deux époux s'empressèrent d'aller apprendre la bonne nouvelle au père et à la mère, qui ignoraient le tout. La mère informa le demandeur que sa fille avait été baptisée dans la religion catholique, ce que le demandeur n'avait pas su auparavant.

La maman dit au demandeur que ce mariage était absolument nul. Elle ajouta que sa fille n'aurait pas demeuré avec lui, tant et aussi longtemps que ce mariage ne serait pas béni par un prêtre catholique. La mère tint parole et la jeune épouse ne put s'en retourner avec son mari que six jours après, alors que le mariage fut béni par l'abbé James-S. McCroy, chancelier de l'archevêché de Montréal.

IL PERD SA FEMME

Les deux époux demeurèrent ensemble jusqu'en 1925. En effet l'épouse quitta le foyer conjugal, à Montréal, et se rendit à Londres. Malgré les recherches les plus soignées, le mari ne put jamais retrouver son épouse ni à Londres, ni ailleurs.

Ce que voyant, il prit une action en Cour supérieure, pour faire annuler le second mariage, celui célébré devant le prêtre catholique, pour le motif que les deux époux n'appartenaient pas à la même religion. Le juge Cousineau lui donna raison, tel que dit plus haut et déclara nul le mariage, célébré devant le chancelier.

Mais il restait encore le mariage, célébré devant un ministre protestant. Le demandeur prit une seconde action pour faire annuler également ce mariage au point de vue civil. Il alléguait erreur sur la personne, parce que la défenderesse ne lui avait pas déclaré, au moment de la célébration, qu'elle appartenait à la religion catholique. Au contraire, elle lui avait laissé entendre qu'elle était de la religion protestante. Ceci était d'autant plus vraisemblable que son père était de la religion protestante, bien que sa mère fut de la religion catholique.

ERREUR SUR LA PERSONNE

Le président du tribunal donna raison au demandeur et se trouva ainsi à annuler pour une seconde fois le même mariage entre les mêmes époux. Il est d'opinion que le fait de tromper un conjoint sur la nature de la religion est un motif suffisant pour demander l'annulation d'un mariage. Pour ce, il se base sur l'article 148 du code civil de la province de Québec.



Et votre téléphone?

Si vous vous proposez de déménager ce printemps, vous voudrez que le service téléphonique soit installé sans délai dans votre nouveau logement. Pour cela il faudra nous aviser le plus tôt possible de votre déménagement.

Prière de nous écrire ou venir à notre plus proche bureau d'affaires, et nous donner tous les détails, ou bien, téléphonez-nous à MARquette 6001.

G. M. GRANT,

Gérant



La Patrie

J.-N.-A. Perrault, Secrétaire-Trésorier.
 SIEGE SOCIAL: — 180 est, rue Saint-Catherine, Montréal — Téléphone:
 Lancaster 3121 — échange correspondant avec les différents services.
 Représentants: Toronto: Harold E. Stephenson, 407 Edifice Canada
 Permanent — 320, rue Bay Téléphone: ELgla 1016
 Etats-Unis: E. Katz, Special Adv. Agency, New-York: 500 Fifth Ave.
 Angleterre: Clougher Corporation Ltd., 26 Craven Street, Londres W. C. 2

ABONNEMENTS:	
Edition quotidienne Canada: un an	\$5.00
" " " " " " " " " " " "	2.50
" " " " " " " " " " " "	6.00
" " " " " " " " " " " "	3.00
Edition du dimanche, Canada: un an	2.50
" " " " " " " " " " " "	3.00

MONTRÉAL, 3 MARS 1936

«Éléphants blancs»

Le «Financial Post» exprime l'opinion que le chemin de fer de la baie d'Hudson possède décidément toutes les caractéristiques qui nous autorisent à le classer parmi cette espèce monstrueuse engendrée par la politique. Il en vient à cette conclusion à la suite des chiffres récemment présentés à la Chambre des Communes par l'hon. C.-D. Howe, ministre du Transport. Le capital engagé dans l'aménagement de cette route boréale ressort maintenant à 53 millions de dollars. Pendant la dernière saison, l'exploitation de la route de la baie d'Hudson a produit un déficit net de \$349,000, à quoi il faudrait ajouter \$2,120,000, comme rendement sur le capital, puisqu'il n'en coûte pas moins au gouvernement fédéral, l'entreprise ayant, comme de raison, été exécutée avec des capitaux empruntés. La route coûte donc au pays, annuellement environ deux millions et demi de dollars, et son utilité économique, jusqu'à présent, se mesure à néant.

Et il n'y a aucune perspective que cette mauvaise affaire devienne jamais bonne, car la saison de navigation dans ces parages, qui s'étend actuellement du 10 août au 15 octobre, ne saurait être prolongée de plus que de deux semaines.

Le «Financial Post» est d'avis que le mieux à faire, dans les circonstances, serait d'abandonner définitivement cette route. Les 53 millions de capital n'en seraient pas plus perdus qu'ils ne sont déjà, et le pays épargnerait \$350,000 annuellement, le déficit de l'exploitation.

La réforme du calendrier

Le mois de février que nous venons de passer avait dans ses vingt-neuf jours cinq samedis. Le mois qui commence, avec ses trente-un jours, n'en aura que quatre. Dans la grande majorité des industries la pratique ordinaire est de payer les salaires chaque semaine, le samedi. C'est aussi la pratique des industries bien organisées de dresser chaque mois des tableaux comparatifs de leur production, notamment afin d'en déterminer le prix de revient. On voit que, cette année, cinq semaines de salaires seront payés et imputables aux vingt-quatre jours ouvrables de février, tandis que quatre semaines seulement de salaires seront imputables aux vingt-sept jours ouvrables de mars. Le calcul des prix de revient sera donc faussé, à moins d'y faire intervenir d'autres calculs compliqués pour compenser de quelque manière l'inégalité des périodes entre lesquelles on veut établir une comparaison.

Dans toutes les branches des affaires, puisque partout on tient de nos jours à procéder avec méthode, on s'accorde à trouver important que l'année soit subdivisée en périodes uniformes, que les semaines, les mois, les trimestres soient égaux entre eux. C'est le plus fort argument que l'on fait valoir en faveur de la réforme du calendrier. Il en est d'autres, mais celui-là aurait probablement assez de poids pour induire toutes les nations à modifier ensemble le calendrier s'il n'était dans la pratique presque impossible de faire, pour le meilleur des motifs, se mouvoir ensemble toutes les nations.

Le plan de réforme qui semble avoir réuni le plus grand nombre de suffrages est celui du calendrier de treize mois invariables, chaque mois de quatre semaines exactement et commençant un dimanche. Ce projet a été envisagé favorablement par la Société des Nations. Mais lorsque les circonstances font augurer son adoption prochaine par le concert des nations, quelque événement sur-

vient qui en détourne l'attention et il faut en quelque sorte recommencer à battre le fer.

La «International Fixed Calendar League» continue patiemment à cet égard une active propagande, et sans doute d'autres organismes intéressés au triomphe de la réforme. Pour le moment, on vise à pousser le projet de manière que le calendrier perpétuel de treize mois devienne universellement en usage en 1840.

Réflexions brèves

Mussolini annonce qu'il tient la victoire dans ses mains. Alors, c'est tout de suite la paix?

Ceux qui suivront le procès de Carreri, qui s'ouvre demain aux assises, se sentiront rajeunis de douze ans.

Non, cette course des brise-glaces de Trois-Rivières à Montréal à cette période de l'hiver n'a pas pour unique objet d'établir un record de lenteur.

Si nos échevins veulent juger eux-mêmes les automobilistes, que ne modifient-ils le règlement municipal de manière à retirer aux recorders leur juridiction?

Choc en retour.—Le consul général d'Italie pouvait-il se douter que son discours, dont d'autres lui avaient fait des compliments, rebondirait de cette manière?

L'hiver peut — comme disent les Anglais — avoir les reins cassés; vous pouvez vous attendre qu'il ne finira pas sans manifester encore une forte résistance.

«La femme doit-elle rester sous la tutelle de son mari?» demande un conférencier. Ou le temps est-il venu de fournir au mari un moyen de rompre ses chaînes?

L'exécutif, apparemment, ne produira pas cette année de «bill de Montréal». Quant à la commission qui doit recommander un nouveau régime administratif pour l'île de Montréal, en avez-vous des nouvelles?

Opinions

L'économique mondiale

(Le «Figaro», Paris)

Renforcement national et impérial du protectionnisme, abaissement des prix de revient et des dettes par la dépréciation de la livre, bon marché extrême des capitaux: tout cela, qui produisit la «reprise» anglaise, n'a pas encore épuisé ses effets, mais touche aux limites de son efficacité. Le grand programme de réarmement de la métropole et de l'Empire, qui est mis en train, apportera un soutien nouveau et considérable à l'activité britannique. Mais on sent bien que le commerce et la banque aspirent à quelque chose de plus libre ou de plus sain. — (Romier).

Recrutement

(Le «Monde Ouvrier»)

Maintenant que la crise fait mine de vouloir céder sa place à une prospérité relative, les unions ouvrières semblent vouloir sortir de leur léthargie forcée en entreprenant des campagnes de propagande dans le but d'augmenter leur effectif et consolider leurs rangs. C'est un projet qui vient à point et qui s'avèrera un bon moyen de nous sortir de l'ornière. Nous, les ouvriers unionistes, nous devons faire l'inventaire de nos ressources et de nos forces pour savoir exactement où nous en sommes. Nous avons à faire face à une crise terrible; le travail est rare, rarissime, le plus grand nombre des travailleurs sont en chômage ou en sous-emploi, mais cela ne veut pas dire qu'ils n'ont pas besoin d'une organisation pour les protéger. Plus que jamais le besoin s'en fait sentir, car ce n'est pas tant dans les temps de grande prospérité

sources et ses chances de succès. C'est pour ne l'avoir pas bien compris que les ouvriers ont dû subir une si lamentable exploitation depuis plusieurs années. Quand même l'union «parait» ne rien faire, son action est encore supérieure à l'effort individuel.

Le plan Townsend

(Le «Free Press», London)

L'Américain moyen, et particulièrement celui des districts ruraux et des petites villes, ne voit aucune bonne raison pourquoi il ne pourrait avoir sa part des faveurs gouvernementales. Il peut fort bien ne pas avoir été à la guerre ou n'être pas un fonctionnaire en retraite, mais il se dit qu'avec tous les millionnaires qui habitent son pays, il doit se trouver quelque part beaucoup d'argent que l'on pourrait distribuer aux pauvres diables comme lui. Le plan Townsend ne demande aucun raisonnement; il exige simplement une réaction émotive, et cela ne tardera pas au train où vont les choses.

La passion guerrière

(«Sept», Paris)

Il est une vérité dont il ne faut parler que tristement «et comme la chose du monde la plus triste» et qui éclate aujourd'hui: c'est que les hommes de tous les partis ont bien moins horreur de la guerre qu'ils ne le croient eux-mêmes. Pour l'idéologie qu'ils adorent, contre celle qu'ils exécutent, tous déjà sont mobilisés; et la future bataille des nations sera une bataille d'idées. Lorsqu'ils se lamentent au sujet des découvertes mortelles que la science multiplie, c'est parce qu'elles faussent le jeu, parce qu'elles vont contre les règles du sport traditionnel où, depuis qu'il y a des hommes, s'affirment la vertu et la puissance d'une race. — (François Mauriac).

Pour vivre longtemps

ÊTES-VOUS A L'ABRI DE LA VARIOLE?

La vaccination est votre garantie contre la variole. Elle prévient cette terrible maladie. Chaque enfant devrait être vacciné avant l'âge d'un an, et revacciné aux premiers jours de ses études. La protection que confère une vaccination bien réussie dure environ sept années.

Même si vous avez été vacciné une fois, il faudrait, s'il y a de cela plus de sept années, aller chez le médecin ou à une clinique vous faire revacciner en vue d'une préservation certaine. Chaque épidémie de variole établit qu'une vaccination récente procure entière protection.

La vaccination est simple et sans douleurs. La seule opération médicale consiste à appliquer une goutte de vaccin et piquer légèrement la peau. Cela peut se pratiquer sur un bras ou une jambe, mais le bras est préférable.

Le vaccin au Canada est sous la garde du gouvernement. La fabrication du vaccin se fait dans des conditions de propreté absolue; on conserve le vaccin dans des tubes de verre, jusqu'à ce qu'il vous soit inoculé. Après quelques jours, si la vaccination a réussi, on voit apparaître une petite tache rouge. Cette tache doit être protégée contre la saleté; il ne faut pas y toucher. D'ordinaire, on n'a pas besoin d'un bandage, et on ne doit jamais se servir d'un dique protecteur. Il est bon de passer chez le médecin une semaine après la vaccination, ou plus tôt si le médecin le désire, afin de lui faire voir l'évolution du vaccin.

On attrape facilement la variole. Très souvent les victimes ne se rappellent même pas avoir vu quelqu'un qui avait la maladie. Dans bien des cas on prend la variole dans le train, ou les tramways encombrés. La maladie se développe généralement vers le douzième jour après l'infection; les frissons, la fièvre, le mal de tête et le vomissement en sont ordinairement les premiers symptômes. Des boutons fermes, rougeâtres, apparaissent sur le visage et les mains, puis sur tout le corps. Si quelqu'un des vôtres présente ces symptômes, tenez-le à l'écart des autres membres de la famille et des voisins, et appelez le médecin aussitôt.

L'événement du jour

IL Y A 40 ANS

Le mardi 3 mars 1896.

La «Minerve» est à publier une série d'articles indigestes sur la loi réparatrice. Il n'est pas étonnant que notre confrère prise le bill Dickey excellent, quand son directeur, M. Royal, n'a éprouvé aucune répugnance, ni aucun scrupule à approuver les Ordonnances qui ont aboli les écoles françaises au Nord-Ouest.

IL Y A 25 ANS

Le vendredi 3 mars 1911.

Les permis de construction ont plus que doublé en un mois. 140 permis ont été émis durant le mois de février, pour l'érection de nouvelles constructions et pour des réparations. La valeur des permis s'élevait à \$642,428 contre \$274,030, pour le mois de février 1910. Depuis le 1er janvier, la valeur des permis pour constructions nouvelles s'élève à \$903,105.

**Une chute du 3e étage
les tue instantanément**

WARREN, Ohio, 3. (P.A.) — Un homme et une femme se sont jetés de la fenêtre d'un 3e étage d'un hôtel pour échapper à un incendie. Tous deux sont morts instantanément. Un 3e occupant a été brûlé vif et cinq autres blessés.

Vol de \$2,000

QUEBEC, 3. (P. C.) — Une caissière de magasin accusée d'avoir converti à son usage plus de \$2,000 durant les deux dernières années a été traduite devant le juge. Elle a été mise en liberté provisoire en déposant un cautionnement de \$2,000.

**Les Mennonites préfèrent
vivre encore au Mexique**

MEXICO, 3. (P.A.) — Plusieurs milliers de Mennonites, vivant dans la colonie de Chihuahua, ont décidé de continuer à demeurer au Mexique et de ne pas émigrer au Canada, tel qu'il en avait été question. Les Mennonites refusent de pratiquer les théories socialistes mexicaines.

Erreur judiciaire?

QUEBEC, 3. (P. C.) — Antonio Côté condamné à 2 ans de prison pour assaut contre une jeune fille des Trois-Rivières, a logé un appel en Cour prétextant "erreur d'identité". Il déclare qu'il ne pouvait être sur la scène de l'attentat au moment où celui-ci s'est produit.

**Un esclave de Virginie
meurt à l'âge de 128 ans**

PRINCEON, Illinois, 3. (P.C.) — Un ancien esclave, libéré après la guerre civile, Archie Burkley, est mort hier âgé de 128 ans. On découvrit récemment qu'il était né en 1808 après avoir longtemps été esclave en Virginie.

"La plus grande Institution Fiduciaire du Canada sauvegarde les économies de 3,500,000 Canadiens"

L'HON. CHAS. A. DUNNING
Ministre des Finances



L'HONORABLE Chas. A. Dunning, Ministre des Finances, affirme avec beaucoup de justesse que l'assurance sur la vie est "la plus grande institution fiduciaire qui existe dans notre pays".

"Des millions de petits épargnants," déclare M. Dunning, "comptent sur ce système de fiducie pour administrer à leur place leurs petites économies avec une compétence dont ils seraient eux-mêmes incapables."

Corroborant le bien-fondé de cette déclaration du Ministre des Finances, nombre de faits s'imposent à l'attention:

Premièrement—A titre de fiduciaires, les Compagnies d'Assurance sur la Vie distribuent des millions de dollars chaque année à des assurés et à des bénéficiaires — empêchant la dispersion des foyers, soulageant la détresse, payant l'instruction

des enfants et assurant la sécurité financière dans la vieillesse.

Deuxièmement—Ces Compagnies d'Assurance sur la Vie au Canada sont responsables, envers plus de 3,500,000 détenteurs de polices, de l'administration d'économies s'élevant à plus de Deux Milliards de Dollars.

Troisièmement—Les capitaux fournis par l'agglomération des économies de ces détenteurs de polices rendent les plus grands services à tout le Canada, en étant placés sur des propriétés, des fermes—dans les industries, les services publics—les obligations gouvernementales et municipales.

Tout Canadien détenteur de police peut à juste titre se glorifier de participer, par l'assurance sur la vie, à "la plus grande institution fiduciaire" du Canada.

L'Assurance sur la Vie



Gardiennne des Foyers Canadiens

LA FEMME CHEZ ELLE



Même une femme qui tient son ménage peut et doit garder ses mains blanches.

QUESTION.—Auriez-vous la bonté de me dire comment faire pour garder nos mains douces et blanches tout en vaquant à nos occupations journalières. Je vous écris au nom de toutes mes amies qui vous lisent aussi régulièrement. Nous faisons partie d'un club de bridge, et comme nous discutons cette question utile à toutes les femmes, on m'a chargé de vous écrire.—MADAME Z.

REPONSE.—Nous sommes obligées, pour la plupart, de procéder nous-mêmes aux gros travaux du ménage. Sans nous en plaindre précisément, il ne nous est pas agréable d'y "abîmer" nos mains. Il dépend toutefois un peu de vous, mesdames, de préserver les vôtres dans la mesure du possible en prenant soin de les frotter, avant de vous mettre au travail, avec quelques gouttes de vinaigre. Cette friction, qui doit être vigoureuse, a pour effet de bien masser l'épiderme, de sorte que la poussière et les impuretés le souillent beaucoup moins et que son nettoyage au savon devient ensuite bien plus facile.

—Après une lessive à l'eau de cristaux, il n'est rien de tel, pour rendre aux mains leur douceur et leur apparence, primitives, que de les bien frotter, paume contre paume, avec du sel de cuisine.

Q.—Auriez-vous la bonté de me dire le caractère d'une jeune fille née le 17 octobre? Merci à l'avance.

R.—Une fille née le 17 octobre est riieuse, affable, sentimentale et affectueuse; sa voix est douce, ses manières sont gracieuses, elle aime les hommages et les compliments car la coquetterie est son péché mignon. Elle est susceptible mais ne garde pas rancune et peut faire une excellente femme d'intérieur.

Q.—J'ai un manteau de printemps bleu marine et j'avais un petit collet de fourrure que je voudrais changer pour un autre en matériel. Pourriez-vous me dire quelle couleur conviendrait le mieux? — Une qui aime le changement.

R.—Les petits collets entièrement piqués, qui se portent relevés ou rabattus, sont très nou-

veaux; ils se font en matériel semblable au manteau, mais de couleur contrastante. C'est très jeune. Sur votre manteau marine, vous pouvez mettre du beige, du gris, ou même du bleu poudre ou du rouge. Vous verrez comme ce sera joli.

Q.—Seriez-vous assez bonne de me donner la signification des noms: Anita, Julienne, Marcel, Eudore, André, Antonio, Joseph, Almerique, Marie-Anne, Marguerite, Lillianne et le caractère des filles nées le 10 juillet, le 6 mars, le 4 juillet, le 29 octobre et d'un garçon né le 24 mai. — Une abonnée.

R.—Voici la signification des noms: Anita, charitable. — Julienne, affable. — Marcel, vaillant. — Eudore, sympathique. — André, avancé. — Antonio, promoteur. — Joseph, modeste. — Almerique, voyageur. — Marie, no-

AVIS

Il sera répondu à toutes les questions d'intérêt général, ou même individuel, dans ce courrier quotidien.

Nous prions les correspondants de bien vouloir écrire lisiblement et de faire leur question aussi claire et concise que possible.

Ces colonnes ne sont aucunement commerciales; tout ce qui touche à la réclame doit en être écarté.

Les lettres doivent être signées de pseudonymes, mais il ne faut pas que ceux-ci soient trop longs.

Il est bon de mettre sur l'adresse, la mention: Réponse à tout.

ble. — Anne, aimable. — Marguerite, jolie. — Lillianne, comme un lis. — Les filles nées le 10 juillet sont sensibles, capricieuses et susceptibles; très aimantes, ardentes aux plaisirs, friandes et coquettes; elles sont indolentes, mais obstinées, laborieuses et capables d'actes énergiques. — le 6 mars: cœur excellent, bon jugement, mais économe jusqu'à l'avarice. — Le 4 juillet: même horoscope que le 10. — Le 29 octobre: imagination toujours en mouvement, elles attirent les hommages car elles sont coquettes; adroites mais peu travailleuses. — Un garçon né le 24 mai a le caractère vif, enjoué, impressionnable et versatile; affectueux, sentimental, délicat.

Q.—Comme l'aine beaucoup la lecture, et que je suis trop pauvre pour m'abonner à des revues. Seriez-vous assez bonne de donner mon adresse à XXX pour qu'elle m'envoie des revues ou messages. — VIOLETTE.

R.—Je n'ai pas l'adresse de cette personne, mais je garde la vôtre et la donnerai à quiconque voudra répondre à votre demande.

Q.—J'ai un manteau de drap vert mi-vif. Il a une ceinture. Pensez-vous, que je serais mieux de lui enlever la ceinture ou de la garder? Ce n'est pas un manteau sport. Bleu ou brun ferait-il mieux pour le faire teindre. J'ai 16 ans et je suis brune. Puis-je porter mes souliers de suède l'été? Et pour un manteau blanc, comment devrai-je l'acheter en flanelle et modèle sport? — 16 PRINTEMPS.

R.—Si votre manteau est passablement ample, enlevez la ceinture, il n'y en a guère que sur les manteaux de sport dans les modèles du prochain printemps. Le bleu et le brun seront également en vogue et si vous êtes brune les deux teintes vous vont aussi bien. Mais peut-être que le bleu sera plus difficile à obtenir si votre manteau est d'un vert assez vif. Des souliers de suède sont un peu lourds pour l'été, mais on en voit toujours. Oui, un manteau de modèle sport, en flanelle blanche est l'article indiqué pour une jeune fille de votre âge.

JEANNE.

L'efficacité du vaccin B. C. G.

Dans sa cinquième conférence sur la tuberculose expérimentale, hier soir, le docteur H.-L. Nègre, a dit en substance que tous les essais de vaccination antituberculeuse, qui ont été faits avec des bacilles tuberculeux morts ou avec des extraits bacillaires, n'ont abouti qu'à des échecs. Si ces derniers essais n'ont pas reçu d'application pratique, ils ont eu le mérite de faire entrer la vaccination antituberculeuse dans une voie nouvelle en montrant la supériorité des bacilles vivants sur les bacilles morts.

MONDANITÉS

M. et Mme Antoine Lefavre sont partis hier soir pour New-York en route pour Miami (Floride). Ils se retireront à l'hôtel Flamingo.

Mme Ernest Savard et Mme Allan McMartin s'embarqueront demain à New-York, à bord du "Queen of Bermuda" pour un voyage aux Bermudes.

Mme F. M. Gaudet partira demain pour Québec. Elle est l'invitée de ses soeurs, Mlles Thomson.

M. et Mme Arthur Jodoin ont passé la fin de semaine à Québec, au Château Frontenac.

Mme E. L. Patenaude a donné un déjeuner samedi à Québec, en l'honneur de Mme J. A. Mann de Montréal.

M. et Mme Édward Bureau sont retournés aux Trois-Rivières après un court séjour à Québec.

Mlle Jeanne Taibot, secrétaire de la ligue catholique féminine de Québec était de passage aux Trois-Rivières récemment.

M. et Mme Ed. Langlois, des Trois-Rivières, M. N. Grouard d'Arthabaska, M. Paul C. Dupuis de Montmagny, M. Ed. Lacroix de Saint-Georges (Beauce), se sont inscrits au Château Frontenac.



M. et Mme L.-P. ROBIDOUX (Eva Dubuc) en voyage de noces aux Antilles, photographiés samedi à bord de l'Empress of Australia. M. L.-P. Robidoux, est rédacteur en chef de la "Tribune" de Sherbrooke. (Photo C.P.R.)

Mme J. E. Latulippe, Mme A. Sicotte, Mme Rolande Sicotte sont de retour d'un court séjour à New-York. Mme Sicotte est revenue de France à bord de l'"Aquitania".

Mlle Aline Rolland est à Québec, l'invitée de Mlle Yvette Turgeon.

Mme W. J. Carrique ainsi que Mme J. G. Carrique seront de retour à Montréal demain après un séjour d'un mois en Floride.

Mme Charlemagne Baribeau des Trois-Rivières, passe quelques mois dans le sud de la Floride.

M. et Mme C. N. Noisan, de retour des Bermudes, ont quitté New-York pour la Floride où ils passeront le reste de l'hiver.

En faveur du Comité de la Soupe de l'Asile de la Providence, une partie de cartes sera donnée, cet après-midi, dans les salles du Conseil Lafontaine, sous la présidence de Mmes Paul Gouin, Roméo Bourbeau et Olivier Lefebvre.

QUEBEC

Mme L. H. Hébert et sa fille, Mme Georges Garneau passeront quelques jours à Montréal.

Soirée de l'Épargne

Depuis dix ans, l'A.C.J.C. organise dans ses cercles, un mois d'étude sur l'épargne qui est clôturé, pour la région de Montréal, par une soirée éducative et instructive qui aura lieu jeudi, le 5 mars prochain, à 8 h. 15, à la Palestre Nationale, sous la présidence d'honneur de M. le chanoine J.-N. Dupuis, D.Th., D.D., C.

Cette année, ce sont les élèves des écoles supérieures qui entreront en lice et se disputeront la palme. Voici le nom des candidats en présence: MM. Laurent Lapointe, de St-Stanislas; Locheur Meloche, de St-Henri; Jean-Louis Scully, de Maisonneuve, et Aylmer Neveu, du Plateau. L'un des combattants triomphera! Venez en juger par vous-mêmes le 5 mars au soir. Pour informations et billets, s'adresser au bureau de l'A.C.J.C., 440 rue Charrier, FR. 6310.

OTTAWA

Mlle Nini Keefer, d'Ottawa partira sous peu pour Boston où elle s'embarquera, à bord du "Lady Somers" pour la Jamaïque.

Mme Hector Godin de Toronto est actuellement aux Trois-Rivières.

Mme J. R. E. Chevrier d'Ottawa, accompagnée de sa fillette, fait un séjour au Château de Boile, Trois-Rivières.

Le colonel H. C. Osborne est de retour de Kingston où il s'était rendu pour les concours régionaux du gala dramatique.

M. Hugues Lapointe de Québec était à Ottawa en fin de semaine.

Les patrons de la "Patrie"

Robe de lainage de ton neutre gris ou beige pour la mi-saison. Sa coupe permet de la porter ou pour l'école ou pour le bureau. Les plis du dos fournissent toute l'ampleur voulue.

Le patron no 298 peut être obtenu dans les tailles 11, 13, 15 et 17 ans. Un 15 ans demande 3 $\frac{1}{2}$ verges de 39 pouces de largeur et $\frac{1}{2}$ verge de ruban pour la boucle à l'encolure.

Pour obtenir ce patron, il suffit d'envoyer, avec la somme de 15 sous, son nom et son adresse écrits lisiblement, ainsi que le numéro du patron et adresser le tout comme suit: Bureau de Modes, "La Patrie", Montréal.

Réception chez les femmes de Ste-Marie

Le club social Sainte-Marie des femmes de Montréal recevra ce soir, au Lion d'Or, M. F.-N. Molzan, président de la ligue des restaurateurs, ainsi que les membres de son exécutif. Me Valmore Artois, conseiller juridique de la ligue, parlera des cercles d'études.

Amicale St-Charles

L'Amicale Saint-Charles organise pour mardi, le 24 mars, à 8 h. 20 du soir, sa première partie de cartes (toucher, cinq-cent, bridge, etc.) à 1500 rue Island.

Les dames sont admises. Prix de présence et un prix par table. Prière d'apporter vos cartes et marqueurs. Pour renseignements, appeler M. Courso, Wilbank 6988, ou M. Marchand, Fitzroy 8220 ou M. Gourley, DUpont 4614.



398

UN RAGOÛT

requiert

2 ou 3

CUBES OXO



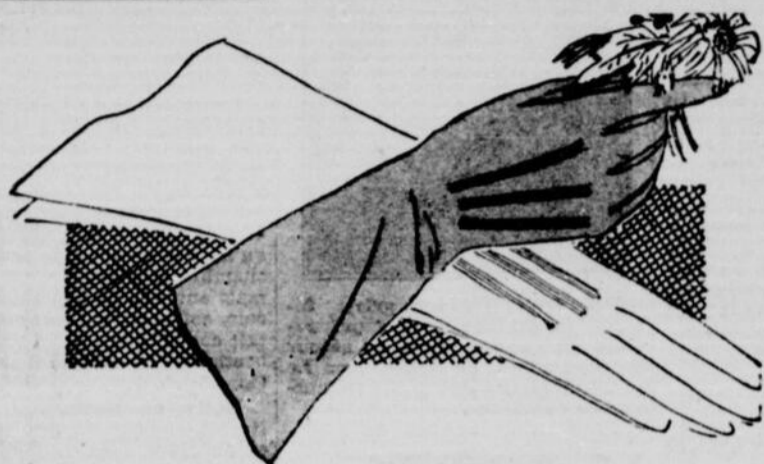
POUR LUI DONNER DE LA SAUCEUR

Exposition et
Vente d'Aquarelles
par Fritz Brandtner
Auditorium—Au cinquième

Henry Morgan & Co., Limited

LE MAGASIN IDENTIFIÉ À MONTRÉAL DEPUIS 1843
Écrivez ou téléphonez, Service Personnel Plateau 6261

Faites examiner
vos yeux—Consultez
notre optométriste.
Au quatrième

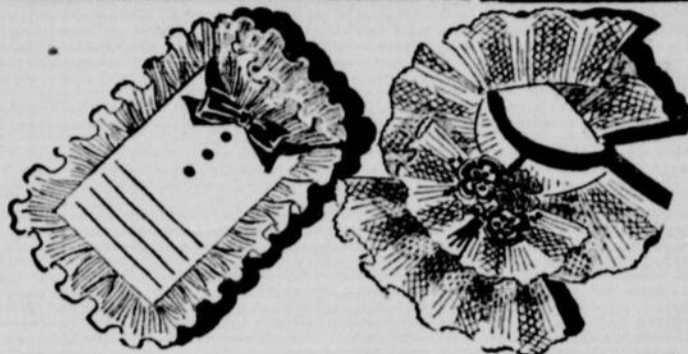


Gants de Chamois Lavables

Nouvelle consignment arrivant d'Angleterre
La paire **1.65**

Ces gants jouissent d'une telle popularité auprès des Montréalaises que nous avons de la difficulté à en garder en magasin. En chamois souple, de belle qualité — modèle slip-on court avec élastique au poignet, assurant un ajustement parfait, doigts à couture à demi piquées. Il vous en faudra sûrement plusieurs paires pour compléter votre garde-robe — nous vous conseillons donc de ne pas manquer de profiter au plus tôt de l'arrivée de cette nouvelle consignment et de venir faire votre choix de bonne heure demain. Blanc ou naturel. Pointures: 6 à 7¼

Morgan—Arcade—Au rez-de-chaussée



Fantaisies Féminines

Une collection fraîche et pimpante offrant un très beau choix. En plus des deux modèles illustrés ici vous en trouverez du genre tailleur, ruché Margot formant une jolie cascade sous le menton ainsi que plusieurs autres modèles très chic. De confection impeccable en tissu de belle qualité, comprenant les nouvelles garnitures. Une valeur splendide. Chaque morceau ou la parure **1.25**



Ravissantes Echarpes Carrées

Dessins gais, pimpants et frais pour porter maintenant — également chic pour accompagner les robes ou costumes du printemps. Nuances voyantes unies ou beau choix d'imprimés et de rayures en de magnifiques combinaisons de couleurs. Bouts frangés. Entre autres couleurs: bleu, gris, rouge, orange, brun, marron, jaune, vert, etc. Chacune **\$1.**

Morgan—Au rez-de-chaussée

PETITS ITEM OFFRANT DE GRANDES VALEURS!

PAS DE COMMANDES POSTALES, TELEPHONIQUES OU PAYABLES SUR LIVRAISON (C.O.D.)

Splendide Horloge Grand'mère

Magnifiques horloges munies d'un excellent mouvement européen. Cadran parfaitement lisible en forme d'arche, aiguilles et chiffres bien visibles. Caisse finie noyer. 68 pouces de hauteur, sonnante les quarts et la demie.

CARILLON WESTMINSTER **49.50** — 9.50 à la commande. Le solde par mensualités.

Morgan—Arcade au rez-de-chaussée

Offre Spéciale de Papeterie

Boîte contenant 72 feuilles de papier à lettre de bonne qualité fini toile ou cheveau, gravure en relief avec socle et 72 enveloppes non gravées.

AU COMPLET **1.00**

Morgan—Au rez-de-chaussée

Spécial pour les Garçons

Un solde de culottes genre breeches pour garçons — en résistant velours à côtes brun, renforcées pour prolonger leur durée. Tailles 29, 30, 31 pour garçons de 11 à 13 ans. Antérieurement 2.95.

1.00
Bas golf tout laine pour garçons — brun ou gris, haut contrastant. — Pointures: .55 — 2 pour **1.00**
8 à 10¼. La paire

Morgan—Au rez-de-chaussée

Un Important Solde de Gants pour Dames

GANTS DE CAPE ET DE SUEDE

Vu qu'il s'agit de séries de pointures incomplètes nous vous offrons ces gants à ce prix si sensiblement réduit. Une occasion d'économie très appréciable pour les femmes ayant besoin de gants slip-on en suède marine, pointures: 6 à 7¼ . . . ou de gants de cape gris et beige, unis ou de fantaisie. Venez de bonne heure afin d'avoir un meilleur choix.

La paire **.75**

Morgan—Au rez-de-chaussée

Rôtissoires Ovale en Aluminium

Ne manquez pas cette aubaine . . . Il s'agit d'une valeur extraordinaire. Rôtissoires ovales, 16" de longueur par 10% pouces de largeur. . . **1.00**

Morgan—Au quatrième

Une Collection de Lingerie de de Crêpe de Chine

Une collection se composant de séries et de tailles désassorties, comprenant des fourreaux de crêpe de teinte pure, camisoles et caleçons genre knickers en soie Kayser, pyjamas de rayon rayé (modèle une pièce). Vous feriez bien de venir voir cette splendide collection de lingerie, vous y trouverez des valeurs franchement exceptionnelles.

Chaque article, valeurs 1.55 et 1.95 **\$1.**

Pas de Commandes Téléphoniques, Postales ou C.O.D.

Morgan—Rayon de la lingerie—Au deuxième

Serviettes de Table en Toile Irlandaise

Toile de bonne qualité pour le déjeuner ou le lunch et pour vous éviter d'avoir toujours à employer votre toile fine. Nous offrons des centaines de ces serviettes en un grand spécial demain — et ne l'oubliez pas, il s'agit d'une valeur franchement remarquable. Cinq charmants dessins au choix — rose, tulipe, chrysanthème, marguerite, trèfle. Grandeur 18 x 18.

Ourlées ou non ourlées. Chacune **.20**

Morgan—Au troisième

Offre Combinée de Peinture

Une pinte d'émail, de peinture, de vernis ou de teinture-vernis et un pinceau Boeckh 1¼", serti dans le caoutchouc. Les deux **.75**

Morgan—Au troisième

Sacs Gladstone pour Hommes

Un très bon sac de voyage avec le nouveau haut en forme de dôme. En cuir, d'une seule pièce, pas de couture au haut et dans les côtés. Compartiment pour les chemises et deux pochettes pour différents articles. Noir ou brun.

24 pouces de longueur. **11.95**

Morgan—Au rez-de-chaussée—En arrière

Robes d'Intérieur Martha Washington

Tailles Ordinaires et Extraordinaires

Un solde de ces robes, de tailles désassorties, qui se vendaient antérieurement à prix considérablement plus élevé. Vous en trouverez dans la collection en crêpes Empire, cordés Hampton, percales et piqués imprimés. Choix des couleurs suivantes: bleu, vert, noir et blanc. Tailles: 36 à 44; très grandes tailles: 45 à 51. Pas de commandes postales, téléphoniques ou payables sur livraison (C.O.D.) Valeurs 1.95 et 3.95 **1.55**

Morgan—Rayon des robes d'intérieur—Au deuxième

Chaussettes de Sport tout Laine pour Dames

Une réelle économie de 20c sur chaque paire de ces chaussettes! Belles chaussettes à tricot à côtes, revers Jacquard au haut, des plus pratiques pour les sportives. Beige, blanc, vert, bleu; pointures: 8½ à 10½ dans la collection. Antérieurement 45 la paire.

La paire **.25**

Morgan—Au rez-de-chaussée

Imprimés de Soie Teinte Pure

Au prix que vous Payez les Imprimés de Coton! Tous de nouveaux imprimés printaniers en de charmants dessins et splendides combinaisons de couleurs. Toute femme faisant sa propre couture ainsi que celle qui fait confectionner ses robes voudront sûrement se procurer plusieurs longueurs de ces exquis imprimés. Ne manquez donc pas d'être à notre Salon des Tissus sous le coup de 9.30 demain matin afin de profiter de ces exceptionnelles valeurs. 38 pouces de largeur. La verge **.85**

Morgan—Salon des Tissus—Au troisième

Le Reich réinstalle le Dr Wilhelm Furtwaengler

BERLIN, 3.—M. Wilhelm Furtwaengler, chef d'orchestre éminent d'Allemagne, qui avait abandonné il y a deux ans passés, la direction de l'Orchestre Philharmonique de Berlin et de l'Opéra, a été réhabilité dans ses fonctions. Il vient présentement de terminer une grande tournée de concerts en Europe.

C'est le 4 décembre 1935 que Wilhelm Furtwaengler abandonna ses divers postes à Berlin. Il a semblé dans le temps que cette démission avait été forcée à la suite de ses démêlés avec les directeurs du régime nazi en Allemagne, parce qu'il avait pris la défense de Paul Hindemith, compositeur appartenant à la race non-aryenne. Le point de vue de Furtwaengler était que l'Art ne devait pas connaître de distinctions de races. A la suite des critiques du

Dr Paul Goebbels, ministre de la Propagande, en Allemagne, Wilhelm Furtwaengler a cru bon de démissionner comme directeur de l'Opéra de Berlin et de la Philharmonie.

Furtwaengler est maintenant très bien vu du régime nazi. Tout le laisse voir. En effet, il vient d'être nommé directeur en chef du Festival de Bayreuth, qui est sous le patronage de Hitler lui-même. Et, hier, on le nommait de nouveau directeur de l'Opéra et de l'Orchestre Philharmonique de Berlin. Il y a deux ans, il avait été remplacé par Clemens Kraus. Ce dernier deviendra probablement directeur de l'Opéra de Munich, succédant alors à Hans Knappertsbusch, qui est forcé de démissionner à la suite d'un différend avec les autorités du régime en Allemagne.

NOTULES

Avec les Petits...

Le Théâtre des Petits porte son nom : Mme Camille Bernard sa directrice-fondatrice, possède l'art de faire évoluer sur la scène tous les petits enfants que les parents confient à ses soins. Sans doute elle leur enseigne la diction (c'est visible), mais elle leur apprend en même temps à se présenter devant le public.

Hors les sentiers...

Mlle Camille Bernard ne suit pas les sentiers battus. Ses matinées à la Palestre Nationale ne consistent pas seulement dans la présentation de monologues par ses petits élèves et de saynètes, elles comprennent aussi une grande revue imaginée et agencée par elle. Depuis le début de la présente saison du Théâtre des Petits, elle fait connaître aux spectateurs de ces matinées les principaux pays par la parole et la chanson.

En Hollande...

Dimanche dernier ce fut en Hollande qu'elle nous a conduits. On a suivi tour à tour sur le plateau un échevin hollandais, le Génie du bon vieux temps, la Légende, l'Esprit du temps moderne, la Tulipe, des petits Hollandais, la meunière, le moulin à vent, un couple hollandais; on a vu l'assiette de Delft, le Old Dutch, les batailliers hollandais. Tout cela était bien vivant et c'était présenté dans une parfaite couleur locale. Camille Bernard possède ses sujets, il n'est pas étonnant alors que leur présentation soit si parfaite.

Une faïence

L'un des tableaux de la revue s'intitulait l'assiette de Delft. On sait que Delft a été le foyer de production céramique le plus

considérable d'Europe. La faïence de Delft (porcelaine de Hollande) est fameuse. On en connaît les caractéristiques: pâte jaunâtre, légère, motifs principaux formés par des agglomérations de personnages. Camille Bernard a reconstitué sur la scène une immense assiette; au centre un personnage hollandais. Au lever du rideau, on vit ce personnage, et l'on aurait juré qu'il était incrusté dans la porcelaine même. Mais, c'est une illusion, le personnage (bien vivant) s'est détaché un moment de son cadre.

Autre illusion

Dans un dernier tableau final, la carte postale, la même illusion apparaissait, le personnage qu'on croyait tout simplement un dessin, était bien vivant. La carte postale était adressée à Camille Bernard; tout y était minutieusement observé; le timbre postal, par exemple, était réellement un timbre du pays de la Hollande. Tout cela est pour dire que Camille Bernard a le souci de l'exactitude, de la précision, de l'illusion scénique. Le Théâtre des Petits est une excellente école pour les tous jeunes. Le prochain spectacle, le 5 avril, nous promènera au Japon, pays d'actualité, s'il en est un.

Une malpèque?...

Dans notre compte-rendu du Sixième Concert Symphonique de Montréal nous parlions de M. A. Gagnier, flûtiste, qui joua le solo de clarinette de la "Première Rhapsodie" de Claude Debussy. Un flûtiste qui joue en même temps de la clarinette! C'est invraisemblable. L'erreur ne doit pas être mise au compte de ces pauvres typos qui sont toujours coupables des fautes d'autrui, mais du pauvre chroniqueur qui dans sa hâte de donner sa copie, à la dernière minute, n'a pas pris le temps de se relire. Le lecteur aura ratifié l'erreur pour lui, et celle-ci, à mon humble avis, ne devra pas être classée dans le "Pare aux Malpèques", comme il est dit souvent.

D. L.

Election des officiers

Ce soir, à 2755 Rouen, élection des officiers de l'association politique, sportive indépendante de Saint-Eusèbe. M. Donat Gilbert présidera.

Société Canadienne de cinématographic

Le gouvernement provincial vien, à accorder à trois avocats de Montréal, MM. Maresj Marcus, Frank Melvin Godin et Saul Hayes, des lettres patentes les autorisant à constituer une entreprise de cinéma. Les fondateurs auront le droit de produire des films, de les louer, de les vendre. Ils pourront avoir leurs studios et leurs théâtres; ils acquièrent les manuscrits, les droits d'auteurs, les scénarios; bref, ils seront en mesure de créer la première industrie cinématographique canadienne. Nos lecteurs se rappelleront qu'un projet analogue a naguère retenu l'attention du public. Il s'agissait de construire un vaste cinéma dans la région de Chambly et d'en faire un nouveau paradis du film. Pour des raisons inconnues, le projet fut alors abandonné. La nouvelle société s'appellera la "Coronet Pictures Limited".

"The Leavenworth Case" à l'Impérial

A partir de demain, 4 mars, la direction de l'Impérial présente, pour 3 jours seulement et pour la première fois à Montréal, la version cinématographique d'un des meilleurs romans policiers américains de l'année. Il s'agit de "Leavenworth Case" avec Donald Cook, Jean Rouverol, Norman Foster, Erin O'Brien-Moore et Warren Hymer. C'est, paraît-il, une histoire à faire dresser les cheveux sur la tête, celle du "crime parfait" perpétré par un médecin. Pour se rendre aux demandes répétées de son public, l'Impérial présente aussi l'un des plus récents succès de Fred Astaire et de sa merveilleuse partenaire Ginger Rogers, "Top Hat".

Les incendies de février

Le mois de février a laissé des traces assez profondes dans les annales du service des incendies. Un enfant est mort brûlé, 4 hommes, 2 femmes et 17 pompiers ont été asphyxiés ou brûlés et 12 personnes ont été sauvées des flammes durant les 213 incendies qui ont été enregistrés pendant le mois qui vient de finir.

Trois incendies ont nécessité une seconde alarme, ceux du Villa-Maria de la Mundet Cork and Insulation et celui de la Kearney Bros.

Vol rue de Bullion

Des cambrioleurs se sont introduits, au moyen de fausses clefs, entre 3 et 10 heures, hier soir, dans le logis de M. John Naggy, 3472, rue de Bullion, et y ont volé des manteaux, des paletots, une montre en or et autres objets qu'on évalue à \$300. M. Naggy constata le vol à son retour chez lui et prévint la police, qui dépêcha le constable Julien de la police-radio.

Liquidateur acquitté

Le juge Jules Desmarais, de la Cour des Sessions de la Paix, a libéré, hier après-midi, le liquidateur Eugène Prévost, des 11 accusations qui pesaient sur lui, on lui reprochait certaines irrégularités dans la signature de certains documents de faillite.

Hôpital en déficit

L'hôpital Général de Lachine accuse un déficit de \$2,106.64 pour l'année dernière. L'institution a accordé des soins à 821 patients. Les officiers élus pour 1936 sont: A. Wilson, président; K. D. Woodward, vice-président; Mlle M. L. Brown, directrice.

"Mark Twain"

Son Honneur le maire Camille Houde, C.B.E., sera l'orateur invité et l'échevin Georges Caron sera le président, ce soir, à la première d'une série de causeries sur "Nos Grands écrivains d'hier et d'aujourd'hui", qui sera donnée dans la salle de l'église Saint-Cyprien, boulevard Morgan, à huit heures ce soir, par le révérend D. Victor Warner. "Mark Twain" fera le sujet de la causerie de ce soir.

Savant indien



GREY OWL (hindou gris), fameux naturaliste indien qui revient au Canada après un séjour de quatre mois en Angleterre. Le public anglais a fort goûté la tournée de ce savant.

LA GAZETTE ARTISTIQUE

La réunion mensuelle du Delphic Study Club aura lieu cet après-midi à 3 h. dans le salon B de l'hôtel Windsor. M. George M. Brewer, pianiste et organiste de cette ville, secrétaire du Dominion College of Music, parlera de la célèbre moralité du XIVe siècle qui rappelle les tentations auquel l'homme est en proie durant toute sa vie. La version anglaise de cette pièce porte le nom de "Everyman". Mlle Theresa Yerbury interprétera quelques pièces de musique, accompagnée par Mme H.-F. Briegel.

MAISON "JEAN LE PREVOST"

Demain, le 4 mars prochain, aura lieu à la salle du Patronage Le Prévoist, à 3797, rue Saint-Dominique, une soirée dramatique et musicale au profit des œuvres de la maison. Une troupe de renom y interprétera l'opérette en un acte de A. Jalme: "L'Écosse de Châton", ainsi que le drame en deux actes d'Henri Bordeaux: "Un Médecin de campagne".

AU PETIT THEATRE

La causerie hebdomadaire du Petit Théâtre sera donnée demain soir par M. Albert Savard. Il parlera des caractères de Naples et de Pompéi. Les membres et les amis de l'association sont priés de s'y rendre sans autre invitation.

Le prévenu connaîtra son sort le 31 mars

Le juge Amédée Monet de la Cour des Sessions de la Paix, rendra jugement, le 31 mars, dans le procès de James Robertson, comptable-vérificateur, 1455, rue Mackay, accusé de conspiration avec Ronald S. Stewart, calesier de J. W. Forties, 1452, rue Union, pour falsifier la tenue des livres aux garages Mont-Royal, Caledonia et Forties, du 1er janvier 1933 au 31 mars 1934 et faire perdre au plaignant des sommes considérables. La cause s'est terminée hier après-midi.

PRINCESS

34 et dernière semaine, CHARLIE CHAPLIN dans "MODERN TIMES" Autre Attraction "Guard that Girl", Quot. 19 à 1, 25c. Titres en Français.

LAVAL

rue St-Denis, près St-Royal — HA. 5047
MERCREDI - JEUDI
"MON COEUR TAPPELE"
avec Jean Klepura.
"STORM OVER THE ANDES"
avec Jack Holt — Mona Barrie.
TARZAN — Comédie.

LIFE BEGINS AT

A Partir de
CABIN KIDS
LILA MOORE
NINA OLIVETTE
autres acts.
A l'écran... L. PHILIP OPPENHEIM
"THE GREAT IMPERSONATION"
EDMUND LOWE
VALERIE HOBSON WERA ENGLIS

Soirée très réussie au Mont-Saint-Louis

L'Alliance Artistique Belge présentait hier soir sa première soirée musicale en la salle académique du Mont-Saint-Louis, et elle a obtenu un beau succès. M. J.-J. Goulet qui dirige avec beaucoup de savoir-faire ces auditions, s'était assuré le concours de bons artistes, notamment Mme Suzanne Goulet-Beaudry, qui chanta un Agnus Dei, de Bizet, et d'autres chansons fort appréciées.

La présence du Quatuor à cordes Dubois donnait à cette audition une note très artistique, car on sait que ce Quatuor, fondé il y a plus de 27 ans, s'est consacré à faire l'éducation musicale du public; il nous a fait connaître jusqu'ici des œuvres de musique de chambre que nous n'aurions jamais entendues autrement. Hier soir, cet ensemble à cordes nous a fait communier dans la religion beethoven en exécutant le Quatuor Op. 18, No 1.

Enfin, au programme, M. J.-J. Goulet nous présentait les soprani du Mont-Saint-Louis qui font un beau travail sous la direction de leur maître; ils interprétèrent notamment, un Panis Angelicus, de Fran. Ce fut une soirée musicale très variée. L'Alliance Musicale de Montréal dont on a pu apprécier la valeur artistique en maintes occasions puisa largement dans son répertoire pour le plaisir de tous les auditeurs.

L'honorable Howe à Trois-Rivières

TP IS-RIVIERES, 3. (P.C.)— L'arable M. C.-D. Howe, ministre des chemins de fer et des canaux, visitera Trois-Rivières, le 14 mars, et fera l'inspection du nouvel élévateur à grain. Le ministre sera accompagné de M. Wilfrid Gariépy, député de Trois-Rivières aux Communes, et de députés de la région avoisinante.

SAINT-DENIS
"CAVALERIE LEGERE"
AUSSE
"CARTOUCHE"

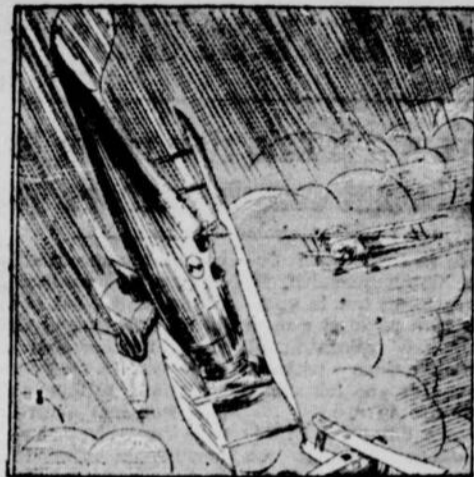
CINEMA de PARIS
"L'EQUIPAGE"
AUSSE
"JIM LA HOULETTE"

CAPITOL
A L'AFFICHE
James CAGNEY Pat O'BRIEN
CEILING ZERO
plus!
FRESHMAN LOVE
Frank McHugh
Patricia Ellis
Warner Wall
JUNE TRAVIS
STUART ERWIN
DAILY 10-1
SUN 1-2 25c

PALACE
Nous sommes REELLEMENT FIERES de ce spectacle!
Jeanette MacDONALD
NELSON EDDY
ROSE MARIE
with ASLAN JONES

Apprenez la Danse
50c la leçon. Tous genres de danse.
PROF. T. MAZZALONGO
PROF. J. PETICLERC
De 2 à 6 hrs. p.m.
1224 St-Laurent
CAFE ATHENES
MARquette 0090 — 0581

THE Leavenworth CASE
AUSSE — Reprise spéciale à la demande générale
FRED ASTAIRE
GINGER ROGERS
TOP HAT
A PARTIR DE DEMAIN
IMPERIAL



Les morts ne parlent pas

par John Wilstach

[Roman de détective traduit de l'américain spécialement pour les lecteurs de la "Patrie".]

(Suite)

Mais Evelyn secoua la tête. — Je vous ai déjà dit ce que j'en pensais, dit-elle énergiquement. Je demeure ici tant que je ne saurai pas ce qu'est devenu M. Oliphant!

Walcott détourna la tête et je perçus quelque chose d'étrange dans son regard. J'eus l'impression qu'il en savait plus long qu'il ne voulait dire sur ce qui s'était passé au cours de la nuit — et sur ce qui devait se produire dans la maison solitaire sur la rive du Fife. Mais sans ajouter une seule parole, il reprit sa promenade de long en large. Il ne s'arrêta qu'en passant devant la fenêtre et je vis à son attitude qu'il écoutait.

Presque en même temps Evelyn et moi perçûmes le bruit qui avait attiré son attention et qui nous força à nous lever.

— Je crois que c'est une automobile qui monte le sentier, dit Walcott.

Bien sûr que c'était le bruit des pneus écrasant le gravier. Et bientôt nous vîmes une auto se ranger devant la porte. Quelqu'un en descendit et sonna à la porte.

— Qui donc cela peut-il bien être, à cette heure matinale? dit Miss Roland. Je vais aller voir.

Elle quitta la pièce, et nous entendîmes une brève conversation; puis les pas de l'homme retentirent sur la tuile du parquet.

— Voulez-vous vous asseoir? dit la voix de Miss Roland. Je ne vous retiendrai qu'un instant.

Lorsqu'elle revint vers nous elle ferma la porte après elle.

— C'est le monsieur qui devait arriver hier soir, dit-elle hors d'haleine. C'est M. Forest.

CHAPITRE VIII

La lettre de Gresham

— Lui avez-vous parlé de ce qui s'est passé au cours de la nuit?

La question vint de Walcott

avant que je fusse revenu de mon étonnement de cette nouvelle tournure des événements. Mais au bout d'un instant je compris que l'arrivée de M. Forest — lui si étroitement lié avec M. Oliphant... la situation prendrait un tout autre aspect.

— Je ne lui ai rien dit du tout, répondit Evelyn Roland. J'ai cru devoir vous consulter tous deux auparavant.

Walcott fit un signe d'approbation.

— Vous a-t-il dit pourquoi il n'est pas venu hier soir?

— Oui. Il dit qu'il a reçu un télégramme de M. Oliphant lui demandant de différer son voyage à aujourd'hui.

— Différer son voyage? murmura tout bas Walcott. Mais M. Oliphant...

— Il n'a jamais envoyé de télégramme! J'en suis positive. Pourquoi, s'il avait fait cette démarche, aurait-il été si inquiet, hier soir, parce que M. Forest n'arrivait pas?

— On dirait l'oeuvre de nos amis de cette nuit, insinuai-je. Ne vaut-il pas mieux vous M. Forest?

— Immédiatement, dit Walcott. Il nous mettra probablement au courant de toute l'affaire. Oui, il vaut mieux tout lui dire. Puis comme nous quittions la chambre, Walcott murmura à mon oreille:

Il vaut mieux que ce soit toi qui parles, puisque tu es un vieil ami de M. Oliphant et que moi, non.

L'homme qui se leva de son siège à notre entrée, pouvait avoir de quarante à quarante-cinq ans. Il était grand et mince, pâle de teint avec un nez prononcé et de grands yeux incolores. Ses cheveux blonds et plats commençaient à grisonner aux tempes et sa tenue était irréprochable. Je me présentai moi-même sous le nom de West et il salua avec raideur. Mais ses yeux trahissaient l'inquiétude. Il avait l'air de se demander qui nous étions et avoir hâte de rencontrer M. Oliphant.

— Vous êtes venu d'Earlesbridge en auto, M. Forest? demandai-je.

— Oui, j'ai loué une voiture à l'hôtel de la station. C'étaient d'ailleurs les instructions de M. Oliphant. Pourrai-je le voir bientôt, s'il vous plaît? A moins que je ne me présente trop tôt.

— Voulez-vous demander au

chauffeur, d'attendre un peu? demandai-je. Nous avons quelque chose à vous confier, M. Forest. Lorsque vous le saurez vous déciderez peut-être de demeurer ici.

Il me regarda tout ahuri. — J'espère qu'il n'est rien arrivé de fâcheux? demanda-t-il de sa voix flûtée. M. Oliphant se porte bien?

— Je vous expliquerais à l'instant, lui dis-je; et après qu'il eût échangé quelques paroles avec le chauffeur, il rentra précipitamment dans le hall. Je fermai la porte de la cloison vitrée derrière lui et je le conduisis auprès de Walcott et de Miss Roland qui attendaient près du foyer.

— J'espère qu'il ne s'agit pas de mauvaises nouvelles, répéta M. Forest en me lançant un vif regard.

Je lui indiquai un fauteuil.

— Veuillez vous asseoir, car l'histoire sera quelque peu longue. Je suis heureux que vous soyez venu, M. Forest. Vous êtes précisément l'homme que nous voulons voir, car je crois que vous pourrez nous aider.

— Vous aider? Je crains de ne pas vous comprendre parfaitement, M... M. West.

— M. Oliphant a disparu durant la nuit, dis-je à voix basse. Aucun de nous ne l'a revu depuis.

Il resta bouche bée, se leva à demi de son siège et la légère serviette qu'il avait posée sur ses genoux, glissa à terre.

— Disparu... dans la nuit...

Sa voix s'éteignit dans un murmure et ses yeux s'écarquillèrent. Puis il regarda tour à tour Miss Roland et Walcott, comme s'il refusait de croire et désirait une confirmation de mes paroles...

— Il vaut peut-être mieux que je commence par le commencement, dis-je en m'asseyant à son côté.

Afin d'expliquer ma présence à Westerwood Lodge, je lui dis que mon ami George Walcott et moi avions fait une croisière en yacht sur la côte et que, à titre de vieil ami de M. Oliphant, j'étais descendu à terre pour le saluer, la veille au soir.

— M. Oliphant vous attendait hier soir, M. Forest, continuai-je. Et lorsqu'il a compris que vous ne viendriez pas, il est devenu très inquiet. Vous pouvez me croire, il ne vous a pas télégraphié. Le télégramme vous est parvenu d'une autre source et je ne doute pas que le but était de vous tenir éloigné de cette maison hier soir.

M. Forest se tenait droit, avec raideur même, sans son fauteuil, et ses grands yeux gris trahissaient l'inquiétude. Sans dire un mot, il m'invita du geste à continuer mon récit.

Je lui appris comment nous avions découvert le chien mort à la porte de chambre de M. Oliphant, le maître disparu et sa chambre en grand désordre. Puis je lui racontai ce qu'il m'était arrivé dans l'étude, mentionnai ma rencontre avec un intrus — homme ou femme, ne doutant pas qu'il pouvait y en avoir d'autres dans la maison au même moment.

Finalement je tirai de ma poche l'enveloppe froissée que j'avais trouvée dans ma chambre et, après quelques mots d'explication, lui indiquai ce qui était griffonné au verso.

— Vous croyez que c'est un message de la part de M. Oliphant? demanda-t-il.

— Nous le croyons, répondis-je. Naturellement, il est possible que ce soit un faux — destiné à nous satisfaire pour le moment, en nous faisant croire que M. Oliphant est sain et sauf. Mais il semble que ce soit bien son manuscrit.

M. Forest retourna l'enveloppe et relut l'inscription au verso.

— C'est le manuscrit de M. Oliphant — oui, j'en suis presque certain. Il hésita un moment, puis, levant les yeux: Et vous avez suivi ses instructions? demanda-t-il. Vous n'avez rien fait?

— Rien.

— La police — n'a pas été prévenue?

— Nous n'avons rien fait du tout, répétai-je. Et dans ce cas je voudrais savoir votre opinion, M. Forest. Avons-nous bien agi?

Pensif, il répondit: — Oui, oui, certainement. Dans mon opinion vous avez bien agi. Il secoua la tête et retomba dans le silence, son regard vague fixé à terre.

A SUIVRE

Un ancien montréalais attend d'être exécuté

SAN FRANCISCO, 3. (P.A.) — On tentera de faire commuer en emprisonnement à vie la sentence de mort portée contre le bagnard Alexander MacKay, un ancien Montréalais, qui prit part active aux émeutes du pénitencier de San Quentin, Californie. La Cour Suprême a rejeté l'appel de Joe Kristy, son compagnon.

CHEZ EATON

VENTE SPOTLIGHT

Gants de tissu pour dames

Soide du stock de deux fabricants de gants de bonne qualité offert à un prix que les Montréalaises n'ont pas vu depuis des mois. Beau chamo-suède, maille, rayon cordé, Bemberg (rayon). Manchettes petites et grandes ou gants sans manchettes; autres avec bouton, effet bracelet, contraste et garniture. Noirs, marine, bruns, blancs. Pointures 6 à 7 1/2 dans le lot. ORDINAIREMENT .75 à 1.50 la paire. Spécial de la Vente Spotlight, mercredi **.45**

Gants en chevreau pour dames

Marqués généralement beaucoup plus cher.

Nombreuses sont les femmes escomptant cet événement annuel pour acheter leurs gants du printemps. Slip-on avec nervures, plis et boutons. Bruns, noirs, marine. Pointures 5 3/4 à 7 1/2 dans le lot. Spécial de la Vente Spotlight mercredi, la paire ... **1.35**

Gants échantillons pour dames

Ordinairement 3.00 à 5.50 la paire

Exceptionnels comme qualité et apparence, à prix "d'une fois l'an". Chevreau et suède. Profusion de modèles unis ou fantaisie: manchettes petites et grandes, simples ou travaillées. Piqués, fronces, contrastes, bordés, etc. Noirs, marine, gris, bruns, beiges. Pointures, 6 1/4, 6 1/2, 6 3/4 dans le lot. Spécial de la Vente Spotlight, mercredi, la paire **1.95**

Gants, au rez-de-chaussée

THE T. EATON CO. DE MONTREAL

Espoirs Et Craintes

Des personnes nerveuses

La vie est faite d'espoirs et d'appréhensions. Cela est particulièrement vrai dans les cas des personnes qui ont des troubles nerveux. Les appréhensions rendent alors la vie misérable.

Vous êtes en proie à l'inquiétude et aux anxiétés parce que vous ne pouvez dormir. Vous avez frayeur des foules ou de l'isolement; vous avez peur que quelque chose tombe sur vous. Vous avez aussi peur d'être laissée seule; il vous arrive même de craindre de devenir folle. La peur et la crainte d'être délaissée peuvent ainsi vous dominer à tel point que vous devenez sujette au

découragement et au désespoir, sans autre issue que de pleurer.

Nombre de personnes ont trouvé que la Nourriture du Dr. Chase pour les Nerfs est le restaurateur par excellence des nerfs épuisés. Avec la force nerveuse rétablie dans votre système, vous regagnez vite la vigueur et l'énergie nécessaires à la santé, à l'espérance et à la confiance.



Pas de participation aux guerres étrangères

Le Canada ferait mieux de s'occuper de ses affaires, opinent nos députés, mise en demeure au consul général d'Italie au Canada

OTTAWA, 3. — (D. N. C.) — Que le consul général d'Italie au Canada, M. Luigi Petrucci, répète la bourde diplomatique qu'il a commise dimanche soir dernier, lorsqu'il a exprimé son regret de voir le Canada participer à l'imposition de sanctions imposées à Genève contre l'Italie, ou encore qu'il poursuive son rêve d'implanter ici le fascisme, le gouvernement du Canada n'aura d'autre alternative que de demander son rappel à Rome, a déclaré hier M. MacKenzie King qui veut voir dans le geste de M. Petrucci une simple erreur de jugement. Le premier ministre partage l'opinion exprimée par M. Woodsworth à l'effet que le discours du consul italien à Montréal était pour le moins fort mal avisé et contraire aux règles qui doivent gouverner la conduite de représentants attirés d'un peuple étranger en ce pays.

M. T.-C. Douglas

M. T. C. Douglas, député de Weyburn, a ouvert le débat sur l'attitude que doit prendre notre pays dans la mise en oeuvre des règlements imposés par la Société des nations. En posant sa question sous la forme d'une résolution, M. Douglas est imbu d'un sincère désir de voir le parlement du Canada prendre toutes les mesures nécessaires en vue de faire disparaître du domaine international tout ce qui pourrait devenir la cause d'un conflit armé.

Des sanctions

On peut imposer des sanctions, mais celles-ci deviennent futiles et mêmes dangereuses à moins qu'elles ne soient imposées collectivement et accompagnées d'un effort déterminé pour effacer toutes causes de guerre. C'est ainsi qu'il prie la Chambre d'amener le gouvernement à soumettre, conformément au pacte de la S. D. N., dont le Canada est devenu l'un des signataires, des propositions portant sur les sujets suivants: La diminution générale des armements; Les négociations diplomatiques, ouvertes et collectives dans les différends internationaux; La dénonciation des traités et des ententes contraires au pacte; Des mesures propres à l'application des principes de justice internationale à la solution des problèmes économiques et autres qui pourraient devenir des causes de différends internationaux; L'interdiction de toutes ententes unilatérales qui détruiraient les tentatives de la S. D. N. pour établir un régime de paix.

Appliquées

A ces diverses clauses, M. Douglas ajoute qu'à moins que les nations qui composent la Société acceptent et appliquent sincèrement les principes mentionnés, et jusqu'à ce qu'elles l'aient fait, le Canada doit refuser de participer à toute guerre étrangère, quels que soient les belligérants. Le texte même de la résolution de M. Douglas en explique le double but: La position du Canada dans la Société des nations et le devoir imposé au gouvernement.

La Grande Guerre

Il refait l'histoire du conflit italo-abyssin et les mesures prises par la S.D.N. en vue d'y mettre fin. Il souligne à l'attention de la Chambre l'attitude de certains Canadiens qui voudraient voir le Canada se retirer de la ligue. A cette attitude M. Douglas se déclare opposé parce qu'elle est contraire à tout ce qui s'est fait en Amérique, notamment à l'époque de la Grande Guerre. Le peuple canadien est disposé à appuyer son gouvernement dans toutes les mesures qu'il prendra en vue d'empêcher que les produits du Canada servent au massacre injustifié et brutal

d'un peuple primitif; il en résulte que nous devons voir à ce que les sanctions convenues à la Société des nations soient appliquées sévèrement et en leur entier.

La concurrence

Les membres du Crédit Social n'envisagent pas la situation de cette façon; ils voient dans la concurrence économique entre nations les causes de guerre. Qu'on voit à ce que le peuple soit bien

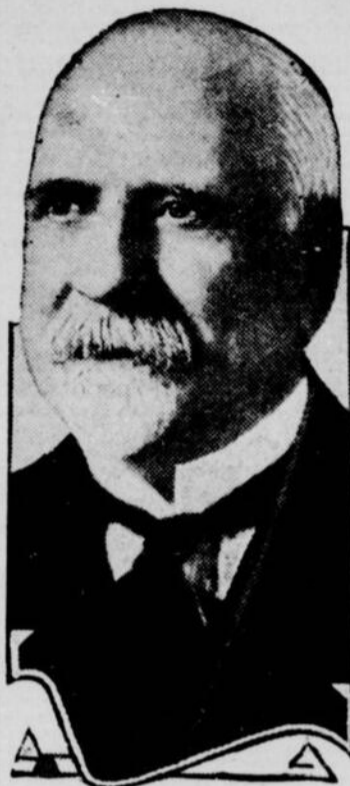


M. LUDGER VENNE

vêtu, bien nourri et ayant des foyers confortables, et il ne voudra pas aller en guerre. Le Crédit Social est opposé à la guerre sous toutes ses formes, déclare M. J. A. Marshall, député de Camrose; mais il ne trouve pas dans les moyens proposés par M. Douglas un remède qui puisse en faire disparaître les motifs. Qu'on fasse disparaître le besoin d'aller chercher à l'étranger les marchés où vendre nos produits, qu'on distribue nos surplus de production parmi nos propres citoyens, et nous aurons assurément la paix.

Le premier volume de l'Encyclopédie porte le numéro 10

PARIS, 3. (P.C. - Havas). — Le troisième volume de l'Encyclopédie Française qui en comportera vingt et un, composée sur l'initiative et sous la direction d'Anatole de Monzie, député et ancien ministre, vient de paraître. Ces volumes ne sortent pas dans l'ordre de leur numérotage. Le premier paru, qui était consacré aux problèmes de l'Etat moderne, était le tome dix. Le suivant, qui étudie d'une part les matériaux et les techniques des arts et d'autre part les besoins auxquels doit répondre "l'Oeuvre" achevée, était le tome seize. Le dernier est le tome dix-sept et forme un tout avec le précédent qui porte le titre général "Arts et littérature dans la société contemporaine".



L'HON. C.-H. CAHAN



OTTAWA, 3. (D.N.C.). — La loi instituant la commission fédérale du placement sera soumise au parlement dès que le débat sur le traité de réciprocité commerciale canado-américain aura pris fin.

La commission se composera de sept membres. A ceux-ci seront ajoutés des comités consultatifs recueillis dans les provinces. La commission sera chargée d'étudier tout le problème du chômage et de collaborer avec les diverses agences, employeurs et employés, pour ensuite présenter à l'administration un rapport détaillé sur les mesures les plus propices à prendre en vue de régler ce grave problème du chômage. Elle sera nommée dès que le gouvernement aura fait adopter une législation à cette fin.

Le parlement est disposé à hâter le travail de la session, si l'on en juge par son empressement à adopter, hier, une résolution présentée par le premier ministre, M. King, à l'effet de consacrer, à l'avenir, les mercredis aux mesures du gouvernement, au lieu de les réserver comme jusqu'ici aux résolutions des députés.

Le Dr J.-J. Heagerty, chef adjoint du service d'hygiène au ministère fédéral de la santé, auquel s'était associé M. G.-H. Ferguson, ingénieur sanitaire du même ministère, vient de remettre son rapport sur l'inspection de l'édifice où siège la cour suprême du Canada. Cette inspection avait été demandée en Chambre par M. J.-F. Pouliot, député de Témiscouata.

Les enquêteurs n'hésitent pas à condamner cet édifice comme une menace à la santé de ceux qui l'occupent et, de toute façon, impropre à l'usage qu'on en fait.

Le Dr Heagerty, en plus, atteste que cet édifice constitue une menace constante d'incendie. L'édifice contient une des bibliothèques légales les plus complètes du pays et où

(Suite à la page 15)

La guerre n'a jamais rien réglé; le Canada doit maintenant compter sur les armements

Le leader de la Fédération Coopérative du Commonwealth, M. J.-S. Woodsworth, dit que la guerre n'a jamais rien réglé et que le Canada se trouve présentement dans la malheureuse position d'avoir à compter sur les armements pour se protéger.

Si la France a dominé à la Société des nations pendant un temps, aujourd'hui c'est la Grande-Bretagne qui fait la pluie et le beau temps à Genève, soutient M. Woodsworth. C'est à ce genre d'impérialisme que nous devons nous opposer, dit-il; ni l'une ni l'autre de ces deux nations ne saurait être jugée dans un différend qui implique les intérêts primordiaux de l'un ou l'autre de ces deux pays.

Notre nickel

Si le Canada avait été sage, poursuit M. Woodsworth, il aurait de son propre chef prohibé les exportations de notre nickel en Italie et cela bien avant qu'il ait été question à Genève de sanctions contre le pays de Mussolini.

M. Woodsworth critique sévèrement M. Luigi Petrucci, consul gé-

par un homme dont la position en ce pays l'immunise contre toute action et qui est l'objet au Canada de privilèges spéciaux".

M. Woodsworth rapporte ensuite qu'il a même reçu des délégués d'Italiens qui ont déclaré que Petrucci avait lancé en ce pays l'organisation du fascisme, au moyen de sujets indennisés par le gouvernement italien. A ce sujet il déploie une formule de serment que les canadiens étaient invités à prêter en jurant fidélité à MUSSOLINI.

Il demande que le gouvernement fasse rappeler Petrucci au plus tôt. Il termine ses remarques en exprimant toute sa sympathie envers l'Ethiopie et en critiquant la Grande-Bretagne sur certaines méthodes de conquêtes qui ressemblaient beaucoup à celles qu'emploient le Japon et l'Italie.

Mlle MacPhail

Mademoiselle MacPhail est d'avis qu'avant de donner des conseils aux autres nations le gouvernement du Canada devrait tout bonnement mettre sa propre maison en ordre et s'occuper de ses citoyens. Pour elle le Canada est plus attaché au Nord de l'Amérique qu'il ne l'est même à l'Empire.

M. C.-H. Cahan

M. C.-H. Cahan, ancien secrétaire d'Etat, croit que tous les gouvernements au Canada ont fait leur possible en vue du désarmement général, mais les conditions en Europe et ailleurs n'ont cessé de poser des obstacles à l'accomplissement de cette tâche.

Il faut maintenir la Société des nations, dit M. Cahan, bien que cette agence dont le but est celui de la paix parmi les nations puisse devenir un motif de guerre. C'est ainsi qu'il ne serait surprenant pour personne que l'Italie préférât la guerre à la perte de sa vie politique et de son indépendance. Si la guerre est déclarée comme suite de la présente situation qui implique l'Italie, elle entraînera inévitablement les souffrances, la mort et la destruction de la propriété; ce serait tout de même une guerre juste.

Ajournement

Le débat sur cette épineuse question fut ajourné après les remarques du premier ministre et il est peu probable qu'il soit ramené sur le tapis, du moins pour un certain temps. Il aura provoqué des déclarations sensationnelles, tout en servant à une mise au point opportune quant à l'attitude d'étrangers en ce pays, tout particulièrement dans le domaine de la diplomatie.



L'hon. J. GARDINER

néral d'Italie au Canada, pour son discours fait à Montréal dimanche soir et dans lequel il aurait déclaré que les sanctions imposées à l'Italie n'arrêteraient pas la guerre et n'empêcheraient pas l'Italie de poursuivre sa conquête en Ethiopie.

Un défi

"C'est un défi au Canada comme à la Société des nations", s'écrie le chef de la F.C.C.; "lancé

Concours ouvert aux architectes canadiens pour la construction de maisons bon marché

OTTAWA, 3. — (D. N. C.) — L'hon. Charles Dunning, ministre des Finances, vient d'annoncer l'adoption d'un décret du conseil autorisant la tenue d'un concours ouvert aux architectes canadiens en vue d'obtenir les meilleurs plans à adopter pour la construction de maisons de coût minimum à être financées sous l'empire de la loi fédérale du logement.

Plans autorisés

On sait que le but de la loi du logement est d'améliorer les foyers canadiens en pourvoyant la famille canadienne moyenne d'une maison convenable à prix raisonnable, selon des plans ou d'après des types autorisés par le ministère qui fournira une proportion prévue du coût de telles maisons.

Le décret du conseil autorise le ministre des finances à approuver des plans ou étalons de construction minimum et toute entreprise du genre doit se conformer en tous points aux étalons approuvés. Il s'agit en ceci d'apporter une plus grande mesure de garantie aux prête accordés, en vertu de la loi du logement et d'encourager la construction de maisons de coût minimum parmi nos citoyens.

Moderne

Il manque cependant au ministère des plans appropriés et c'est dans le but d'en obtenir un certain nombre afin de faire un choix judicieux de types modernes de maisons, que le concours

(Suite à la page 15)

Le gouvernement King va faire enquête sur la majoration des instruments aratoires

OTTAWA, 3 (D.N.C.). — Par la bouche du ministre fédéral de l'Agriculture, M. James Gardiner, le gouvernement a consenti hier soir à porter son enquête sur les causes qui ont donné lieu à l'augmentation des prix des instruments aratoires.

Sur un ton qui ne laissa aucun doute quant à sa sincérité, M. Gardiner a déclaré que cette augmentation des prix de l'outillage nécessaire à la culture, à un moment comme celui-ci où les cultivateurs étaient pressurés de tous côtés, n'était aucunement justifiée et que le gouvernement n'hésiterait pas à entreprendre cette enquête.

Un milliard de moins

Le ministre de l'Agriculture fit remarquer qu'au cours des trois années de grande prospérité, soit 1926, 1927 et 1928, l'Ouest canadien avait augmenté la richesse du pays en matière de production de plus de \$1,300,000,000, tandis que pendant les trois années de grande crise, soit 1931, 1932 et 1933, cette production avait diminué à 330 millions de dollars. Le ministre demande la coopération de toutes les sections du pays sans hésitation pour venir en aide à celles qui sont at-

Un conseiller municipal est menacé de mort

NORTH-BAY, Ontario, 3. — (P.C.) — M. Eugène Hurtubise, conseiller municipal du canton d'East-Ferris, a dû être protégé par un constable contre la fureur de la foule après réunion du conseil municipal de ce canton. M. Hurtubise était un de ceux qui réclamaient la révocation du greffier M. G. Gobeil. Plus de cinq cents personnes attendirent M. Hurtubise à sa sortie de la salle des délibérations et menacèrent de le conduire au cimetière alors que d'autres, probablement de mauvais plaisants, parlaient de pendaison. Le conseiller municipal qui appuya M. Hurtubise, déclara ne se soucier aucunement de ce qu'on appelle tous les agents de la police provinciale si on le désirait.

S.H. M. Houde et le club Maisonneuve

Le club ouvrier Maisonneuve, à son assemblée tenue hier soir, sous la présidence de M. William Tremblay, député de Maisonneuve à l'Assemblée législative, a adopté une résolution à l'effet de faire connaître au maire de Montréal, son attitude à son égard. On sait que le maire Houde avait déclaré mardi dernier, à la salle Dante, que le club ouvrier Maisonneuve, l'avait supporté en 1928. Le texte de la résolution se lit comme suit: "Les membres du club ouvrier Maisonneuve sont obligés de déclarer qu'ils regrettent d'avoir été induits en erreur en 1928 par M. Houde, qui a sollicité de la part du club son appui pour se présenter à la mairie".

teintes sévèrement, comme l'ont été en ces derniers temps certaines provinces de l'Ouest.

Disproportion

Si les fabricants d'instruments aratoires profitent de la rareté de ces appareils sur les fermes aujourd'hui pour en augmenter le prix, ils méritent que l'Etat intervienne et fasse enquête à ce sujet, a déclaré hier M. Fred Johnston, libéral de Lake-Centre, Saskatchewan.

M. Johnston soutient que le moment est arrivé où le gouvernement devrait chercher à connaître les motifs de l'augmentation des prix des instruments aratoires et propose à cette fin en Chambre une résolution demandant cette enquête sous l'empire de la loi du Conseil des recherches. Il démontre avec chiffres à l'appui que le prix des produits de la ferme a considérablement diminué depuis 1930, alors que celui des instruments aratoires est resté à peu près stable; le prix des matières premières a diminué également. Il en résulte qu'aucune raison n'existe pour que celui des machines agricoles soit augmenté comme il l'est pour la saison 1936.

Concours ouvert...

(Suite de la page 14)

est officiellement lancé. Ces plans devront être conformes aux exigences de localités qui ne sont pas les mêmes dans toutes les parties du pays et il faudra qu'ils soient basés sur des genres de maisons assez bon marché et de structure solide et moderne.

Les architectes du Canada sont ainsi invités à soumettre des plans de maisons appropriées à la famille canadienne moyenne. La maison devra contenir trois chambres à coucher, mais aucune restriction n'est posée quant au genre ou type de maison, sauf que le contenu en pieds cubes ne devrait pas dépasser 17,000 pieds cubes.

Style simple

On demande surtout des logis de style simple et sans ornementation coûteuse. Le concours sera clos le 15 avril prochain.

Les juges du concours désignés par l'arrêté en conseil, sont MM. W. L. Somerville et E. R. Arthur, de Toronto; MM. R. R. MacDonald, de Montréal; Ludger Venne, de Montréal; A. J. C. Paine, de Montréal; A. J. Hazelgrove et F. W. Nicolls, d'Ottawa.

Le premier prix à gagner est de \$500; deux deuxième prix de \$200 chacun; deux troisième prix de \$100 chacun; et 10 mentions honorables de \$10.

L'heure d'été

SHERBROOKE, 3. — A la demande de l'Association des chemins de fer du Canada, le conseil a décidé que l'heure d'été serait acceptée à partir du dernier dimanche d'avril pour se continuer jusqu'au dernier dimanche de septembre.

Echos du parlement

(Suite de la page 14)

les volumes sont déjà frappés de moisissure.

M. J.-F. Pouliot, député de Témiscouata, apprenait hier que les membres actuels de la Commission de placement et d'assurance sociale sont présentement MM. Tom Moore et Roméo Beaudet, nommés comme dit le relevé déposé par le ministre, le 20 juillet 1935, et à qui l'Etat payait, du 20 juillet 1935 au 29 février dernier, \$5,263.31 chacun. On apprend, en outre, que ladite commission a coûté à date, depuis son institution, \$37,894.92.

L'hon. James Gardiner, ministre fédéral de l'Agriculture, apprend à M. H.-E. Brunelle, député de Champlain, que le ministre fédéral de l'Agriculture n'a rien payé à la foire du comté de Champlain entre les années 1925 et 1935 inclusivement.

En réponse à une question posée au feuilleton par M. J.-A. Crête, libéral de Laslèche, le ministre des Finances, annonce que le gouvernement fédéral retient cette année des salaires payés aux fonctionnaires de l'Etat, la somme de \$3,100,000.

C'est le Dr R.-E. Forster qui fit enquête sur l'état des pêcheries de saumon sockeye aux lacs Saults et Harrison, sous la direction de la commission biologique à dater de 1925, a-t-on appris hier du ministre des pêcheries, en réponse à une question posée par M. Reid, député de New-Westminster. Cet enquêteur fit son rapport en 1935 et le gouvernement est présentement à en faire une étude sérieuse. Cette enquête, ajoute le rapport, a pris fin en 1935.

En vertu de la loi du logement, il avait été prêté pour construction de maisons, à venir au 25 février 1936, la somme totale de \$755,900, soit 113 prêts, a appris hier M. A.-A. Heaps, député travailliste de Winnipeg, du ministre des Finances.

L'hon. R.-B. Bennett, chef de l'Opposition, a prêté hier le serment d'allégeance au nouveau souverain, Edouard VIII devant M. E.-J. Lemaire, greffier du Conseil Privé.

M. H.-A. Stewart, ancien ministre des Travaux Publics, avait demandé que le gouvernement produise en Chambre toute la documentation contre ou pour le désaveu par la province d'Ontario des contrats d'énergie hydro-électrique. Le premier ministre, à ce sujet, lui fit remarquer que cette demande d'information nécessiterait une somme énorme de travail, mais qu'il lui serait loisible de prendre connaissance

Il perd et retrouve \$10,000 de diamants

Un vendeur de diamants, M. Louis Shapiro, dont la place d'affaires est sis à 761 ouest, rue Ste-Catherine, a vécu des heures de tristesse hier après-midi, lorsqu'il s'aperçut qu'il avait perdu pour environ \$10,000 de diamants. Par contre, il a vécu des heures heureuses, hier soir, après qu'un honnête citoyen lui eût rapporté les diamants qu'il croyait perdus à tout jamais.

Un ingénieur canadien meurt aux Philippines

MANILLE, les Philippines, 3. (P.C.) — James-Louis Hall, de Bridgewater, N.-E., a hier trouvé la mort en tombant dans un puits de mine. Le défunt était ingénieur et était diplômé de l'université de Toronto.

Deux morts soudaines

Le coroner Lorenzo Prince a rendu deux verdicts de mort naturelle après enquêtes tenues, ce matin.

M. Eugène Poitras, 34 ans, 3448 Boulevard LaSalle, Verdun, est mort subitement hier après-midi alors qu'il assistait à une représentation cinématographique au théâtre Corona, 2490 ouest, rue Notre-Dame. Poitras a succombé à une syncope.

Mme Louis Fiorio, 47 ans, 1191 rue Britannia, est morte à l'hôpital Général, hier soir. Elle y avait été transportée après s'être sentie malade alors qu'elle marchait rue Wellington, en compagnie de sa fille.

Feu l'abbé Bérubé

ATTLEBORO, Mass., 3. (P.A.) — On a appris hier la mort de M. l'abbé Antoine Bérubé, ancien curé de Saint-Joseph, ici, survenue à l'âge de 76 ans, à Marquette, Mich. L'abbé Bérubé était originaire de la province de Québec, fit ses études à Rimouski. Il eut l'honneur d'avoir au nombre de ses élèves feu le cardinal Rouleau.

Criblé de balles

CHICAGO, 3. (P.C.) — Anthony Demario, 24 ans, frère de Jack McGurn, a hier été criblé de balles, dans une salle de billard. Ce crime rappelle la mort de McGurn, le 14 février dernier. On présume que Demario connaissait les meurtriers de son frère. Demario et McGurn s'appelaient Gebardi, de leur vrai nom.

de cette documentation s'il voulait se donner la peine de se rendre au ministère intéressé. A ceci, M. Stewart se déclara satisfait.

Le Sénat siégera ce soir, après un repos de trois semaines.

M. Victor Ouelch, crédit social, Acadia, propose l'établissement d'un prix minimum pour le grain.

Le gouvernement a refusé d'indemniser les producteurs de blé non membres du pool qui vendirent leur froment moins de 60c le boisseau en 1930.

Un Quo Warranto émis contre des débardeurs

Le juge Curran, de la Cour Supérieure, a permis, hier midi, l'émission d'un bref de Quo Warranto, demandé par deux membres de l'Union Nationale des débardeurs, aux fins de faire démettre MM. J.-B. Labelle, J.-M.-L. Bogue et J.-A. St-Pierre de leurs fonctions respectives dans l'Union Nationale indépendante des Débardeurs de l'île de Montréal Incorporée. Cette permission a été donnée sur la présentation par Mes Lavery et Lagarde d'une requête à cet effet au nom de MM. Léger, Gignac et Honoré Beaudry.

Cinquantenaire

PARIS, 3. (P.C. - Havas). — Un jubilé pour les catholiques de France: le 15 mars 1936, la Corporation des publicistes chrétiens aura 50 ans d'existence. Une cérémonie religieuse aura lieu en l'église paroissiale de Paris, placée sous le vocable du céleste patron des écrivains catholiques: Saint-François de Sales et qui a pour curé le publiciste journaliste de grand renom, Monseigneur Loutil, plus connu sous le pseudonyme prestigieux de Pierre l'Ermitte.

Nouveau témoin en l'affaire Mooney

SAN-FRANCISCO, 3. (P.A.) — Un témoin nouveau a causé toute une sensation au fameux procès Mooney. Un certain Geo. Grimmer a attesté que celui qui a lancé la bombe, causant 14 morts, se nomme Joe Daugherty et a été trouvé décapité récemment, à Chicago.

Le président démissionne

LONDRES, 3. (P.C.) — Le président de l'organisation du parti conservateur, lord Stoneham, a démissionné hier soir. Il occupait ce poste depuis 1931. Aucune explication n'a été donnée au sujet de cette démission.

Constipée après une opération

Aucun soulagement avant d'essayer Kruschen

La constipation est toujours un mal. A la suite d'une opération, il faut absolument y remédier. Cette femme essaya bien divers remèdes, mais ne fut vraiment soulagée qu'après avoir pris régulièrement des Sels Kruschen. Elle raconte son cas dans la lettre suivante: — "Je me suis servi des Sels Kruschen, tous les matins, pendant près de 10 ans. Ayant subi une opération abdominale, il y a 10 ans. Il en résultait de la constipation. Je pris diverses médecines et pilules qui ne me firent pas grand bien. "J'essayai enfin les Sels Kruschen, qui me convinrent, et que je continuai à prendre depuis. Ma santé est infiniment meilleure." (Mme) E.T. Kruschen est le moyen le plus recommandable de régulariser la plus importante fonction quotidienne. Vous verrez que votre système se soumet parfaitement aux moyens de persuasion Kruschen.

WILLIAMS PATAUD



LA RADIOPHONIE

Mardi

CHLP, MONTREAL, 1120 k.
 1 h. 00—L'heure féminine.
 1 h. 45—Madame X.
 2 h. 00—L'heure exacte: Financial Loan Bureau.
 4 h. 35—Sommaire.
 5 h. 00—L'heure Financial Loan Bureau Ltd.
 5 h. 01—Thé dansant.
 5 h. 30—Météo.
 6 h. 00—Raymar.
 6 h. 15—Cours de la bourse.
 6 h. 30—Radio annuaire.
 7 h. 00—Programme Vichy Suprême.
 7 h. 15—Variétés.
 7 h. 30—L'heure Jarry Automobile — Autour du Samovar.
 8 h. 00—Tout en tricotent.
 8 h. 15—Camille Séguin.
 8 h. 30—Musique pour aujourd'hui.
 9 h. 00—No Mournful numbers (CC R).
 9 h. 30—L'orchestre du stadium.
 10 h. 00—Les Vagabonds Russes.
 10 h. 30—L'orchestre de l'auditorium.
 11 h. 00—L'heure exacte: "Financial Loan Bureau Ltd". — Fin de l'émission.

CKAC, MONTREAL, 730 k.
 1 h. 00—Nouvelles locales.
 1 h. 10—Conférence du Club Rotary.
 2 h. 00—Variétés.
 2 h. 30—Programme éducationnel.
 3 h. 00—The Oleanders. (CBS).
 3 h. 15—Miss Irma Veight.
 3 h. 30—Library of Congress, Musicale (CBS).
 4 h. 00—Ensemble Davis.
 4 h. 30—L'école du doux parler.
 4 h. 45—Vivian Della Chiesa, soprano.
 5 h. 00—Bulova Time — Carnet social.
 5 h. 15—Jimmy Farrell, chanteur populaire.
 5 h. 30—Programme du foyer.
 5 h. 45—Little Orphan Annie.
 6 h. 00—Le programme du foyer.
 6 h. 15—L'heure de la valse.
 6 h. 25—L'heure récréative.
 7 h. 00—Nouvelles locales.
 7 h. 15—Le curé du village.
 7 h. 30—Le programme Catell.
 7 h. 45—Le Roman de Porphéne.
 8 h. 00—L'heure provinciale.
 9 h. 00—Les vagabonds du piano.
 9 h. 15—Thérèse Gagnon, chanteuse et ensemble.
 9 h. 30—Waring's Stoopnagle and Budd.
 10 h. 00—Biscuits Lido.
 10 h. 15—Commentaires de la guerre.
 10 h. 30—Merle Rouge.
 10 h. 45—Stoopnagle and Budd.
 11 h. 00—Le reporter sportif Molson.
 11 h. 05—Les nouvelles.
 11 h. 15—L'orchestre d'Ozzie Nelson (CBS).
 11 h. 30—L'orchestre de Louis Armstrong.
 12 h. 00 (minuit)—Herbie Kay et son orchestre. (CBS).
 12 h. 15—A choisir.
 1 h. 00—Fin de l'émission.

CFCP, MONTREAL, 600 k.
 1 h. 00—Cotes de la Bourse.
 1 h. 15—Sammy Kayes orchestra.
 1 h. 30—Soliste.
 1 h. 45—NBC Music Guild.
 2 h. 00—NBC Music Guild.
 2 h. 15—Oxo Melodies.
 3 h. 00—Nelle Revel Reporter.
 3 h. 15—Meeting House.
 3 h. 45—Layton Bros.
 4 h. 00—Radio-revue féminine.
 4 h. 30—Chamber Musicale.
 5 h. 30—Singing Lady.
 5 h. 45—Thé dansant.
 6 h. 00—Cours de la Bourse.
 6 h. 15—Today's Variétés.
 6 h. 45—Musical.
 6 h. 50—Lost and Found Column.
 7 h. 00—Uncle Troy.
 7 h. 15—Musical.
 7 h. 30—Gould and Sheffer — Piano duo.
 7 h. 45—Marj Cozzi, baryton.
 8 h. 00—Capt. Dickinson. Récital d'orgue.
 8 h. 30—Little Forum.
 9 h. 00—Syrup Melodie.
 9 h. 15—No Mournful Numbers.
 9 h. 30—Alex Lajoie et son orchestre.
 10 h. 00—Sera annoncé.
 10 h. 30—Meredith Wilson et son orchestre.
 11 h. 00—Nouvelles de sport.
 11 h. 05—Nouvelles.
 11 h. 15—Phil Levan et son orchestre.
 11 h. 30—Art. Jarrett's et son orchestre.
 11 h. 45—Jesse Crawford, organiste.
 12 h. 00—Henry Bussa et son orchestre.
 12 h. 30—Earle Madriguera's et son orchestre.
 1 h. 00—Fin de l'émission.

CRCM, MONTREAL, 910 k.
 5 h. 00—Concert.
 5 h. 30—L'union catholique des cultivateurs.
 5 h. 45—Bourses de Montréal et de Toronto.
 6 h. 00—Chansonnettes françaises.
 6 h. 30—En dinant.
 7 h. 00—L'orchestre de Luigi Romanelli de l'hôtel King Edward.
 7 h. 15—Le trio du Château Laurier.
 7 h. 30—Services de nouvelles.
 7 h. 45—Hors d'œuvre sous la direction de M. Maurice Durieux.
 8 h. 00—Show time on the Atrd.
 8 h. 30—Concert Packard, avec Lawrence Tibbett, baryton.
 9 h. 00—"Femina", sous la direction de Mme Pierre Casgrain.
 9 h. 30—Ici Paris.
 10 h. 00—Au clair de la lune.
 10 h. 30—Conférence de l'hon. M. Tan Mackenzie.
 10 h. 45—Radio-Journal.

Mercredi

CHLP, MONTREAL, 1120 k.
 8 h. 25—Sommaire.
 8 h. 30—L'heure: Financial Loan Bureau Ltd.—Culture physique.
 8 h. 45—Chansons françaises.
 9 h. 00—Variétés.
 9 h. 30—Extraits d'Opéras.
 10 h. 00—Les magasins E. M.
 10 h. 15—Vos vaines favorites.
 10 h. 30—Chantons et cuisinons.
 10 h. 45—Poèmes symphoniques.
 11 h. 15—Léonard Eurg.
 11 h. 30—Musique de danse.
 11 h. 45—Jean Lapiere (optométriste).
 11 h. 50—L'heure: Financial Loan Bureau Ltd.
 12 h. 00—L'heure féminine.
 12 h. 30—La Cordonnerie Geo. Martier.
 12 h. 45—Programme Valda.
 1 h. 00—L'heure féminine.
 1 h. 30—L'orchestre de Rex Batties.
 2 h. 00—L'heure exacte, J.-B. Léger & Cie.
 4 h. 55—Sommaire.
 5 h. 00—L'heure Financial Loan Bureau.
 5 h. 01—Thé dansant.
 5 h. 30—Météo.
 6 h. 00—Raymar.
 6 h. 15—Cours de la Bourse.
 6 h. 30—Radio-Annuaire.
 7 h. 00—Programme Valda.
 7 h. 15—Variétés.
 7 h. 30—L'heure J.-B. Léger & Cie. Assn des Citoyens de Montréal.
 7 h. 45—Chansons primeurs.
 8 h. 00—"Emission Sweet Caporal"
 8 h. 30—Lever de rideau.
 9 h. 00—L'orchestre de l'Auditorium.
 9 h. 30—Sérénades Napolitaines.
 10 h. 00—Club Thirteen (CCR).
 10 h. 30—L'orchestre du Stadium.
 11 h. 00—L'heure: Financial Loan Bureau Ltd. Fin de l'émission.

CKAC, MONTREAL, 730 k.
 8 h. 00—Cheerful Earfull.
 8 h. 15—Les troubadours Pine.
 8 h. 30—Chansons françaises.
 8 h. 45—Mélodies d'orgues du Palace.
 9 h. 00—Bob & Rennie (CBS).
 9 h. 15—Dear Columbia.
 9 h. 45—Montana Slim, Chanteur tyrolien.
 9 h. 55—Press Radio News.
 10 h. 00—L'heure Bulova. Entre vous et moi.
 10 h. 45—Cours d'ouverture de la bourse.
 11 h. 00—Service rapide.
 11 h. 30—Variétés.
 12 h. 00—L'heure de la gaieté.
 12 h. 15—Galerie Baillargeon.
 12 h. 30—Programme Lee Hive.
 12 h. 45—Cours de la bourse.
 1 h. 00—Nouvelles la "Presse".
 1 h. 15—Castoria présente "La chansonnette".
 1 h. 30—Pete Moorely et son orchestre.
 1 h. 45—Actualité féminine.
 2 h. 00—Variétés.
 2 h. 30—Programme éducationnel.
 3 h. 00—Al Roth Présente (CBS).
 3 h. 15—A l'occasion du 72e ann. de fondation des Chevaliers de Pythias.
 3 h. 30—Extrait d'opéra.
 3 h. 45—Un peu de tout madame.
 4 h. 00—Institut de musique Curtis (CBS).
 4 h. 45—Chansons françaises.
 5 h. 00—Annonces sociales.
 5 h. 15—Clyde Barrie, baryton, (C.B.S.).
 5 h. 30—Programme du foyer.
 5 h. 45—Nouvelle du jour.
 5 h. 55—Little Orphan Annie.
 6 h. 00—Le programme du Foyer.
 6 h. 15—Drames Vécus.
 6 h. 20—Tangos.
 6 h. 25—L'heure récréative.
 7 h. 00—L'heure Bulova. Nouvelles locales.
 7 h. 05—Chansons Françaises.
 7 h. 15—Le curé du village.
 7 h. 30—Le trio du Queen's.
 7 h. 45—Les deux copains.
 8 h. 00—"Emission Sweet Caporal"
 8 h. 30—Burns & Allen (CBS).
 9 h. 00—L'heure Bulova. Programme Amateur Black Horse.
 10 h. 00—Orchestre Tzigane, Vin St-George.
 10 h. 15—Commentaire de CKAC.
 10 h. 30—Le Merle Rouge.
 10 h. 45—A choisir.
 11 h. 00—L'heure Bulova. Le reporter.

"Femina"
 La conférencière de l'émission radiophonique de Femina, ce soir, sera Mlle Idola Saint-Jean, présidente de l'Alliance canadienne pour le vote des femmes du Québec, qui parlera du féminisme.
 Le Trio instrumental Leduos est également au programme.
 Mlle Annette Doré répondra aux questions des correspondantes et donnera quelques conseils sur la mode et l'économie domestique.
 Femina est sous la direction de Madame Pierre Casgrain.

Lawrence Tibbett

Lawrence Tibbett chantera ce soir, à 8 h. 30, par CRCM en relais de Columbia, une oeuvre de son camarade, Ray Noble, "If You Love Me".
 Le célèbre artiste du Metropolitan chantera encore, accompagné par l'orchestre de Don Voorhes, les pièces suivantes:
 "Tramps at Sea", Stothart
 "Until the Day",
 "Life is a Dream",
 "Oscar Straus
 "Captain Stratton's Fancy",
 "Deems Taylor
 Il terminera son programme en interprétant le grand air "Nemico Della Patria" (Ennemi de sa patrie) tiré de l'opéra de Giordano, "André Chénier".

teur Sportif Molson.
 11 h. 05—Les nouvelles Molson.
 11 h. 15—Abe Lyman et orchestre.
 11 h. 30—Henry Halstead et son orchestre.
 12 h. 00—George Olsen et son orchestre.
 12 h. 30—Orchestre de Milton Kellogg.
 1 h. 00—Fin de l'émission.

CFCP, MONTREAL, 600 k.

8 h. 00—Dévotion matinale.
 8 h. 15—Good Morning Melodies.
 8 h. 30—Cheerio.
 9 h. 00—Breakfast Club.
 10 h. 00—Musical.
 10 h. 05—Revue matinale.
 10 h. 15—Ed. McHugh, The Gospel Singer.
 10 h. 30—"Ladies on parade".
 10 h. 45—Musical.
 11 h. 00—Honeymooners.
 11 h. 15—Homespun.
 11 h. 30—Britany Feature.
 11 h. 45—Morning Melodies.
 11 h. 55—Nouvelles.
 12 h. 00—Capt. Cody.
 12 h. 45—The Beehive.
 1 h. 00—Cotes de la Bourse.
 1 h. 15—Trio de concert du Mont-Royal.
 1 h. 30—Gene Beecher's Orchestra.
 2 h. 00—Eve—Causerie sur l'hygiène de l'enfant.
 2 h. 15—Oxo melodies.
 2 h. 30—Don Pedro et son orchestre.
 2 h. 45—Mar-o-oil Musical Revue.
 3 h. 00—L'orchestre Civic Rochester.
 4 h. 00—Women's Radio Review.
 4 h. 30—U. S. Navy Band.
 5 h. 00—Dance Hits.
 5 h. 15—Classical Gems.
 5 h. 30—Singing Lady.
 5 h. 45—Soliste.
 6 h. 00—Cours de la bourse.
 6 h. 15—Variétés.
 6 h. 45—Musical Bits.
 6 h. 50—Lost and Found Column.
 7 h. 00—Uncle Troy.
 7 h. 15—Charlie Chan.
 7 h. 30—Young Tam.
 7 h. 45—Soliste.
 8 h. 00—Night of Gladness.
 8 h. 30—Acadian Serenade.
 8 h. 45—Prévention des accidents.
 9 h. 00—The Road to Yesterday.
 9 h. 30—Alex. Lajoie et son orchestre.
 10 h. 00—Cleveland Symphony Orchestra.
 11 h. 00—La Revue sportive.
 11 h. 05—Newscasts.
 11 h. 15—Henry Kings et son orchestre.
 11 h. 30—Enoch Light's Orchestra.
 12 h. 00—Shander, violoniste.
 12 h. 08—Joe Rines et son orchestre.
 12 h. 30—Light Out.
 1 h. 00—Fin de l'émission.

CRCM, MONTREAL, 910 k.

5 h. 00—Concert.
 5 h. 30—L'orchestre de concert du Château Frontenac.
 5 h. 45—Cotes des bourses de Montréal et de Toronto.
 6 h. 00—Chansonnettes françaises.
 6 h. 15—La voix de la sécurité.
 6 h. 30—Twilight Moods.
 6 h. 45—L'Action Libérale Nationale.
 7 h. 00—L'orchestre de Rex Batties.
 7 h. 15—Across the bay.
 7 h. 30—Nouvelles.
 7 h. 45—Mlle Marthe Lapointe, soprano, et Mme Gaby Hudson, pianiste.
 8 h. 00—To the Evening Star.
 8 h. 30—Le Réveil Rural.
 9 h. 00—The road to Yesterday.
 9 h. 30—La Petite symphonie d'Alfred Wallenstein.
 10 h. 00—Le maître de la musique.
 10 h. 30—Les fureurs d'un pariste, Causerie par M. Paul Morin.
 10 h. 45—Radio-Journal.

Le gouvernement central ordonne la conscription

LONDRES, 3. (P.A.) — La conscription militaire a été ordonnée dans toute la Chine par le gouvernement central de ce pays et tout homme de 18 à 45 ans doit porter les armes et faire du service obligatoire pendant 2 ans. On veut ainsi faire concurrence au gouvernement japonais dans la Chine Nord.

À L'ÉCOUTE AVEC GEORGES GALIPEAU À CHLP

La radiodiffusion du détail des parties de hockey est-elle une chose du passé? Tout nous porte à le croire, et après cette année, il semble que la direction du Forum ne soit pas disposée à renouveler le contrat permettant la diffusion des parties. On en serait venu à cette mesure après l'expérience tentée lors de la mort du roi alors que l'on a suspendu l'émission régulière. Ce qui a donné comme résultat une plus grande affluence au Forum même. Dès ce soir, on doit tenter une nouvelle expérience. Pendant que notre club local les Canadiens rencontre ici l'Américain pour disputer la troisième place on procédera entre les périodes à une description de la jouée qui se dispute entre Montréal et Boston, chez les Bruins. Déjà, on a conclu les arrangements à ce sujet, et ce soir, on recevra par télégraphe le détail de cette joute disputée à Boston, et MM. Cooper Smeaton, autrefois arbitre en chef de la N.H.L., et Bill Simms, reconnu pour les des-

criptions qu'il donne du baseball, reconstruiront le détail de la partie au bénéfice des personnes qui se rendront au Forum. Ceci toutefois n'est qu'un essai, mais veut peut-être dire un préparatif pour l'an prochain alors que ces descriptions ne seraient plus radiodiffusées.

LE VOTE continue d'affluer par le courrier et nous sommes maintenant convaincu que le public sait apprécier ses artistes de la radio. Ils vous en sauront gré. Dès la fin de semaine, nous serons à même de vous faire connaître la marche du vote. Si vous n'avez pas envoyé votre bulletin de vote à date, n'oubliez pas de le faire. Parlez-en à vos amis et parents. Vous vous devez de montrer votre appréciation aux artistes qui se dévouent pour vous au cours des programmes et surtout durant les longues répétitions pour préparer ces émissions. Si vous avez quelque question à poser, ne vous gênez pas de le faire. Votre chroniqueur est à la disposition de tous.

L'HEURE PROVINCIALE

"Festival Ravel" présenté par Dantès Belleau, avec le concours de Cécilia Brault, Jean-Marie Beaudet et du Quatuor Dubois.
 8 h. 00—Causerie: "Maurice Ravel" Dantès Belleau.
 8 h. 15—Festival Ravel.
 1—Quatuor (1er mouvement) Allegro—Très doux.
 Le Quatuor à cordes Dubois.
 2—Chant: a) Chanson Mahandove (Nandova); b) Chanson de la Mariée (chanson grecque). Cécilia Brault (au piano) Victor Brault.
 3—Piano: a) Forlane (Le Tombeau de Couperin); b) Valse noble et sentimentale. Jean-Marie Beaudet.
 4—Chant: a) Chanson des cueilleuses de lentilles (chanson grecque); b) La Plûte enchantée (Sheherazade) Cécilia Brault.
 5—Piano: Menuet de la Sonatine Jean-Marie Beaudet.
 6—Quatuor (2ème mouvement) Très lent. Le Quatuor à cordes Dubois.

Congrès des décorateurs

Le congrès des décorateurs, organisé par différentes compagnies, aura lieu jeudi le 5 mars à 7 heures 30 de l'après-midi, dans le salon rose de l'hôtel Windsor. Ce congrès a pour but de présenter aux décorateurs les procédés de manufacture et de leur donner des démonstrations pratiques pour l'usage des outils et matériaux employés dans leur profession.

L'hon. Ian Mackenzie

L'Honorable M. Ian Mackenzie, ministre de la Défense nationale, donnera une causerie à Radio-Canada ce soir, à 10 h. 30, sous les auspices du Young Men's Canadian Club de Montréal.

Malte a repoussé ce qui fut peut-être une attaque

LONDRES, 3. — Ce qui fut peut-être une attaque sous-marine de l'Italie contre l'île de Malte a été repoussé durant la récente crise européenne. Un blocus fut si bien réussi que des sous-marins ne purent s'approcher de l'île. Les commandants de ces vaisseaux déclarèrent qu'ils se croyaient au large de Tripoli et non près de Malte.

Sentences concurrentes

HAWKESBURY, Ont., 3. (P.C.) — Sam Levine, originaire de Montréal, a été condamné à un stage de six mois à un an en prison sur cinq accusations de vol.

Bulletin de vote

Mon étoile favorite est

Mon programme musical favori est

Mon programme dramatique favori est

Mon orchestre de danse favori est

Mon chanteur favori de chansons populaires est

Ma chanteuse favorite de chansons populaires est

Mon chanteur favori de chansons classiques ou d'opéra est

Ma chanteuse favorite de chants classiques ou d'opéra est

Mon comédien favori est

Mon annonceur favori est

Mon nom

Mon adresse

..... (rue)

..... (ville)

Adressez à Georges Galipeau, Chroniqueur de la radio, la "Patrie", MONTREAL.

P.S. — N'oubliez pas d'écrire: il tarde aux artistes de connaître votre verdict. Encouragez-les; ils vous divertiront! Vous le leur devez.

LA TEMPÉRATURE

NUAGEUX ET DOUX

Vallée de l'Outaouais et du Haut St-Laurent: nuageux et doux avec neige. Demain: généralement nuageux et doux.

Vallée du Bas St-Laurent: vents de l'est et du sud, neige et plus doux. Demain: nuageux et doux, neige probable.

DECES

BEAUCHAMP.—A Varennes, le 25 février 1936, à l'âge de 77 ans, est décédé Elodie Beauchamp.

BELAND.—A Montréal le 1er mars 1936, à l'âge de 61 ans, est décédé Ovide Béland, époux de Emilia Champagne. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant, à l'église St-Jean-Berchmans.

BERARD.—A Ste-Rose, le 29 février 1936, à l'âge de 79 ans, est décédé Sarah Charbonneau, épouse de feu Joseph Désiré Bédard.

CHARBONNEAU.—A St-Benoît, le 29 février 1936, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme veuve Léon Charbonneau, épouse en premières noces de Joseph Palement. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 mars.

DAGENAIS.—A Sainte-Rose, le 29 février 1936, à l'âge de 76 ans et 4 mois, est décédé Oscar Dagenais, époux d'Albina Lapointe.

D'Aoust.—A Montréal, le 1er mars 1936, à l'âge de 51 ans et 10 mois, est décédé Raoul D'Aoust, époux de Victoria Gauthier. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant, à l'église St-Pascal Baylon.

DENONCOURT.—A Montréal, le 29 février 1936, à l'âge de 44 ans, est décédée Mme Louis Denoncourt, née Yvonne Biron.

DECES

DUROCHER.—A Montréal, le 28 février, à l'âge de 61 ans, est décédé Olivier Durocher, fils de feu Moïse Durocher et d'Adéline Roy.

GIRARD.—A Montréal, le 1er mars 1936, à l'âge de 63 ans et 9 mois, est décédée Mme Joseph Girard, née Albertine Lamer. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant, à l'église Immaculée-Conception.

HEBERT.—A l'hôpital du Sacré-Coeur, le 2 mars 1936, à l'âge de 19 ans, est décédé Roger Hébert, fils de Ernest Hébert et de feu Antoinette Raymond. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant, à l'hôpital du Sacré-Coeur.

LABELLE.—A Montréal, le 2 mars 1936, à l'âge de 74 ans, est décédée Marguerite Jasmin, épouse de Joseph Labelle. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant, à l'église St-Jean de la Croix.

LAMARRE.—A Montréal, le 29 février 1936, à l'âge de 29 ans et 7 mois, est décédé Armand Lamarre.

LAMOUCHE.—A l'hôpital Notre-Dame, le 29 février, à l'âge de 28 ans et 6 mois, est décédé Hector, fils de Wilfrid Lamouche et de Rosalba Turcotte.

LAPALICE.—A Montréal, le 28 février 1936, est décédé Gustave Lapalice, époux de Joséphine Delisle, à l'âge de 69 ans et 2 mois, exposé à sa demeure, 7132 St-Denis.

L'ECUYER.—A Montréal, le 1er mars 1936, à l'âge de 72 ans, est décédée Marie-Adéline Couillard, épouse de Cléophas L'Ecuyer. Les funérailles auront lieu mercredi, le 4 courant, à l'église St-Charles.

LONGPRE.—A Montréal, le 1er mars 1936, à l'âge de 74 ans, est décédée Ernestine Desquol, épouse de Férol Longpré.

PAGE.—En cette ville, lundi le 2 mars courant, est décédée Mlle Cordélia Page, autrfois de la Pointe St-Charles, fille de feu M. L.-I. Page et de Marceline Génois. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant.

Le convoi funèbre partira des salons de la Société Coopérative de Frais Funéraires, No 302 rue Ste-Catherine est, à 7 h. 45, pour se rendre à l'église Saint-Denis, rue Laurier et de la au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

RASTOUL.—A Montréal, le 1er mars 1936, à l'âge de 83 ans, 19 mois et 12 jours, est décédé Delphis Rastoul, veuf d'Adélaïde Moncel. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant, à l'Institut des Sourdes-Muettes.

RIOPEL.—A Montréal, le 29 février 1936, à l'âge de 45 ans et 4 mois, est décédé Roch Riopel, fils de Joseph Riopel et de feu Ida Wolfe.

SOUDREYS.—A Montréal, le 29 février, à l'âge de 62 ans, est décédé Edmond Soudeyrs, époux de Marie Toner.

THOMAS.—A la résidence de son fils, G.-E. Thomas, 611 ave Egan, Verdun, le 29 février 1936, est décédée Elizabeth Dockrell, à l'âge de 81 ans, veuve de John Thomas.

TREMBLAY.—A Montréal, le 1er mars 1936, à l'âge de 44 ans, est décédé Edouard Tremblay, fils de feu Charles Tremblay et de feu Délima Jalbert. Funérailles mercredi le 4 courant, à l'église Ste-Catherine.

TRUDEAU.—A St-Lambert, le 29 février, est décédé Philias Trudeau, époux de Clarinda Trudeau, à l'âge de 66 ans. Les funérailles auront lieu mercredi, à 9 hrs, à l'église de St-Lambert.

Il y a 62 ans, Bell inventait la téléphonie

En mémoire d'Alexander Graham Bell, né à Edimbourg, Ecosse, qui découvrit la téléphonie à Brantford, Ontario, en 1874, les drapeaux flottent aujourd'hui sur les édifices de la compagnie Bell. Dans les provinces d'Ontario et de Québec les propriétés de la compagnie Bell s'élevaient au fort montant de \$190,000,000. Elle emploie 9,400 employés. Le public du Canada peut entrer en communications avec 90 pour 100 des 31,500,000 appareils téléphoniques en usage dans l'univers.

Déficit prévu

REGINA, 3. (P.C.)—Le budget soumis hier à l'Assemblée législative montre un déficit de \$371,077. Le déficit de l'an dernier était de \$750,000.

LA BONNE CUISINE

La tarte aux cerises est délicate servie à la fin d'un dîner avec une crème glacée. Trop souvent cependant le remplissage des tartes n'est pas réussi. Il débord de l'abaisse et étant trop clair, se coupe difficilement. Le tapioca minute rend les plus grands services quand il s'agit de faire un remplissage de tarte, faites-en l'usage et vous ne voudrez plus courir le risque de manquer vos tartes.

TARTES AUX CERISES

2 1-2 c. à table de tapioca minute, 1 tasse de sucre, 1-8 de c. à thé de sel, 2 1-2 tasses de cerises rouges en conserve, égouttées, 1 tasse de beurre fondu.

Combinez ensemble le tapioca

minute, le sucre, le sel, le beurre, les cerises, le jus de cerises. Laissez reposer 15 minutes ou le temps de pétrir la pâte. Couvrez une assiette à tarte de 9 pouces avec une abaisse de tarte de 1-8 de pouce, laissant la pâte dépasser de 1/2 pouce tout autour. Mouillez avec de l'eau froide et recouvrez en dedans.

Remplissez avec la garniture aux cerises. Mouillez encore le bord. Recouvrez avec une autre abaisse de tarte que vous pliez en deux, pour plus de facilité. Avec un couteau tranchant, faites des ouvertures ici et là pour permettre à la vapeur de sortir. Pressez les deux bords ensemble. Enlevez le surplus de la pâte en prenant bien soin de ne pas couper celle du dessous. Faites cuire à four chaud (450F) l'espace de 15 minutes. Puis abaissez la chaleur à 350F et cuisez encore 30 minutes.

ABAISSÉ DE TARTE

2 tasses de farine à gâteau tamisée, 1-2 tasse de shortening froid, 1-2 c. à thé de sel, 1-4 à 1-3 de tasse d'eau froide.

Tamisez la farine une fois, mesurez, ajoutez le sel, tamisez encore. Incorporez le shortening. Ajoutez l'eau, une petite quantité à la fois, en mêlant au couteau ou avec une spatule jusqu'à ce que la pâte suive le couteau autour du bord. Refroidissez avant de vous en servir.

TARTE AUX POMMES A LA CREME CUITE

1 chopine de lait, 3 oeufs, 3 cuillerées à soupe de sucre, 1 pomme râpée.

Battez les oeufs, ajoutez le sucre, puis le lait. Coulez. Ajoutez la pomme râpée et faites cuire au four dans une abaisse.

TARTE AUX OEUFS

Couvrez le fond d'une assiette à tartes, de pâte brisée. Faites bouillir une chopine de lait. Délayez une cuillerée à soupe de farine ou cornstarch dans 1-2 tasse de lait froid, ajoutez-le au lait bouillant, cuisez 5 minutes. Laissez refroidir quelques minutes. Finissez avec 3 oeufs battus, 1-2 tasse de sucre et quelques gouttes d'essence de vanille. Versez sur la pâte et cuisez à four modéré.

Trois couples de jumeaux

HAMILTON, 3. (P.C.)—M et Mme Elmer Stewart réclament un record ontarien, celui d'avoir trois couples de jumeaux sur une famille de neuf enfants. Deux de ces enfants sont des jumelles, les deux autres couples étant formés d'un garçon et d'une fille.

Pour la vivante poupée



Patron 1151.—Des fleurs pour la petite poupée vivante! Des fleurs dans ses bras, des fleurs sur sa robe. N'est-ce pas merveilleux ce petit vêtement et si pratique en laine douce? Rien n'est plus facile que ce travail, et cette nouveauté est du plus bel effet. Le patron 1151 comprend toutes les indications pour le tricot de cette petite robe de fillette, il peut être obtenu moyennant la modique somme de .20 cents, en s'adressant à: Service des patrons de tricot et de broderie, la "Patrie", Montréal, P.Q.

ETABLÉ EN 1851

Ste-Catherine et Guy FL. 2491
Laurier et Parc DO. 4646
Hôtel Mont-Royal PL. 4550

Nous faisons une spécialité des

VETEMENTS DE DEUIL

Vous trouverez ici un service sympathique et prompt. Si vous ne pouvez venir au magasin appelez

PL. 5151 - Local 202

Dupuis Frères
MONTREAL

ROMAN-FEUILLETON DE LA "PATRIE"

Le Château du Bonheur

par M. DESCHAMPS

Reproduction autorisée par la Société des Gens de Lettres.

(Suite)

Tout de suite, la campagne lui parut offrir un contraste trop frappant avec la vie d'atelier active et frémissante, avec la vie du boulevard, bruyante, tumultueuse et diverse qui éperonnait son ambition et surexcitait son imagination.

Il était là depuis vingt-quatre heures seulement et il ne trouvait plus rien à dire à son père qui ne lui parlait que du rendement de ses champs, de ses combinaisons d'engrais, de ses semailles et de ses récoltes. Il ne trouvait plus rien à dire à sa mère qui le regardait comme un être hétéroclite, égaré hors des voies communes, dans un chemin où son imagination de simple femme, ignorante des complexités de la vie parisienne, ne pouvait pas le suivre.

Tendre, douce et bonne mère, qui eût aimé couvrir longuement ses pupilles sous ses ailes, Mme Frébourg avait eu la chance de garder auprès d'elle jusqu'à leur mariage, ses fils, toutes deux

unies à des agriculteurs de la région; mais elle avait vu Olivier, né longtemps après ses soeurs, et qu'un écart de onze années séparait de la cadette, détourner son esprit des rêves dont la réalisation avait suffi à occuper la vie des siens.

Plus fêté, plus choyé, plus chéri parce qu'il était venu tardivement, comme ces fleurs que les tièdes rayons de la Saint-Martin font éclore quelquefois sur les branches frissonnantes des églantiers, Olivier avait été un enfant gâté.

De même qu'on avait combié son enfance de présents, d'attentions et de surprises, on lui avait donné une éducation plus soignée. Il avait été en pension, à la ville voisine, pendant cinq ans.

Puis il avait fait un voyage à Paris, chez un oncle extravagant et singulier, un frère de Mme Frébourg qui avait déjà causé le désespoir de ses parents en choisissant une profession bizarre: celle de poète lyrique.

Connaissant les colères, les larmes, les alarmes et les soucis que

son frère de Paris avait causés à ses parents, Mme Frébourg ne parlait pas souvent de lui. Il était comme une tare dans la famille et l'on supposait qu'il exerçait un métier inavouable puisqu'il avait changé de nom et signait ses écrits d'un pseudonyme: "Paul d'Hestissac".

Paul d'Hestissac avait un nom noble et il était pauvre comme Job.

Mme Frébourg se souvenait de l'avoir vu revenir pour la mort de sa mère, vêtu d'une longue redingote d'une fraîcheur plus que surannée, d'un large pantalon à plis tirébouchonnant sur le coup de pied et d'un chapeau haut de forme à bords plats.

Ses cheveux étaient très longs et rejetés en arrière, comme une crinière jusque sur le col de la redingote dont les poches étaient gonflées de paperasses, de carnets, de journaux, de paquets de tabac et de pipes.

Le malheureux Paul avait eu la fierté de ne pas se plaindre de son sort qu'il trouvait digne d'envie, mais ses frères et ses soeurs avaient éprouvé à sa vue une profonde humiliation.

Ils avaient prévu une grande déception à sa vie solitaire et sans foyer, car il ne s'était pas marié.

Ils lui avaient offert discrètement et avec beaucoup de tact de lui venir en aide et le poète avait repoussé leurs propositions avec un sourire indéfinissable dont ils

n'avaient point percé la signification.

Pendant les quelques jours qu'il était demeuré à La Tremblaye, Paul d'Hestissac avait paru s'intéresser beaucoup à Olivier qu'il trouvait, disait-il, intelligent et original.

Il avait considéré avec beaucoup d'étonnement de petits tableaux que l'enfant crayonnait et peignait et qui représentaient tout ce qui avait frappé sa jeune imagination.

Olivier plaçait de ses tableaux au pied des candélabres, sur la cheminée; il les épinglait au mur, dans sa chambre, à la tête de son lit.

Le poète examinait avec plus d'attention qu'ils ne paraissaient en mériter ces minuscules oeuvres qui recélaient à ses yeux un sens précis de l'observation, de la couleur, de la perspective, même.

Il s'était promené beaucoup à travers champs, en compagnie du gamin, alors âgé de huit ans, dont il écoutait le verbiage avec une attention soutenue; puis il avait regagné Paris en emportant la promesse que le jeune Olivier viendrait le voir un jour... plus tard... à sa sortie du lycée.

Pendant trois ans, on n'avait plus entendu parler de Paul d'Hestissac, mais un jour le facteur apportait une lettre à l'adresse de Frébourg qui contenait ces simples mots: "Olivier doit être assez grand pour voyager seul; expédiez-le moi, j'irai le cueillir à

son arrivée à la gare. Il passera ses vacances à Paris, chez moi et je vous le renverrai pour la rentrée "octobre."

On n'avait point osé revenir sur la promesse faite au poète et à l'enfant qui ne l'avait pas oubliée.

Quand Olivier revint de Paris, il parut transfiguré, il se montra enthousiasmé de son séjour dans la grande ville; il ne tarit point en éloges sur le caractère de son oncle. Il parla surtout des musées que ce parent clairvoyant lui avait fait visiter, des galeries de peinture où il l'avait conduit et il conclut: "Je serai peintre".

Cette déclaration causa le bouleversement d'une catastrophe dans le paisible foyer abrité de toute agitation.

Armand Frébourg comprit quelle avait été son imprudence en offrant son fils à l'influence d'un homme que l'on croyait déséquilibré.

Il usa tour à tour des conseils bienveillants, des remontrances, des prières, des plus fermes décisions de son autorité et tout cela sans aucun résultat.

(A suivre)

Hepburn abolit la taxe

TORONTO, 3. (P.C.)—La taxe de dix sous le gallon sur les vins produits en Ontario a été abolie hier par une loi préparée par le premier ministre Hepburn. Cette taxe affectait beaucoup le commerce des vigneronns,

Canadian Industries projette de construire

UN QUART D'HEURE CHEZ MON COURTIER

Malgré un fléchissement temporaire attribuable au froid, l'industrie du bâtiment va mieux. Le bâtiment va mieux au Canada comme aux Etats-Unis. Les comptes annuels de Johns-Manville en témoignent d'ailleurs éloquentement. Placiers et spéculateurs se réjouissent de l'amélioration des affaires de Johns-Manville, car ils savent la place prépondérante qu'occupe cette société dans le monde de la construction.

Son bénéfice net s'est élevé en 1935 à \$2,161,858, soit un gain de 188 pour cent sur 1934. Ses ventes ont été de 26.9 p.c. supérieures à celles de l'année précédente. Elles se sont chiffrées par \$34,616,853. L'exercice 1932 s'était soldé par une perte nette de \$2,680,873. 1933 et 1934 accusèrent des soldes créditeurs de \$105,331 et de \$749,802 respectivement.

Du discours du président de Johns-Manville, M. Lewis H. Brown, il faut retirer que les travaux de construction effectués avec des capitaux privés prennent de plus en plus d'importance. D'après les chiffres de la F. W. Dodge Corporation, la construc-

tion privée en 1934 constituait 36.8 pour cent et en 1935 45.4 pour cent du total des contrats octroyés. En 1935, Johns-Manville a payé en taxes plus de \$800,000, soit plus de \$1 par action.

Ces remarques de M. Brown nous rappellent 1. — que l'Etat est inapte à créer de la prospérité et inapte à la rétablir; 2. — que l'Etat peut, par le prélèvement d'impôts trop lourds, retarder le relèvement des affaires et aggraver les difficultés.

Shawinigan affichait une vigueur de bon aloi, ce matin. Il débuta, hier, à 22 1/2 et clôtura à 22 7/8. Aujourd'hui, il cota 23. Chez les courtiers, on croit que sa fermeté est attribuable à la nouvelle qui veut que Canadian Industries aille ouvrir à Shawinigan Falls une fabrique de trichlorethylène, solution non inflammable en usage principalement pour le nettoyage à sec, le dégraissage des métaux et l'extraction des corps gras et des huiles. La construction de cette fabrique commencera en mai et sera prête en août.

GILLES DESROCHES.

Les hommes d'affaires



M. GEORGES MARTEL, gérant local, district de Québec, de la Canadian Chewing Gum, Co Ltd.

LE MONDE MINIER

Bruits et nouvelles

CONSOLIDATED CHIROUGAMAU. — Le président de Consolidated Chirougamau Goldfields, M. A. H. McKay, a déclaré, hier, à l'assemblée annuelle qu'il n'avait aucun détail à donner sur les conditions du minerai à la propriété de la compagnie.

On se souvient qu'au début de février, M. J. J. Warren, président de Consolidated Mining & Smelting, a démenti les rumeurs voulant que le minerai soit d'une teneur allant jusqu'à 25 dollars par tonne. Il avait ajouté que les résultats, cependant, étaient satisfaisants pour garantir la continuation des travaux tracés. M. G. S. Montgomery, ingénieur en charge des opérations à la mine, a été nommé membre du conseil d'administration.

GREENE STABELL. — La maison H. H. Bain & Company reçoit de son bureau de Toronto la dépêche suivante: Les travaux au forage dans la section connue géologiquement sous le nom de granodiorite à révéler le minerai, par intervalles, sur une longueur de 600 pieds. Les opérations à travers-banc s'achèveront vers la partie centrale de ces intersections se trouvant maintenant à environ 30 pieds du premier objectif; ce but devrait être atteint d'ici une dizaine de jours. Si les résultats prévus se réalisent, Greene Stabell serait en bien meilleure position.

Voici quelques renseignements que nous fait tenir la maison Burke, Danvers:

MACASSA. — Une déclaration officielle estime que les bénéfices nets des neuf mois allant du 1er avril au 31 décembre 1935 se sont élevés à 291,469 ou 10.8 cents d'action au lieu d'un bénéfice net de \$174,600 ou de 6.5 cents d'action durant les six mois terminés le 30 septembre. Pour les neuf mois, la production brute a été totalisée à \$332,832, le minerai usiné s'élevant à 52,127 tonnes.

MCKENZIE RED LAKE. — Si nos renseignements sont exacts, la capacité du moulin sera fortement accrue au cours de l'année. Lorsque cette nouvelle sera publique, le cours de cette valeur devrait en bénéficier. Les travaux prennent de plus en plus d'importance.

CARIBOO GOLD QUARTZ. — La firme J. A. Hébert nous adresse la note suivante: La production annuelle pour 1935 fut de 1615,274. La récupération moyenne fut d'une valeur de 14.22 par tonne. Les revenus de janvier 1936, se sont élevés à \$54,495. Un 2ème dividende trimestriel de 2 1/2 cents vient d'être déclaré, payable le 1er avril aux actionnaires inscrits le 7 mars. La machinerie a été commandée afin d'augmenter la capacité quotidienne du moulin de 150 à 200 tonnes. La nouvelle unité commencera ses opérations en juin prochain.

L'hon. Emile Moreau sera le proposeur

QUÉBEC, 3. — L'hon. Hector Laferté, président du conseil législatif, a annoncé ce matin, que le proposeur de l'adresse en réponse au discours du trône, au conseil législatif, lors de la première séance de la Chambre Haute, sera l'hon. J. Emile Moreau, ancien député du Lac Saint-Jean, et maintenant représentant de la division de Lauzon au conseil législatif. Le second sera l'honorable Frank Carroll, représentant de la division du Golfe.

Nouvelle augmentation des dépôts d'épargne

OTTAWA, 3. — Les comptes courants dans les banques à charte canadiennes au 31 janvier dernier étaient en diminution de \$64,000,000 sur le mois précédent, mais en augmentation de \$46,000,000 sur le mois correspondant de l'an dernier, atteste le relevé mensuel des banques adressé au ministre des Finances. Les dépôts d'épargne ont augmenté de \$15,000,000 durant le mois et de \$86,000,000 en regard de 1935.

Les prêts à vue au Canada et à l'étranger ont baissé et les prêts courants sont en diminution de près de \$60,000,000 comparativement à janvier de l'an dernier. Le sommaire du relevé se lit comme suit:

	31 jan. 1936	31 déc. 1935	31 jan. 1935
Fonds de réserve	\$ 132,750,000	\$ 132,750,000	\$ 132,750,000
Billets en circulation	117,378,489	118,928,662	124,732,528
Comptes courants	576,299,739	646,920,930	529,915,309
Dépôts d'épargne	1,498,797,270	1,485,977,174	1,412,377,612
Dépôts en dehors du Canada	381,054,806	379,475,757	314,686,917
Billets de la B. du Canada	34,579,212	46,578,926
Dépôts à la B. du Canada	178,739,566	181,636,608
Obl. gouv. et autres	1,206,706,247	1,154,676,523	973,156,534
Prêts à vue au Canada	77,490,642	82,980,995	91,357,650
Prêts à vue à l'étranger	59,401,596	64,739,788	55,452,123
Prêts courant au Canada	756,418,932	819,525,595	819,381,139
Prêts courants à l'étranger	144,609,643	144,979,570	131,994,870
Passif global	3,634,398,068	3,669,584,565	2,871,005,240
Actif global	3,641,770,832	3,679,108,166	2,880,901,928

Canadian Industrie, Ltd ouvre une nouvelle usine

Canadian Industries, Limited annonce aujourd'hui son intention de construire une nouvelle usine à Shawinigan Falls, pour la fabrication de Trichlorethylène, un dissolvant inflammable servant particulièrement au nettoyage à sec.

La construction commencera en mai prochain en vue de la compléter et d'y commencer les opérations vers la fin du mois d'août.

Assemblée générale annuelle de l'Aide aux enfants infirmes

L'Aide aux enfants infirmes tenait hier son assemblée générale annuelle à l'hôtel Queen's, sous la présidence de M. l'abbé Léonidas Desjardins, curé de Saint-Germain d'Outremont. Un dîner fut servi à toutes les marraines et bienfaitrices de l'œuvre puis il y eut des rapports annuels comme suit: Rapport de la secrétaire générale, Mme Gustave Perrault; Rapport de la trésorière de l'École des Enfants Epileptiques, Mme Jean Baudoin; Rapport du fonctionnement de l'École des Enfants Epileptiques, Mme J. E. Racicot; Rapport de la trésorière du camp "Le Grillon", Mme Paul Béique; Rapport du Service Social Mlle Isabelle Courbat; Rapport des leçons d'histoire naturelle au camp "Le Grillon", Mlle Germaine Bernier. Ces divers comptes rendus furent présentés d'une façon si intéressante que les pages de chiffres elles-mêmes surent retenir l'attention de toutes les auditrices. Il est vrai que ces rapports financiers établissent les faits d'une merveilleuse activité et d'une inlassable charité ont une grande éloquence.

PITIE ET BIENVEILLANCE

Ces deux mots, dit Mlle Courbat illustrant d'une petite histoire la tâche d'assistance morale et matérielle, la tâche de relèvement, la tâche de service à l'humanité qu'est l'Aide aux enfants infirmes, ces deux mots: pitié et bienveillance sont les clefs marquées du royaume béni de l'universelle amitié. En effet, toute l'œuvre généreuse autant que noble de l'Aide aux enfants estropiés, infirmes-moteurs, épileptiques, repose sur ces deux mots non pas prononcés, mais vécus *Cum amore* avec amour dit M. le curé Desjardins, remerciant toutes les dames patronnesses et bienfaitrices de ce mouvement qui cherche à "ensoleiller la vie" des pauvres déshérités. La question sociale serait vite réglée, ajoute-t-elle, si toutes les femmes consacraient leurs loisirs à des tâches semblables. Et comme vœu final, il s'écria: Que cette

Eminent professeur à Montréal bientôt

M. Gabriel Le Bras, professeur de droit canonique à la Faculté de Droit de Paris, à l'École des Hautes Etudes et à l'Institut du droit canonique, arrivera à Montréal au début de la semaine prochaine pour y donner sous les auspices de l'Institut scientifique franco-canadien une série de 9 leçons à la salle Saint-Sulpice. Ses leçons porteront sur les origines canoniques des droits occidentaux.

Le Dr O. A. Gagnon décède ce matin

Nous avons le regret d'annoncer la mort du docteur Oswald Adhémar Gagnon, survenue de bonne heure ce matin à l'âge de 50 ans. Le Dr Gagnon était professeur titulaire de médecine opératoire à l'Université de Montréal, chirurgien de l'hôpital Notre-Dame à titre de chef adjoint. Il était aussi ancien président de la Société médicale de Montréal, président honoraire de la Société de chirurgie, membre de Canadian Clinical Surgeons, gouverneur à vie de l'hôpital Notre-Dame.

Lui survivent outre son épouse, née Kathleen Hall, un fils, Edouard, et trois filles, Marguerite, Ann et Blanche; trois frères, Alcide, Harris et Armand; une sœur, Mme Archambault Désy (Annette).

Les funérailles auront lieu jeudi matin à 9 h. à l'église Saint-Viateur d'Outremont.

12 millions de chômeurs aux E.-U.

WASHINGTON, 3.—(P.A.)—Un rapport de la Fédération américaine du travail indique qu'il y a actuellement aux Etats-Unis 12,626,000 chômeurs, soit une augmentation de 1,229,000 sur le mois de janvier. On prédit une nouvelle campagne en faveur du bill de la semaine de travail de 30 heures.

œuvre croisse de plus en plus, c'est une lacune en train d'être comblée.

Shawinigan projette une forte émission

La Shawinigan Water & Power Company a demandé autorisation à la Commission d'Electricité de Québec de vendre \$17,000,000 d'obligations 4 1/2 25 ans, payables en fonds canadiens. Le produit de cette émission sera employé pour le remboursement des obligations en cours de 5% de la compagnie.

La compagnie bénéficiera, par cette émission, d'une réduction des charges annuelles et aussi du fait que le change sera éliminé. Les paiements en espèces étrangères ont parfois coûté de fortes sommes à la compagnie dans le passé.

Jamaica Public Service

Le tableau suivant indique les recettes brutes et les recettes nettes de Jamaica Public Service Limited et de ses filiales pour le mois de janvier dernier et pour les douze mois clos le 31 janvier en regard des périodes correspondantes de 1935:

	Mois de janvier	
	1936	1935
Recettes brutes	\$ 74,842	\$ 71,024
Frais d'expl.	31,519	30,648
Surplus, frais déduits	22,792	23,257
12 mois clos le 31 janvier		
	1936	1935
Recettes brutes	\$ 860,215	\$ 831,537
Frais d'expl.	351,446	337,346
Surplus, frais déduits	247,084	230,735

New-Brunswick Power vendra son actif

ST-JEAN, N.-B., 3. — La New-Brunswick Power Company va vendre son actif à la ville de St-Jean pour \$3,750,000.

La compagnie possède et exploite le service des tramways et le service de gaz à Saint-Jean; elle possède aussi une centrale électrique qui fournit l'éclairage et le courant à la ville, faisant ainsi concurrence au service donné par la ville de St-Jean.

Marché des changes

NEW-YORK, 3. — (P. C.) La Livre sterling était en recul de 1-8 de cent et cotait \$1.59 1-4 sur le marché des changes étrangers, ce matin, tandis que les autres devises principales se maintenaient à leur niveau de la veille.

Le dollar canadien cotait encore 109 3-32 cents et le franc français demeurait stable à 66 cents.

De 59,848,284 gallons qu'elles étaient en janvier 1935, nos importations de pétrole brut sont passées à 61,131,349 le mois correspondant de l'année en cours. Principaux fournisseurs: Etats-Unis, 42,568,749; Pérou, 11,606,891; Colombie, 3,912,632; Vénézuéla, 3,648,625.

Siscoe Gold Mines

Du "Northern Miner" de Toronto, cet éditorial en date du 27 février se passe de commentaires:

Un simple coup d'oeil sur le rapport de Siscoe permet de constater qu'il y a eu des progrès d'énormes dans tous les différents départements et c'est pourquoi on ne doit pas considérer le bilan proprement dit, comme étant le seul développement intéressant pour les actionnaires. Ce dernier doit plutôt être regardé comme de l'achalandage. Le sentiment du public à l'égard de Siscoe s'est considérablement modifié au cours de ces dernières années et il s'est développé un renouveau de confiance tel, que les actions de cette entreprise s'en sont considérablement ressenties sur le marché. Les querelles interminables qui ont tant nué aux affaires de Siscoe durant ses premières années, ont heureusement disparu et c'est avec regret que nous actionnaires entrevoyons leur apparition aujourd'hui.

Que l'on se garde d'oublier que le régime de toutes les procédures en cours depuis nombre d'années contre Siscoe, constitue l'un des développements les plus intéressants. N'étaient-elles le cahemard des actionnaires et du public, pour la bonne raison que certaines actions paraissent fort sérieuses. Après bien des tentatives, elles furent heureusement toutes réglées, sans qu'il en coûte beaucoup à la compagnie.

Sait-on que le nombre de tonnes de minerai traité, les réserves de minerai abattu, l'évaluation du moulin et enfin les dividendes ont montré des augmentations de 50 pour cent approximativement au cours de ces dernières années? Le coût des opérations a même été quelque peu réduit, malgré les développements progressifs enregistrés. La teneur moyenne du minerai indique un accroissement, par rapport à il y a deux ans. Il est vrai qu'elle fut légèrement en baisse durant ces derniers temps, mais on doit admettre qu'il en fut ainsi de la majorité des mines d'or du monde.

Aucune mine ne demeure stationnaire puisqu'il surgit constamment de nouveaux problèmes. C'est ainsi que l'on a dû faire face à de nouvelles conditions du minerai à la mine; les chiffres concernant les résultats obtenus parlent par eux-mêmes et l'aperçu général sur les développements à la mine démontre très bien comment l'on a fait face à ces conditions.

Qui doit contrôler une compagnie minière? Voilà une question dont la solution repose entre les mains des actionnaires eux-mêmes. Advient qu'il y ait lutte pour le contrôle des affaires de Siscoe, c'est alors à eux à peser les arguments et à considérer ce qui a été accompli.

Les recettes douanières

Les encaissements du Revenu National du Canada, bureau de Montréal, accusent une augmentation sensible au mois de février. Le total des perceptions pour le mois écoulé se chiffre par \$5,429,130.41 à rapprocher de \$5,141,538.75 en février de l'an dernier. L'augmentation s'établissait à \$287,591.66. Toutefois, si l'on considère que l'année financière ici donne un meilleur résultat que l'an dernier, à l'heure actuelle les recettes globales sont en recul de 1935 et il faudrait accuser une trop forte augmentation en mars pour dépasser le chiffre des douze mois précédents. L'année financière, au ministère du Revenu National, se termine le 31 mars.

LA FINANCE

(Suite des pages 18 et 19)

Obligations Canadiennes

Dom. du Canada—	Offre	Demande
2 1/2% 1er juin 1943	101 3/4	102 1/4
3% 1er juin 1943	97 3/4	98
3 1/2% 15 oct. 1939	101 3/4	102 1/4
3 1/2% 15 oct. 1942	104 1/4	105 1/4
3 1/2% 15 oct. 1944-49	103	104
4% 15 oct. 1943-45	108	109
4% 15 oct. 1939	107	108
4 1/2% 1er fév. 1937	108	108 1/2
4 1/2% 1er mars 1937	104	105
4 1/2% 15 oct. 1947-52	106 3/4	107 3/4
4 1/2% 1er sept. 1940	110 3/4	111 1/4
4 1/2% 15 oct. 1944	111 3/4	112 1/4
4 1/2% 1er fév. 1946	111 3/4	112 1/4
4 1/2% 1er nov. 1946-56	109 3/4	110 3/4
4 1/2% 1er nov. 1947-57	109 3/4	110 3/4
4 1/2% 1er nov. 1948-58	109 3/4	110 3/4
4 1/2% 1er nov. 1949-59	109 3/4	110 3/4
5% 1er nov. 1941	112 3/4	113 1/4
5% 15 oct. 1943	113 3/4	114 1/4
5% 1er nov. 1936	102 3/4	103

Obligations du gouvern. garanties	Offre	Demande
C.N.R. 2% 1938	100 3/4	101 1/4
C.N.R. 3% 1944	102 3/4	103 1/4
C.N.R. 4% 1945-50	97 3/4	98 3/4
C.N.R. 4 1/2% 1951	113	114
C.N.R. 4 1/2% 1956	113 3/4	114 3/4
C.N.R. 4 1/2% 1957	111 3/4	112 1/4
C.N.R. 4 1/2% 1958	115 3/4	116 1/4
C.N.R. 5% 1954	115 3/4	116 1/4
C.N.R. 5% 1949-59	117 3/4	118 1/4
Com. Fav. Mtl. 5% 49-69	118 3/4	119 1/4
C.N.S. 5% 1955	117 3/4	118 1/4

Obligation Provinciales et n.unicipales	Offre	Demande
Alberta 4 1/2% 1956	85	88
Columbia-Ing. 5 1/2% 1945	101	103
Manitoba 4 1/2% 1956	103	105
Manitoba 6% 1947	108	110
N.-Bretarwick 4 1/2% 1961	108 1/2	109 1/2
N.-Bretarwick 5% 1954	109 1/2	111 1/2
N.-Ecosse 4 1/2% 1950	108 1/2	110
Ontario 4 1/2% 1962	105	106 1/2
Ontario 4 1/2% 1949	107 1/2	109
Prov. Québec 4% 1954	106 1/2	108 1/2
Prov. Québec 4 1/2% 1958	109 1/2	111 1/2
Prov. Québec 4 1/2% 1963	110 1/2	112 1/2
Prov. Sask. 4% 1954	91 1/2	93
Prov. Sask. 4 1/2% 1961	97 1/2	99 1/2
Cité de Montréal 4% 1945	100 1/2	102 1/2
Cité de Montréal 4 1/2% 47-48	102 1/2	104 1/2
Cité de Montréal 5% 1943	106 1/2	107 1/2
Cité de Montréal 6% 1947	110 1/2	112 1/2
Eco. C. Montréal 6% 1947	102 1/2	104 1/2
Eco. C. Montréal 5% 1945	105 1/2	107 1/2
Com. Métrop. 4 1/2% 1947	103 1/2	105 1/2
Com. Métrop. 4% 1947	100 1/2	102 1/2
Cité de Québec 4 1/2% 50	103 1/2	105 1/2
Cité de Toronto 4 1/2% 1945	106 1/2	108 1/2
Trois-Rivières 4 1/2% 1956	101 1/2	103 1/2

Cles ferroviaires et de navigation	Offre	Demande
C.P.R. 5 1/2% 1951	97 1/2	99 1/2
C.P.R. 4% 1949	104 1/2	106
C.P.R. 6% 1942	112	114
C.P.R. 4 1/2% 1944	100	102
C.P.R. 5% 1954	106	108
C.P.R. 4 1/2% Prep.	92	94
C.P.R. 4 1/2% 1946	103 1/2	105 1/2
C.P.R. 4 1/2% 1960	103	105
Can. Steamship 6% 1941	59 1/2	61 1/2

Obligations corporatives Services publics	Offre	Demande
Ass. Tel. & Tel. 5 1/2% 1955	88 1/2	90 1/2
Avon River P. 5 1/2% 1958	101	104
Avon Liver P. 5% 1964	100	103
Avon Tel. 5 1/2% 1948	101	103
Beauharnois 6% 1939	34	37 1/2
Beauharnois 5 1/2% 1973	85	87
Bell Telephone 5 1/2% 1955	115 1/2	117 1/2
Bell Telephone 5 1/2% 1943	119 1/2	121 1/2
Bell Telephone 5% 1950	119 1/2	121 1/2
B. C. Power 5 1/2% 1960	105 1/2	107
B. C. Power 5 1/2% 1960	105 1/2	107
B. C. Telephone 5% 1960	107 1/2	109
Calgary Power 5% 1960	103	105
Calgary Power 5% 1964	99	101
Can. Nor. Power 5% 1953	102 1/2	104 1/2
Cégeas Rapids 5% 1953	113	115
Dom. Cas & El. 5 1/2% 1954	90 1/2	92 1/2
Duke Price Pow. 6% 1960	104	106
East Kootenay 7% 1943	96	99
Gatineau Power 5% 1956	96 1/2	98 1/2
Gatineau Power 6% 1941	89	91 1/2
H. Y. El. & S. 5% 1957	93 1/2	95 1/2
Int. E. El. 6% 1944	52 1/2	54 1/2
Int. P. & P. Nfld 5% 1968	103	105
Int. Power 6 1/2% 1957	97 1/2	99 1/2
Int. Power 6% 1957	95 1/2	97 1/2
Lower St. L. P. 7% 1947	91	93
MacLaren C. P. 5 1/2% 61	88	90
MacLaren P. P. 5% 1964	87	89
Manitoba Power 5% 1961	81	83
Mar. Tel. & Tel. 6% 1941	110	112
Mar. Tel. & Tel. 5% 1955	105	107
Mont. C. Mfr. 5 1/2% 1947	101	103
Mont. C. Mfr. 4% 1947	104	106
Mont. Is. P. 5 1/2% 1957	101	103
Mont. L. E. & P. 5% 1951	106	108
Mont. Tramways 5% 1941	104	106 1/2
Mont. Tramways 4 1/2% 1955	82	84
Mont. Tramways 5% 1955	85 1/2	87 1/2
Nat. L. & P. 6% 1949	98	100
N. B. Power 5% 1937	91	93
N. S. L. & Pow. 5% 1965	101 1/2	103 1/2
N. S. L. & Pow. 5% 1958	104	106
Ottawa L. E. & P. 5% 57	105	107
Ottawa Val 5 1/2% 1970	88	90 1/2
Ottawa Trac. 5 1/2% 1955	99 1/2	102
Power Corp. 4 1/2% 1950	99 1/2	102
Power Corp. 5% 1952	99 1/2	102
Prov. H. & P. 5% 1946	106	108
Québec Power 5% 1968	105 1/2	107 1/2
Saguenay Electric 5 1/2% 1953	95 1/2	97 1/2
Shaw. W. & P. 5% 1970	107 1/2	109 1/2
Shaw. W. & P. 4 1/2% 1970	104	106
Sou. C. Power 5% 1945	105	107
Twin City R. T. 5 1/2% 1952	84 1/2	86 1/2
United Sres. 5 1/2% 1942	78	80 1/2
Western Power 5% 1949	106	108
Winn. Electric 6% 1954	82	84

Industrielles	Offre	Demande
Abitibi 5% 1953	46 1/2	48 1/2
Abitibi C.O.D.	46 1/2	48 1/2
Acadia Sugar 6% 1946	100	103
Alberta P. Grain 6% 1946	24	26
Algoma Steel 5% 1952	99	101
Asbestos Corp. 5% 1942	99	101
Asbestos Corp. 6% 1941	99	101
Atl. Sugar 5% 1942	99	101
Branoran Fend. 6% 1936	99	101
Brown Co. 5 1/2% 1946	42 1/2	44 1/2
Brown Co. 5 1/2% 1950	42 1/2	44 1/2
B. A. C. H. 4% 1945	100 1/2	102 1/2
B. A. C. H. 5% 1945	105 1/2	107 1/2
Can. Canners 6% 1950	106	108
Can. Cement 5 1/2% 1947	105 1/2	107 1/2
Can. Int. Paper 6% 1949	88	90
Can. Paper 6% 1945	48 1/2	50 1/2
Can. Rail. H. 6 1/2% 1951	92	94
Can. Vickers 6% 1948	104 1/2	106 1/2
Cons. Glass 5% 1961	33 1/2	35 1/2
Cons. Paper 6% 1949	105	107

Can. Bread 6% 1941	108	110
Cumb. R. & C. 5% 1940	98	100
Dom. Cannors 6% 1940	108 1/2	111
Dom. Coal 6% 1935	95	97
Dom. Coal 5% 1940	104	106
Dom. St. & Coal 6% 1939	67 1/2	70
Dom. Tar 6% 1949	104	106
Dom. Textile 4 1/2% 1955	105 1/2	107 1/2
Dryden 6% 1949	95 1/2	98
Donnacona P. 5 1/2% 1948	84	86 1/2
East. Dairies 6% 1949	88	90
Fam. Players 6% 1948	103	106
Fam. Players 6 1/2% 1948	101	103
Fed. Grain 6% 1949	100	103
Fraser 6% 1950	101 1/2	103 1/2
Gen. St. Wares 6% 1952	100	102
Gr. Bt. & C. 5 1/2% 1939	89 1/2	91
Great Lakes Paper 6% 50	46	48
Gypsum L. & A. 5 1/2% 1948	95	97
Indust. Accept 6% 1940	100	102
Int. City Pak. 5 1/2% 1948	103 1/2	105 1/2
Lake St. John 6 1/2% 1947	92	94
Lake Superior 5% 1944	33	35 1/2
Metrop. Corp. 6% 1947	87 1/2	89 1/2
Maple Leaf Ash. 7% 1944	87 1/2	89 1/2
Massey Harris 5% 1947	91	93
McCull-Front. 6% 1949	105	107
Minn. & Ont. P. 6% 1945	35	37
Mont. Cottons 5% 1943	100	102
Mont. Dry Dock 6% 1948	82	84
Nat. Grocers 6% 1948	82	84
Ont. Steel P. 6% 1943	100 1/2	102 1/2
Penmans 5 1/2% 1951	109 1/2	112
Price Bros 6% 1943	113	115
Regent Knitting 6 1/2% 1942	100 1/2	102 1/2
Reliance Grain 6% 1948	102	104
Restigouche 6% 1948	99	101
Rionand Pulp 6% 1942	101 1/2	103 1/2
Rolland Paper 5 1/2% 1948	105	107
St. Mary's C. 6% 1942	102	104
St. Maur. Val. C. 6% 1952	104	106
Shaw. Cotton 6% 1949	106 1/2	108 1/2
Simpson 5% 1949	105	107
Smith H. 5 1/2% 1953	104 1/2	106 1/2
Steel of Can. 6% 1940	113	115
Thetford Vimy 7% 1944	87 1/2	89 1/2
Trinidad Con. Tel. 6% 39	102	104
United Amuse. 5% 1956	99	101
United Cr. Grow. 5 1/2% 1949	102	104
Viau Eiscuit 6 1/2% 1946	91 1/2	93 1/2
Wabasso Cotton 7% 1942	109	111
Wabasso Cotton 6% 1947	112	114
West. K. Power 5% 1956	106	108
Wilson J. C. Ltd 6% 1938	100	102
Woods Mfg 6% 1943	100	102

Un vaste marché pour le Canada

OTTAWA, 3. (P.C.)—Le caractère agressif du Canada et le tarif imposé il y a deux ans à l'importation de la volaille ont fait lever les yeux des importateurs sur les Dominions — plus particulièrement sur le Canada — comme sources d'importation de volailles. C'est ce que déclare M. W.-A. Brown, chef du service d'aviculture au ministère de l'Agriculture. Le Canada étant le Dominion le plus rapproché, il a plus d'avantages de s'assurer une large part des 75,000,000 de livres de volailles qu'importe chaque année la Grande-Bretagne, mais, ajoute-t-il, à la condition qu'on y mette le poids et la qualité. Dans le passé on a trop exporté de sujets de qualité inférieure, bien qu'il y ait amélioration dans les récents envois.

Moyenne des cours à Montréal

ACTIONS	10UT	20IN	30Com
Fermeture d'acier	73.3	77.6	76.0
Samedi	72.5	77.3	75.1
Il y a une semaine	72.9	77.5	76.1
Il y a un mois	69.7	74.8	73.7
Il y a un an	59.2	58.9	59.0
Haut 1936	73.2	78.4	76.6
Haut 1936	68.0	70.3	69.6
Haut 1935	69.6	69.3	69.1
Haut 1935	56.1	54.8	56.1
Haut 1932	44.3	48.1	46.1
Haut 1929	198.4	174.5	182.6

Moyenne des cours à New-York

ACTIONS	30IN	15RR	15UT	60T
Fermeture nier	88.0	37.7	49.4	62.1
Samedi	79.8	37.3	49.0	61.5
Il y a un mois	78.6	34.6	47.7	59.9
Il y a un an	53.0	21.0	33.0	37.5
Haut 1936	80.7	39.7	50.8	62.5
Haut 1936	80.6	39.7	50.8	62.5
Haut 1935	73.4	39.2	45.0	55.7
Haut 1935	74.3	31.2	44.7	56.1
Haut 1935	49.5	18.5	21.6	34.8
Haut 1932	17.5	8.7	8.4	16.9
Haut 1929	146.9	153.0	184.3	157.7
Haut 1927	51.6	95.3	61.8	61.5

Moyenne des cours à New-York

OBLIGATIONS	20RR	10IN	10UT	10EtR
Fermeture nier	93.2	103.6	101.9	101.9
Samedi	93.3	103.8	101.9	101.9
Il y a un mois	91.2	102.5	101.9	101.9
Il y a un an	82.6	94.5	88.7	69.3
Haut 1936	94.3	104.1	102.5	71.9
Haut 1936	94.3	104.1	102.5	71.9
Haut 1936	86.9	102.4	99.3	69.6
Haut 1935	87.8	102.2	99.8	70.4
Haut 1935	76.4	92.2	84.5	65.5
Haut 1932	45.8	46.0	54.6	45.2
Haut 1928	101.1	98.9	102.9	100.5

LES Produits DE LA FERME

Les stocks de beurre en entrepôt à Montréal sont beaucoup plus élevés qu'à la même date de l'an dernier. Les stocks d'œufs sont négligeables. Les stocks de fromage sont plus considérables. Voici, telle qu'adressée par le Board of Trade, la feuille comparative des stocks:

	1 mars 1936	1 fév. 1936	1 mars 1935
B. de crèmerie	102,052	146,972	75,299
B. de ferme	161	219	1,782
Fromage	107,816	128,443	63,124
Oeufs frais	259	5,204	1,791
Oeufs d'ent.	aucuns	5,356	8,602

Dans l'après-midi, après la publication de la feuille des stocks, le beurre, en wagons ou en fractions de lots, avait une allure ferme, cotant de 22 à 22 3/4-c. Au Canadian Commodity Exchange, il se fit une vente à 22 1/4-c. Les petits lots destinés aux détaillants variaient depuis inchangés à 2 cents plus cher. Voici les prix:

	Emballés	Libres
A-gros	40c	
A-1 moyens	38-39c	
A-gros	31c	35c

La Patrie

Emplois demandés, 1 centin par mot avec minimum de 15 mots.

Annouces classifiées comprenant toutes les rubriques autres que celles mentionnées ci-dessus—2 centins par mot, minimum 15 mots pour la première insertion. Rabais de 15 p.c. pour 3 insertions, 20 p.c. pour 6 insertions, 25 p.c. pour 12 insertions ou plus. Entête en noir 50c par insertion pour une ligne de caractère gothique 12 points.

Les avis de naissance décès mariages, engagements, messes de requiem, services anniversaires, cartes de remerciements et avis in Memoriam chargés au taux uniforme de 75 centins par insertion.

Toutes les annonces reçues avant 11 h. a.m. seront publiées dans toutes les éditions le même jour. Avis de décès reçus avant midi pour publication le même jour.

Les bureaux pour la réception des annonces classifiées sont placés dans les principales pharmacies par tout le district de Montréal.

Toutes les annonces classifiées reçues par téléphone.

Appelez Lancaster 3121

Service des Petites Annonces
Les annonces classifiées sont acceptées de 8 30 a.m. à 6 p.m.

AVIS SPECIAUX

DIVERS

CARTES de cigarettes payées en argent, Quality Tobacco Shops, 453 rue McGill, 419 Craig Ouest, MARquette 8827 28-24

EMPLOIS

COURS professionnelle coiffure, enseignement sérieux, méthode rapide, diplôme, emploi, Ecole St-Louis, 3515 St-Denis 275-39

FINANCE

ARGENT A PRETER

ARGENT prêt, sur diamants, montres, bijoux, vêtements, fourrures, canotiers, fusils, ardentier, valises, sacs de voyage ou tout autre objet de valeur. Références de tout gérant de banque. Ross Company, licencié par le gouvernement, prêteur sur gages, 83, rue Craig Ouest, 61-1 7-25

MARCHANDISES

FOURRURES

BEAUX manteaux de seal, pleine peau, avec gants, grand assortiment, 25.99 à 45.99, modèles nouveaux, 4345 Papineau 275-3

COMPLETS, paletots pour hommes, des centaines au choix, à partir de 25.00 pantalons breeches, 35c, Canadian Jobbers, 378A St-Laurent, 287-20

ARTICLES DE MENAGE

CHOIX de couvre plancher, prélatris spécial 0.29 la verge; nouvelle carpepe 2 1-2 x 3, 4 25; autres grands pour cuisine, chambre; occasion dans chemins de passage et d'escalier, L. P. Fontaine et Frères, 723 Mont-Royal et 1963 Ontario, AMherst 8310, 264-26

RADIOS ET ACCESSOIRES

A APPRECIER la réparation garantie faite par expert, inspection gratuite, Jasmin, 4309 Hôpital-de-Ville, BELair 1455 283-30

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

ACIER de construction, tous les beams, colonnes fer angle, channel, etc., de la bâtisse Bell Telephone à vendre à sacrifice, chez Louis Pickard, 2970 Papineau, 289-26

OUTILLAGE ET AMEUBLEMENT A VENDRE

VENDUS A SACRIFICE: caisses enregistrees, balances, montres (show cases), armoires vitrées de mur, Outillage d'épiciers et de bouchers, au No 40, rue Craig Ouest, PLateau 8954 2-23

PROFESSIONNELS

MEDECINS

A-J. COTE, toutes maladies secrètes, traitement rapide, également traitées par correspondance, 6937 Christophe Colomb CR, 4055, 69-1 366-25

OCCASIONS D'AFFAIRES

COMMERCES A VENDRE

BOUCHERIE et épicerie à vendre. Véritable bargain pour prompt acheteur. S'adresser à 531 DeMontigny CH, 2650, 291-2

MAGASIN de coupon à vendre à bon marché. S'adresser à 1850 Dufresne, AMherst 5966.

ON DEMANDE A ACHETER

A BON PRIX—Acheteurs matériaux de construction, bois que portes, châssis, bois divers, plomberie, chauffage de tout genre, acier, etc. W. Lajeunesse et Cie, Ltd., FRor-tencac 2187, 247-24

IMMEUBLES

TERRAIN ET PROPRIETE A VENDRE

TERRAIN ET PROPRIETE A vendre, coin sud-est Beauharnois et Des-Érables. S'adresser à 5711, 6ème avenue, Rosemont, 3-Jno 61-Jno

Guide du commerce

PNEUS VULCANISATION

GROS lots pneus réparés non réclamés, à prix réduits, aussi vulcanisation. N. Laberge, 7751 St-Hubert, REscent 3747, 7-39

Deuil pour le Cardinal

M. Joseph Lamoureux, oncle de S. E. le cardinal Villeneuve, est décédé à l'âge de 73 ans, après une longue maladie. Né à Lapralrie, le défunt résidait à Montréal depuis 42 ans et s'occupait de diverses industries. Le cardinal se fera représenter aux funérailles par le R. P. Brière, de Québec. L'inhumation aura lieu demain matin, au cimetière de la Côte des Neiges. Le convoi partira des salons J.-B. Bergeron pour se rendre à l'Immaculée-Conception à 9 heures.

Sympathies à M. Théberge

Le conseil de la section Maison-neuve-Rosemont de la Jeunesse Libérale de Montréal a adopté hier soir, une résolution de sympathies à l'égard de Me René Théberge, à l'occasion de la mort de sa mère, Mme P.-A. Théberge.

Poste de T. S. F. transporté

QUEBEC, 3. (P. C.) — La compagnie Marconi a transporté hier son poste de T.S. F. de Québec à Lauzon. Il s'agit du poste de la citadelle.

30 mois à l'ombre

QUEBEC, 3. (P. C.) — Lionel Boisseau, 22 ans, convaincu de quatre accusations de vol, a été condamné hier par le juge Laetare Roy à deux ans et demi d'emprisonnement.

Il l'échappe belle

Un manoeuvre qui travaillait au centre d'une intersection pour le compte de la ville a failli être victime d'un accident terrible hier après-midi. Alors qu'il était à quelques pieds d'un trou d'homme, à l'angle des rues St-Jacques et Richmond, Philippe Stezzano, 59 ans, 787b rue St-Martin, a été renversé par une automobile qui conduisait Henri Barsalou, 69 rue Wilbrod. L'ouvrier alla voler à quelques pouces du trou béant et il resta étendu sur la chaussée mais, heureusement, il ne reçut qu'une fracture de la jambe. Les agents McLean et Gauthier le firent conduire à l'hôpital Général.

CONVOICATIONS

Ce soir aura lieu à 5675 Marquette, la réunion annuelle du club libéral italien de la division Saint-Jacques, sous la présidence conjointe de MM. Louis Socolo et Antonio Capobianco. MM. J.-A. Francoeur, ancien député de Dorlon, Georges Reid et Claude Jodoin, président de la section Saint-Jacques, de la J.L.M. y adresseront la parole.

Il y aura, ce soir, à l'Association Humanitaire Catholique, 1163 Ste-Catherine est, une grande assemblée. M. Hector Colmier parlera du droit de grève. Un comité composé de membres de l'association sera formé dans le but d'étudier nos divers problèmes sociaux, économiques et politiques.

Société St-Jean-Baptiste, ce soir: Notre-Dame.—Séance bi-mensuelle à 8 h. 15, à la salle paroissiale, 426 rue Saint-Sulpice. Sujets soumis au congrès à étudier.

Sault-au-Récollet.—Assemblée de mois à 8 h. 15, à la salle paroissiale, Saint-Stanislas. — Réunion mensuelle à 8 h. 15, à la salle de la chorale, rue Garnier. Questions qui seront soumises au congrès à étudier.

Saint-François-Solano.—Réunion régulière, à 8 h. 15, au sous-sol de l'église. Questions importantes à résoudre.

Notre-Dame du Sacré-Coeur.—Séance mensuelle à 8 h. 15, à la salle de l'école des garçons, angle de la rue Edouard et de la 3e avenue.

Mercier, de la Louve-Pointe.—Assemblée bi-mensuelle à 8 h. 15, à la salle du foyer, au sous-sol de l'église. Questions de régie interne à discuter.

Notre-Dame du Très-Saint-Sacrement.—A 8 h. 30, au No 4460 de la rue Saint-Hubert, séance habituelle. Rapport des comités.

"Trop d'enfants"; les prêts refusés

"Trop d'enfants". Tels sont les mots inscrits au dossier d'un grand nombre de cultivateurs de la province de Québec qui ont sollicité un emprunt de la Commission du Prêt agricole, déclarant l'honorable M. Onésime Gagnon, dans une causerie qu'il prononçait hier soir, sous les auspices de l'Union Nationale. M. Gagnon, à la suite de cette remarque, venait à la conclusion qu'un prêt agricole provincial s'impose dans la province de Québec, si l'on veut sauver l'agriculture du marasme.

L'hon. Gagnon a déclaré que des personnes accusées d'avoir causé les troubles de l'Ange-Gardien avaient obtenu des positions du gouvernement provincial récemment. Il déclare qu'une telle action constitue un encouragement au banditisme. Il estime qu'une réorganisation de l'administration de la justice s'impose dans la province de Québec. M. Gagnon reproche également à M. Taschereau d'avoir trop retardé pour convoquer la session.

Sentence ajournée

James McCaulay, sans domicile connu, trouvé coupable du vol de deux extincteurs chimiques, recevra sa sentence, le 5 mars, après avoir passé trois jours aux quartiers généraux de la police municipale qui le soupçonne d'autres délits.

La plainte est retirée

PARIS, 3. (P.C.-Havas.) — L'action en libelle criminel prise par l'Allemagne contre "Le Journal" qui a publié un article sur la vie amoureuse d'Hitler a été retirée hier sans autre explication.

Verdun veut l'ancien mode d'administration

Le conseil municipal de Verdun a tenu, hier soir sous la présidence du maire Ferland, sa séance hebdomadaire. La séance fut consacrée à l'étude et à l'approbation des amendements projetés à la charte de la ville. L'article le plus important est celui qui prévoit le rappel de la loi établissant le comité exécutif et décrétant l'élection de quatre échevins par les propriétaires seulement. Si telle demande est accordée par la Législature, lors de la prochaine session, on en reviendrait au mode d'administration municipale en vigueur avant le 1er avril 1933.

Cinq jugements

Cinq jugements ont été prononcés hier après-midi en Cour supérieure, par les honorables juges Greenshields, Ducloux, McDougall et Casgrain, Natnan, J. Tunkin, contre le Jewish Community Council of Montreal, action rejetée avec dépense; Acme Finance Corporation contre A. Cohen, jugement pour \$195; Me R. L. Calder, contre Benney Sharle, opposition rejetée avec dépense; J.-Emile St-Arnaud contre Marcel Lepage, jugement pour \$192.93; J. O. Wilfrid Daoust contre Isidore Feldman, saisie-revendication, rejetée avec dépense.

AVIS

DEMANDE A ETAT faite à la CITE DE MONTREAL par Monsieur Issie Cohen, No 99, rue Craig est, pour permission de tenir un magasin pour acheter, emmagasiner et vendre des hardes usagées, etc., sur le lot No 55, subdivision, Quartier Crémazie, No 19, rue Craig est.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée dans les 15 jours, à

J.-ETIENNE GAUTHIER, Greffier de la Cité, Montréal, 3 mars 1936.

1,527,140 bestiaux dans la province

QUEBEC, 3. — (P.C.) — Le département de la statistique de la province a fait connaître hier le résultat de son estimée des bestiaux sur les fermes de la province, au 1er décembre 1935.

Il y avait : 1,527,140 bestiaux, comparativement à 1,579,140 en 1934; 666,380 porcs, comparativement à 589,930 en 1934; 518,670 moutons, comparativement à 517,690 l'an précédent; 6,510,260 poules et poulets, comparativement à 6,686,260 en 1934.

Camp anti-hygiénique

RIMOUSKI, 3. (P. C.) — J.-A. Gagnon, d'Amqui, a été condamné à \$70 d'amende et à \$17.35 de frais pour avoir enfreint les lois de l'hygiène. L'inculpé avait construit un camp sans faire cas des conditions sanitaires de l'emplacement.

LA LOI DE FAILLITE

Dans l'affaire de la faillite de J. CAMILLE DAVID, Gantier, 1487 Mt-Royal Est, Montréal, Qué.

AVIS est par les présentes donné que J. Camille David, Gantier, de la Cité de Montréal, Qué., a fait cession de ses biens le 27ème jour de février 1936, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 16ème jour de mars 1936 à 2 30 heures de l'après-midi, au Palais de Justice, Chambre 31, en la Cité de Montréal, Qué.

Pour avoir le droit de voter à la dite assemblée, il faut que les preuves des réclamations et les procurations soient déposées, entre nos mains avant l'assemblée.

Les personnes qui ont de réclamations à l'encontre de ces biens doivent les faire parvenir au gardien ou au syndic, lorsqu'il sera nommé, avant que la distribution ne soit faite. A défaut de quoi le produit de l'actif sera distribué entre les ayant droit, sans égard à ces réclamations.

Daté à Montréal, ce 29ème jour de février 1936.

THE CANADIAN CREDIT MEN'S TRUST ASSOCIATION LTD. Gardien.

Adresse du gardien: 766 Carré Victoria, Montréal, Qué.

BUREAUX À LOUER ÉDIFICE La Patrie

S'adresser au gérant

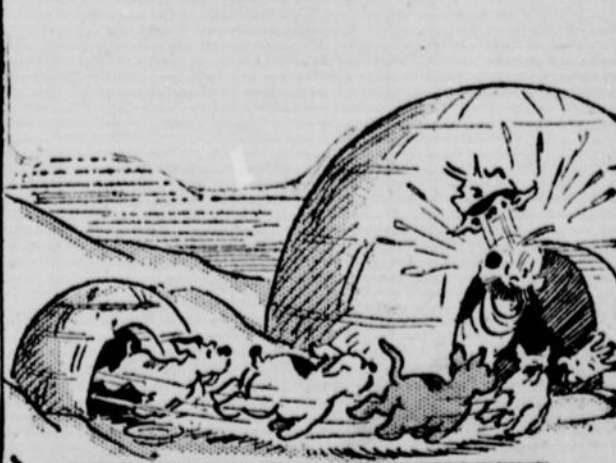
180, Ste-Catherine Est Tél. LA 3121

PIERRE LE VAGABOND

Mon vœux, je suis d'avis qu'il est cruel de laisser notre pauvre petit chien tout seul dans sa cabane de neige. Nous allons le garder avec nous pendant quelque temps.



Viens ici, mon petit.



Toe Blake aura-t-il le droit de jouer contre Amerks ?

Schriner toujours en tête des scorers de la N.H.L.

Pour Dave "Sweeney" Schriner, les jours se suivent et... se ressemblent. Peu lui chaut que ce soit en mars qu'il occupe la tête des compteurs de la ligue Nationale, l'as des New-York Américains ne fait que conserver un rang, qu'il conquis pratiquement au début de la saison actuelle, et rien ne semble susceptible de le lui ravir, à moins que ce ne soit une inactivité forcée, provenant de maladie ou de blessures imprévues.

Schriner, qui méritait d'être appelé la plus méritante recrue de 1935, continue d'exercer sur la rondelle un ascendant incontesté et il jouit d'une avance de six points sur ses plus proches rivaux, dont l'un, Art. Chapman, est son propre coéquipier. L'autre est Paul Thompson, des Black Hawks, de Chicago, qui mène la section Américaine. Dave a un grand total de 41, réparti en 18 points francs et 23 "assists". Chapman et Thompson suivent avec 35. Un pointeur possède le total de 34 et c'est "Doc" Romnes, aussi du club Chicago. Puis, vient Reginald "Hoolley" Smith, du Montréal, avec 33, tandis que les deux compteurs suivants sont "Baldy" Northcott, aussi des Maroons, et Mush March, des Hawks, qui ont 30 points en tout. Cecil Dillon est le premier joueur des Rangers à émerger du sac avec 29 et il occupe le quatrième rang de sa division.

Mentionnons les deux premiers compteurs du club Toronto, leader actuel du groupe Canadien. Ce sont: Bill Thoms et "Chuck" Conacher, qui ont respectivement 28. Le Canadien n'occupe pas les premières places parmi les pointeurs, et c'est ce qui explique la modicité de son total. Les Habitants n'ont compté que 72 fois en

40 parties, soit moins de deux points par partie. Seuls, les clubs Boston, Rangers et Chicago possèdent un pointage quasi-aussi contracté. Goldsworthy domine la liste des compteurs du Bleu Blanc Rouge avec 23, pendant que Joliat et aul Haynes le talonnent avec 22.

Une des surprises de la campagne actuelle est la médiocre tenue de Harvey "Busher" Jackson, des Leafs de Toronto. Ce dernier a compté deux points, samedi soir, contre les Hawks de Chicago, dans la Ville-Reine, mais il n'avait rien fait depuis le 28 décembre, lors d'une rencontre avec les Rangers. Malgré les pattes de lapin, qu'il porta à sa ceinture presque tout l'hiver, en guise de talisman, Harvey est resté dans un marasme, dont la longévité a jeté l'alarme chez les partisans du club Toronto, à l'approche du détail. Heureusement que le brillant ailier, qui n'a que 19 points et "assists" à son crédit contre les 33 qu'il détenait à même époque, l'an dernier, semble avoir vaincu la guigne et on le verra probablement maintenir son offensive pour remonter le courant. Voici le tableau officiel des dernières statistiques de la N.H.L. couvrant les activités de la fin de semaine :

SECTION CANADIENNE

Table of NHL statistics for the Canadian section, listing players and their points, assists, and total points.

SECTION AMERICAINE

Table of NHL statistics for the American section, listing players and their points, assists, and total points.

WORCESTER, Mass., 3. — Yvon Robert, 225, Montréal, a battu Frank Coleman, 220, Chicago.

WILMINGTON, Del., 3. — Joe Cox, 221, Cleveland, a battu Emil Dusek, 215, Omaha.

NEW-YORK, 3. — Dick Shikst, 227, Philadelphie, a battu Danno O'Mahoney, 225 (une chute).

LE HOCKEY

Table of hockey league results and statistics, including sections for National, International, and Canadian leagues.

Club d'étoiles de la N. H. L.

Voici le premier choix du club d'étoiles de la ligue Nationale, fourni par la Presse Canadienne. Celui d'aujourd'hui est de Fred Proctor, chroniqueur de hockey du Chicago Herald and Examiner.

Suspension d'Alex Smith

OTTAWA, Ont., 3. (P. C.) — Alex Smith, instructeur du Royal Canadian Air Force, de la ligue de la Cité, ancien joueur de la ligue Nationale, a été suspendu indéfiniment hier par les officiers de la ligue à la suite de son attaque contre l'arbitre Phil St-Amand, lors du match Lasalle-R.C.A.F., samedi.

Barney Ross visitera Vancouver, jeudi

VANCOUVER, 3. (P.C.) — Barney Ross, champion boxeur moyen, arrivera ici jeudi, en vue de terminer son entraînement pour son combat de dix rounds avec Gordon Wallace, champion mi-moyen canadien. Le match aura lieu le 11 mars mais aucun titre ne sera en jeu.

La recrue du Canadien, par la punition de match, reçue dimanche, est sous le coup d'une suspension

(Par HORACE LAVIGNE)

Le Canadien s'attaquera au club New York Américain, ce soir, au Forum, avec une farouche énergie. De l'issue de ce match dépendent ses dernières chances de prendre part aux séries éliminatoires pour le championnat de la N.H.L. dans trois semaines. La tâche sera dure, mais elle n'excédera pas le courage des Habitants, qui, le dos au mur, se défendront avec une âpreté inouïe. Ils auront le gros avantage d'évoluer sur leur glace et devant leurs partisans, de sorte que, s'ils succombent, ce sera sur leurs propres positions et dans leurs propres tranchées. Le spectacle n'en sera que plus douloureux et le Canadien doit, semble-t-il, éviter à ses fidèles partisans d'assister à sa radiation des cadres du détail.

Ce sera l'avant-dernière rencontre de la saison actuelle entre les deux clubs. Le Tricolore et l'Américain joueront l'un contre l'autre une dernière fois, avant les éliminations, le 19 mars, à New-York. Il se peut que la contestation de la troisième position du groupe canadien ne soit pas disputée avant cette date, de sorte que la lutte se sera poursuivie du commencement à la fin de la campagne entre les équipes de Sylvio Mantha et de "Red" Dutton. Mais il se peut également, fasse le Ciel que ne se produise cette éventualité, que le sort du Canadien se décide dès ce soir. Une défaite, en effet, l'éliminerait virtuellement du détail, puisqu'elle donnerait aux "Amerks" une avance de sept points. Il faudrait une magistrale dégringolade pour le club de Dutton s'il ne réussissait pas à garder le trait sur le Canadien.

BLAKE JOUERA-T-IL ?

"Toe" Blake jouera-t-il, ce soir? Sa punition pour le match, dimanche soir, à Détroit, aurait pu le suspendre pour une partie, si le président Calder en avait décidé ainsi. On a abrogé, l'an dernier le règlement, en joignant une suspension après un "penalty match". Or, Frank Calder a été avisé de la situation par Sylvio Mantha lui-même, lorsque ce dernier est rentré à Montréal avec son équipe, hier soir, et que le président de la N.H.L. se disposait, de son côté, à partir pour New-York en vue d'assister à une réunion des gouverneurs, aujourd'hui. Calder a été mis au courant de toute l'affaire par Mantha et il a répondu qu'il ferait connaître sa décision dans le cours de la journée.

Mantha soutient que Blake a été une victime marquée par les Red Wings, dimanche dernier. C'est à qui se serait rné sur la jeune recrue du Canadien, dont la tenue, depuis son enrôlement, a été progressive à chaque partie. Jusqu'à Jack Adams, le gérant du Détroit, d'ordinaire si flegmatique, qui sauta sur le jeune joueur pour le rosser, "Blake a eu à faire face à pratiquement toute l'équipe des Red Wings, devant livrer quatre combats consécutifs, que provoquaient les joueurs d'Adams", nous a dit Sylvio Mantha, ce matin, en commentant le résultat de cette partie.

Si Blake ne peut jouer, ce soir, le club Tricolore sera privé des services d'une recrue exceptionnellement bien disposé. C'est Blake qui décida du dernier match local de l'Américain. Il y a une dizaine de jours, en comptant l'unique point, alors qu'il était étendu sur la glace. Il fut l'un des adversaires irréductibles de l'équipe newyorkaise, à qui il ne déplairait pas d'apprendre qu'il ne sera pas sur la glace, ce soir.

A tout événement, le Canadien y va tout pour tout. La ligne Haynes - Goldsworthy - Mantha prendra la glace dès le coup de sifflet des arbitres, opposant vraisemblablement la combinaison Schriner-Chapman-Carr. C'est la ligne la plus dangereuse de l'équipe étoilée, et elle devra être suivie de près. Il y aura aussi Wiseman, Neils Stewart, Cotton, Oliver, Voss, Klein, qui ne devront pas être négligés, et les sentinel-

les du Canadien ne devront pas craindre de les recevoir d'aplomb, avec de solides body-checks.

MONTREAL A BOSTON

Les Maroons se rendent aujourd'hui à Boston pour y rencontrer les Bruins. Cette partie est d'importance vitale pour le club Boston. Une défaite signe pratiquement son arrêt de mort pour le prochain détail, tandis qu'une victoire pour les Maroons peut leur faire reconquérir la première position. Il va sans dire qu'il y aura du déploiement des deux côtés, puisque le Montréal anticipe que les Leafs, leurs devanciers, éprouveront de la misère à vaincre les Rangers à Madison Square Garden, ce soir. Il en découle donc que les résultats des joutes extérieures, aujourd'hui, seront attentus avec impatience et les trois parties soulèvent un vif intérêt.

Les Canadiens allongent la tournée européenne

LONDRES, Ang., 3. (P.C.) — On a annoncé, hier soir, que l'équipe canadienne allait continuer sa tournée en Allemagne, en France et en Hollande. Le programme commande des parties à Dusseldorf, Allemagne, pour demain, à Paris, pour le 4 mars, à Amsterdam, les 5 et 6 mars et de nouveau à Paris, le 7 mars. Elle jouera aussi une partie à Londres mais on n'en a pas arrêté la date.

L'équipe du Dominion, depuis les épreuves à Garmisch-Partenkirchen, a donné dix exhibitions. Deux de ces exhibitions furent des parties entre les co-équipiers du Canada; elle a gagné ses huit autres épreuves.

Leafs et Hawks joueront aussi à Winnipeg, Calgary

TORONTO, 3. — Les Leafs de Toronto et les Esperviers de Chicago, qui seront opposés dans une série de joutes d'exhibition dans l'Ouest canadien, après les séries de détail de la N.H.L., ne joueront, non seulement à Vancouver mais aussi à Winnipeg et à Calgary. On a annoncé ici hier qu'il y aura deux joutes à Winnipeg et deux autres à Calgary, en plus des trois joutes offertes à Vancouver.

HOCKEY FORUM CE SOIR A 8.30 AMERICAIN vs CANADIEN. Includes ticket prices and location information.

Dandurand et Cattarinich admettent l'éventualité

Les deux sportsmen locaux se disent prêts à acheter le club Boston et à garder Charles Adams

BOSTON, 3. — (P.C.) — On a appris aujourd'hui la possibilité pour Léo Dandurand et Jos Cattarinich, les sportsmen de Montréal, et ex-proprétaires du club Canadien, de prendre la direction des Bruins de Boston. Après que la nouvelle eut transpiré ici que Charles Adams, occupé à des intérêts de courses et de baseball, disposerait volontiers du club de hockey qu'il possède, dans la National Hockey League, Dandurand a confirmé à Montréal que des négociations, tendant à l'achat du club bostonnais, avait été entamées. Cattarinich s'y est associé, mais Dandurand a refusé de dire jusqu'à quel point les pourparlers avaient été avancés.

Un autre acheteur probable des Bruins est le colonel John S. Hammond, ancien dirigeant de Madison Square Garden et des Rangers, de la N. H. L. Le cœur de Hammond est toujours avec le jeu de hockey, si son portefeuille ne l'est pas. Il servit d'instrument à l'introduction du hockey professionnel dans Gotham, en 1925, avec le New-York Américain. On regarde le colonel comme très anxieux de revenir au sein du hockey professionnel.

Si Adams dispose de son club, on dit que la transaction ne s'opérera qu'après la conclusion de la présente saison. Bien que les Bruins soient sous la menace d'une élimination imminente du détail, ils n'en restent pas moins un affaire payante. Leur moyenne d'assistance, cet hiver, a été de dix mille personnes par partie. Adams a connu ses traces financières et autres avec son club de baseball, les "Bees" de Boston, et sa piste de Suffolk Downs, et on le déclare prêt à lâcher son club de hockey.

CE QUE DIT DANDURAND

M. Léo Dandurand, interrogé par nous, cet avant-midi, a con-

firmé la véracité de la dépêche ci-dessus. "Nous avons signifié à M. Adams que Cattarinich et moi serions intéressés dans l'achat des Bruins", nous a-t-il déclaré. "Mais il est entendu que, même en cas d'achat, nous tenons à ce que M. Adams reste avec nous" continua l'ancien propriétaire du Canadien.

Quand nous lui avons demandé s'il pouvait nous dire quel montant était impliqué dans cette transaction éventuelle, Dandurand a préféré laisser ce détail transpirer de Boston, tout comme la nouvelle elle-même. "Il appartient plus au vendeur qu'à l'acheteur de faire connaître ce détail", nous fut-il répondu.

A une autre question, savoir si MM. Dandurand et Cattarinich se désistèrent du projet de faire du hockey à Londres, s'ils achetaient la franchise des Bruins, nous apprimes que ces messieurs ne seraient plus intéressés personnellement dans le projet. Toutefois, ils verraient à faire intéresser d'autres sportsmen canadiens ou américains à leur place, afin de ne pas compromettre la réussite de ce plan.

Brevity, un choix populaire du derby de la Floride, samedi

MIAMI, Floride, 3. — Le Parc Hialeah en est à la dernière semaine de sa réunion et inutile de dire que les fervents du turf ne parlent que du Derby de la Floride qui sera disputé samedi prochain. Le Derby est d'une bourse de \$20,000. Le même après-midi l'association disputera le Championnat Juvenile. La bourse sera de \$2,500.

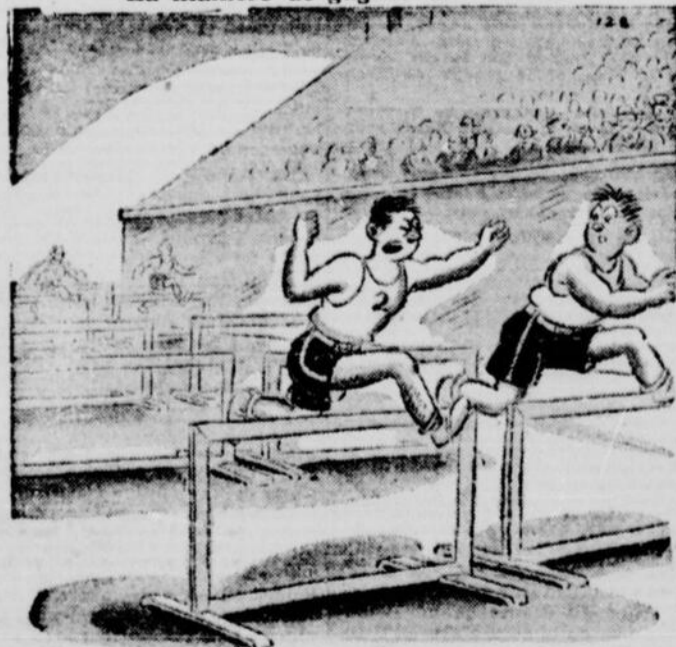
Ce sera le 9e renouvellement du Derby de la Floride. Le spécial fut inauguré à Tampa en 1926 et Torcher en fut le premier vainqueur. Il a alors décroché \$4,450. Il ne fut pas renouvelé en 1927 et 1928 mais fut repris à Hialeah en 1929 et Upset Lad a triomphé pour gagner \$8,600.

Cette année la valeur totale sera probablement de \$26,000.

Les experts sont unanimes à déclarer que Brevity est le candidat le plus logique. Il vient de triompher et il a couvert un mille en 1.36. Il a facilement disposé de ses adversaires et il ne soufflait même pas lorsqu'il est revenu au pesage.

Bright Plumage, appartenant à C. V. Whitney, sera probablement le plus dangereux adversaire de Brevity. Samedi dernier il a décroché la bourse de l'hôtel "Hollywood Beach" et il couvrait le mille en 1.36 4-5. Les autres candidats les plus en vue sont Rushaway et Bootless.

La manière de gagner une course



Je t'en prie, Ivan, cesse de compter les obstacles, je commence à m'endormir !...

Les sélections d'aujourd'hui

A HOUSTON

- 1 — Moonsau, Skippy McGee, Joe Jay.
- 2 — Bleue Heure, Tornille, March Linc.
- 3 — Sure Gamble, Proven, Her Gold.
- 4 — Boy Valet, Odd Blue., Alwin-tour.
- 5 — Fabius, Dozana, Fast Move.
- 6 — Payne, Emigrante, Tornadic.
- 7 — Patchey, Show Boy, Leonard Wilson.
- 8 — Blighted Hopes, Smoky Mountain, Solitary.

Le meilleur : Payne.

AUX FAIR GROUNDS

- 1 — Brigler, Vivola, Pep Talk.
- 2 — Hasty Hanna, Begtagain, Black Agnes.
- 3 — Hereward, Scout Chief, Persuader.
- 4 — Skotch, Royal Image, Elaine.
- 5 — Urchin, Brown Hilda, Smooth.
- 6 — Thomville, Countess Ann, Heartbreak.
- 7 — Saint-Carl, Leana G., Fela-wake.
- 8 — Harold Whitley, Boocord, War Saint.
- 9 — Papillote, Our Hobby, Mobile.

Le meilleur : Urchin.

A OAKLAND PARK

- 1 — Gentleman, Draco, Keyed Up.
- 2 — Lamporte, Playmaster, Dark Tyrant.
- 3 — Brooksie, Deferred, Rolanda.
- 4 — Bernadine W., Border Queen, My Nominee.
- 5 — Ned O., Ruth Jelineck, Flut-ter Up.
- 6 — Furlid Flag, Black Hat, Zembra.
- 7 — Port O Play, Blind Puss, Sergeant Hill.
- 8 — Tadcaster, Small Change, Jaz Age.

Le meilleur : Furlid Flag.

A HIALEAH PARK

- 1 — Pierre André, John Werring, Red Badge.
- 2 — Grey Shot, Mauritius, Little Shaver.
- 3 — Wizard, Jack Snipe, Balma-can.
- 4 — Tragedian, Dame Quickly, Crinoline.
- 5 — Go Home, Shot Up, Bay Bubble.
- 6 — Ladfield, Brown Twig, High Glee.
- 7 — Balios, Motley, Puma.
- 8 — Autovin, Smiling Ed., Teddy Boy.

Le meilleur : Grey Shot.

Le suédois Carl Schroeder a une tenue superbe

NEW-YORK, 3. (P. A.) — La plus grande menace étrangère dans le domaine du tennis intérieur, depuis les beaux jours de Jean Borotra, vient de pointer à la fin de la seconde ronde du 37ème tournoi américain qui ne retient que seize joueurs en action, hier.

Karl Schroeder, de Suède, a affiché une tenue surprenante qui explique bien ses récents succès européens sur Borotra et von Cramm. Il a défait Dave Geiler, capitaine de l'Université de New-York par les scores de 6-1, 6-3.

Pour vaincre Charlie Mattmann, de New-York, par les scores de 6-4 et 6-1, Frank Bowden, de New-York, dut jouer avec le même brio que Schroeder.

Gregory Mangin, de New-York, a battu Joe Fishback par 6-3, 6-1. Gilbert Hall battit George Dunn par 5-7, 6-2, 6-2.



Nouvelles et Commentaires SPORTIFS

PAR ZOTIQUE L'ESPERANCE

SURPRISE DANS LE MONDE DE LA LUTTE

Dick Shikat est le nouveau champion du monde de la lutte. Que de calculs d'experts et connaissances sont déjoués! Paul Bowser, le monarque des organisateurs de la Nouvelle-Angleterre, pour un, doit se mordre les pouces, aujourd'hui. Car le championnat, qui appartenait à son clan, passe maintenant à la troupe de Jack Curley, de New-York. Shikat a gagné le titre hier soir, sans avoir eu à coller les épaules d'O'Mahoney au plancher. Une clé de bras bien appliquée eut raison de l'Irlandais. Cette prise, que Shikat tint pendant plus de cinq minutes, tortura l'ex-champion à un tel point que l'arbitre George Bothner força Danno à quitter la partie, sans quoi ce dernier aurait eu le bras fracturé. Shikat a du mérite en gagnant le titre de telle façon, car depuis plusieurs années, rares sont les fois où les champions furent détrônés au moyen d'une prise aussi scientifique. Maintenant que Shikat a le titre, le clan de Bowser n'aura pas beaucoup d'occasions de le reconquérir. Rudy Dusek, qui fait aussi partie du clan de Jack Curley, sera probablement le prochain champion. O'Mahoney perdait hier son premier combat en territoire américain, après une série de 220 combats. Fut-il trahi hier soir? Nous le saurons bientôt par la voie des journaux de Boston.

FLORIAN ET SIXTO TROP PESANTS

Deux des plus populaires pugilistes locaux ont officiellement annoncé ces jours derniers qu'ils se battront à l'avenir dans des divisions plus lourdes. Lou Brix, pilote de Sixto Escobar, est actuellement à New-York, et avance que Sixto sera en Amérique la semaine prochaine et qu'il se battra à l'avenir chez les poids plume qui comptent des vedettes telles que Canzoneri, Montanez, Ambers, Klick et autres. Cette décision de Brix est sage. Ce dernier prétend qu'il n'y a réellement pas de boxeurs poids coq capable de rivaliser avec Sixto, outre Lou Salica. Or, dans la division des poids plume, Escobar frappe assez durement pour devenir l'un des plus habiles. Les recettes sont aussi supérieures dans cette division qui a Tony Canzoneri comme monarque.

Florian Le Brasseur a quitté Miami pour Boston, ces jours derniers. Il se peut que Florian ait un nouveau gérant d'ici peu. Le populaire boxeur canadien français est aussi décidé de ne livrer que des combats contre poids lourd, à l'avenir. Florian pèse maintenant 185 livres, et nul doute qu'il pourra se classer comme l'un des aspirants logiques au championnat des poids lourd. Déjà, le promoteur Valenti, de Boston, songe à opposer à Florian King Levinsky, Primo Carnera et Joe Louis, au cours de l'été prochain.

LES MALCHANCES DE L'AMERICAIN

Canadien et Américain se livreront ce soir un duel fameux. Red Dutton est impatient de démontrer qu'il a un meilleur club que le Tricolore et que de plusieurs autres équipes de la N.H.L. Dutton est optimiste. Il dit que l'Américain sera dans le détail sans aucun doute et même plus, l'Américain sera le club à battre dans ces éliminations. "Nous avons perdu maintes joutes par un point cette saison, d'avancer Dutton. Dans toutes ces joutes, nous avons eu le meilleur du jeu. Nous avons démontré cette saison que l'Américain était le plus combattif de tous les alignements. Et après tout cela, nous faisons face à une dure lutte pour la troisième place de notre section".

Nul doute que Dutton fut un infatigable pilier des visiteurs de ce soir. Il a développé Joe Jerwa, un bloqueur effectif et un excellent compteur. Joe Jerwa ne reçoit pas tout le mérite qui lui revient. Il se classe actuellement le deuxième meilleur compteur chez les joueurs de défense, avec huit points et 19 assists. Il est second à Babe Siebert dans ce département; ce dernier a 11 buts et 8 assists. Dutton a de plus découvert Schirner, le meilleur ailier, cet hiver.

Si l'Américain prend part au détail, Dutton n'aura pas volé ce mérite.

* * *

Valentine Bialis, d'Utica, N.-Y., fut champion olympique du patin en vitesse, à trois reprises, jusqu'à ce qu'il se fit amputer la jambe droite, il y a deux ans. Miraculeusement, la carrière de cet athlète n'est pas encore terminée, car malgré la perte d'une jambe, Bialis peut encore courir sur patins la distance d'un mille en moins de trois minutes. Val perdit une jambe dans un accident de chemin de fer, dans le Michigan, il y a deux ans. Depuis, aidé d'une jambe artificielle, Bialis affiche encore une vitesse surprenante. Il fut champion olympique en 1924 et 1932. Il détient encore le record du deux milles, distance qu'il avait couverte en 5 minutes et 35.2 secondes. Il était aussi le monarque des patineurs, par en arrière.

CHAMPIONS GAUCHERS

Freddie Miller ne fut pas le seul gaucher à devenir champion boxeur... Tiger Flowers, Johnny Wilson et Lou Brouillard, ancien champion poids moyen et poids moyen-moyen, sont des gauchers... Les épreuves de patinage de vitesse pour jeunes filles ont été récemment disputées à Edmonton par un froid de 20 degrés sous zéro... Un athlète, Dutch Reuther, a éternué si violemment l'autre jour qu'il se brisa une côte... Dizzy Dean prédit que les Cards n'auront pas de championnat tant qu'ils n'auront pas de meilleurs receveurs... Branch Rickey dit que Dizzy a perdu la série mondiale de... Tout ce qu'a fait Dizzy fut de gagner 28 parties... Et en deux ans, Dizzy et son frère Paul ont remporté 160 victoires dont quatre dans les séries mondiales... Et Rickey n'est pas encore satisfait?

Canzoneri bat Steve Halaiko

NEW-YORK, 3. (P. A.) — Tony Canzoneri, champion du monde des poids légers a disposé de Steve Halaiko, de Auburn, N.-Y., en deux rounds hier soir au Palais St. Nicholas. Canzoneri pesait 135 3-5 lbs et Halaiko, 133 3-4.

Une foule de 5,000 amateurs a été témoin de la victoire du vétérán. Un solide droit à la machoi-

re a envoyé Halaiko au plancher. Cette victoire a été une sorte de célébration anniversaire de Canzoneri, car il y avait 12 ans ce soir qu'il livrait son premier combat au club "Waterfront", de la Nouvelle Orléans.

NEW-YORK, 3. — Tony Canzoneri, 135 3-5, a knock-outé Steve Halaiko, 133 3-4, Auburn, N.-Y., (2).

CORAL GABLES, Floride, 3. — Freddie Miller, 125, a battu aux points Petye Sarron, 125, Birmingham, Ala., (15).

Le hammerlock de Shikat a raison de Dan O'Mahoney

Le lutteur allemand torture l'ex-champion du monde qu'il bat en 18 minutes à N.-York

NEW-YORK, 3. — Le fier chef irlandais de Danno O'Mahoney ne porte plus la couronne quel que peu nébuleuse du championnat poids lourd du monde à la lutte. Hier soir, dans l'arène de Madison Square Garden, Dick Shikat, le vétéran de Philadelphie, a forcé l'Irlandais à abandonner la partie après 18 minutes et 57 secondes d'un match comparativement monotone, appliquant un hammerlock, dont la torture força O'Mahoney à capituler. O'Mahoney pesait 225 livres, soit deux livres de moins que l'Allemand.

Le seul aspect dramatique de la rencontre se produisit dans les dernières minutes, lorsque Shikat, tenant son adversaire aux joues rosées, sur le matelas, appliqua graduellement une pression de plus en plus intense à son hammerlock. Plusieurs fois, l'Allemand demanda, supplia l'Irlandais d'avouer sa défaite s'il ne voulait risquer de se faire rompre le bras, mais O'Mahoney tint tête à son supplice pendant deux minutes, endurant des souffrances telles, que les 9,000 spectateurs étaient comme galvanisés sur leurs sièges. Incapable de vaincre l'aversion de son rival à concéder la victoire Shikat s'adressa alors à George Bothner, l'arbitre, et celui-ci conseilla à Danno de céder, ce qu'il finit par consentir. O'Mahoney prit bien cinq minutes avant de descendre de l'arène. Quand il se retira son bras, torturé par Shikat, pendait mollement sur le côté. C'était la première défaite du jeune Irlandais au cours de plus de deux cents engagements depuis

son arrivée en Amérique, l'an dernier. Avant de réussir à conquérir le titre, Shikat avait été copieusement hué par une portion de l'assistance, probablement de sympathies irlandaises. Cette foule désapprouvait, sans doute, les rudes manœuvres de l'athlète allemand, qui avait la témérité de planter ses pieds dans le visage de son adversaire, en se dégageant de plusieurs écartements. Shikat ne se fit pas scrupule, non plus, de recourir aux coups de coude dans le visage. Le dernier transfert de la couronne décrit un parfait triangle. En 1930, Shikat portait le titre avec orgueil lorsqu'un jour Jim Londos, le terrassa pour s'emparer du championnat. Dans la suite, Londos fut battu par O'Mahoney, de sorte qu'il semble naturel que le jeune Irlandais retourne la couronne à l'Allemand. Incidemment, les dernières nouvelles sur Londos voulaient que le Grec s'entraînât avec tenacité en vue de reconquérir le titre.



JACK BLACKBURN, accusé d'homicide, subit actuellement son procès à Chicago. Il est l'entraîneur de Joe Louis.

POTINS DE BASEBALL

Frankie Frisch est enchanté de ses cardinaux. Ses équipiers opinent tous qu'ils reprendront le championnat du baseball, cette année. Frisch a actuellement au camp d'entraînement une cinquantaine de joueurs, sous sa tutelle. Frisch compte beaucoup sur Lelloy Parmalee, ancienement des Giants. On ne s'inquiète guère du sort des frères Deau.

L'agent-recruteur Jack Doyle, des Cubs de Chicago, prédit que son club favori gagnera de nouveau le championnat de la ligue Nationale et le championnat mondial, en plus de l'an dernier. Doyle a la mission de trouver les joueurs qu'exige Charley Grimm.

Ce fut Doyle qui découvrit Bill Jurges, Billy Herman, Stanley Hack, Augie Galan, Gabby Harnett, Lou Warneke, Frank DeMuree, Woody English dans les mineures et les recommanda à ses patrons.

Buddy Myer a signé son contrat pour le Washington, hier. Son salaire sera d'environ \$15,000.

Connie Mack a encore des projets dans la tête. Il vendra ou échangera le deuxième but Wrasler et le voltigeur Wally Moses, d'ici quelques jours, si ces derniers refusent de signer leur contrat.

Le champ intérieur des Indiens de Cleveland, s'est rapporté hier et seul Roy Hughes manqua à l'appel. Trosky, Sammy Hale, Knickerbocker et Boze Berger ont eu un excellent exercice. Le seul autre absent au camp d'entraînement est le lanceur Willis Hudlin.

Les Tigers de Détroit ont joué durant quatre manches, hier, et les étoiles de Frank Reiber battirent les us de Ray Hayworths par le score de 7 à 1. Elden Auker lança les trois premières manches pour les vaincus.

La ligue Américaine semble avoir cette année de meilleurs et excellents receveurs, que la ligue Nationale. Ray Hayworth, Mickey Cochrane, Luke Sewell, Bill Dickey, Art Jorgensen, Bill Baker, Frank Pytlack, Cliff Bolton, Rollie Hemsley, Charley Beery et Frank Hayes, bataillent actuellement pour un poste régulier.

Bill Dickey a signé le contrat des Yankees, hier. Au camp d'entraînement de Joe McCarthy, Joe Di Maggio démontre qu'il a beaucoup de classe. Il frappe durement et ses "drives" sont puissantes.

Hal Trosky entend connaître une meilleure saison que l'été dernier, alors qu'il ne frappa que 271.

Sam Leslie a eu son premier exercice avec les Giants hier et a perdu six livres. Joe Moore et Hank Leiber manquent encore à l'appel, n'ayant pas encore signé leur contrat.

Casey Stengel est fier du travail de Walter Millies, un jeune receveur qui pourrait fort bien remplacer Al Lopez.

Jimmy Dykes a l'intention d'utiliser seulement des recrues dans son prochain séjour à Kreevich, Stumpf, McCulloch.

NOUVELLES BREVES

Eddie Brietz de la Presse Associée nous rapporte que les Cardinaux manquent certes Dizzy Dean... L'hôtel qui abrite les joueurs de Frankie Frisch est situé à un demi-mille du terrain de baseball et Frisch fait marcher ses joueurs... L'an dernier, Dizzy Dean avait organisé un service de taxi moyennant la somme de

Calendrier des parties des Royaux ici et à l'étranger

Joutes locales

ROCHESTER tel. Juin: 1, 2, 3. Juillet: 1-1 P.M., 2, 3. Septembre: 5, 6, 7-7 P.M.
 BUFFALO tel. Mai: 25-25 P.M., 26. Juin: 21, 22, 23, 24. Septembre: 1, 2, 3, 4.
 TORONTO tel. Mai 24, 31. Juin: 28-28, 29, 30. Août: 18, 19, 20, 30, 31.
 NEWARK tel. Mai: 11, 12, 13, 14. Juillet: 10, 11, 12, 13. Août: 4, 5, 9.
 BALTIMORE tel. Mai: 7, 8, 9, 10. Juillet: 14, 15, 16. Août: 14, 15, 16-16.
 ALBANY tel. Avril: 30. Mai: 1, 2. Juillet: 17, 18, 19-19. Août: 10, 11, 12, 13.
 SYRACUSE tel. Mai: 3, 4, 5, 6. Juillet: 6, 7, 8, 9. Août: 6, 7, 8.

Les Royaux à l'étranger

A ROCHESTER. Mai: 28, 29, 30-30 P.M. Juin: 25, 26, 27. Juillet: 5. Août: 21, 22, 23.
 A BUFFALO. Mai: 17, 18, 19, 20. Juin: 17, 18. Juillet: 4-4 P.M. Août: 24, 25, 26.
 A TORONTO. Mai: 15, 16, 21, 22, 23. Juin: 19, 20. Août: 27, 28, 29-29.
 A NEWARK. Avril: 26, 27, 28. Juin: 7-7, 8, 9. Juillet: 20, 21, 22, 23.
 A SYRACUSE. Avril: 19, 20, 21. Juin: 14-14, 15, 16. Juillet: 27, 28, 29, 30.
 A BALTIMORE. Avril: 22, 23, 24, 25. Juin: 4, 5, 6. Juillet: 24, 25, 26-26.
 A ALBANY. Avril: 16, 17, 18. Juin: 10, 11, 12, 13. Juillet: 31. Août: 1, 2-2.

ALIGNEMENT DU CLUB CINCINNATI

Lanceurs	Fr. Le.	Gr.	Pes.	Age	Demeure à	Club en 1935
J. Shoef Barnes	G	G	5.11	174	24	Linwood, N. C. — Toronto
J. Donald Brennan	D	D	6.09	212	37	Augusta, Maine — Cincinnati
Earl Davis, Cook	D	D	6.09	199	24	Lemontville, Ont. — Toronto
Ray Davis	G	D	6.03	193	25	Duncan Oklahoma — Toronto
Paul Derringer	D	D	6.03	205	29	Sarasota, Fla. — Cincinnati
Antonio Freitas	D	G	5.08	165	25	Sacramento, Cal. — Cincinnati
Benny Frey	D	D	5.10	185	29	Jackson, Mich. — Cincinnati
Lee Th. Grissom	G	D	6.02	209	23	Los Molinos, Cal. — Fort Worth Cincinnati
L. G. Hermann	D	D	5.10	185	27	Stockton, Cal. — Cincinnati
W. Frank Hilleher	D	D	6.09	185	26	Minneapolis — Toronto-Cincinnati
A. Hollingsworth	G	G	6.01	185	25	St-Louis — Cincinnati
Silas K. Johnson	D	D	5.10	174	27	Shorden, Ill. — Cincinnati
C. Em. Nelson	D	D	6.02	189	27	Los Angeles — Cincinnati
Eugène Schott	D	D	6.02	186	22	Cincinnati, Ohio — Cincinnati
Les Elbert Stine	D	D	6.00	199	22	Long Beach, Cal. — St-Paul
Fr. M. Wistert	D	D	6.04	210	23	Ann Arbor, Mich. — Fort Worth
Receveurs						
Wil. G. Cymphell	G	D	5.11	182	27	Shreveport, La. — Cincinnati
Henry Erickson	D	D	5.11	179	27	Louisville, Ky. — Cincinnati
E. C. Lombardi	D	D	6.02	195	27	Oakland, Cal. — Cincinnati
W. G. Raimondi	D	D	5.10	155	22	Oakland, Cal. — Oakland
Joueurs d'intérieur						
J. L. Bottomley	G	G	6.00	185	25	Bourbon, Mo. — Cincinnati
Lee Handley	D	D	5.07	169	29	Peoria, Illinois — Toronto
Alex Kampouris	D	D	5.08	155	23	Sacramento, Cal. — Cincinnati
G. H. McQuinn	G	G	5.11	165	24	Bellston, Va. — Newark
W. H. Myers	D	D	5.08	163	25	Weet Fairview, P. — Cincinnati
L. Signey Riggs	G	D	5.11	178	25	Melrose, N.-C. — Cincinnati
Leslie G. Scarsella	G	G	5.11	188	22	Pineole, Cal. — Wilmington-Cincinnati
Th. J. Thevenow	D	D	5.10	179	20	Madison, Ind. — Pittsburgh
Voltigeurs						
L. H. Blakely	D	D	6.01	182	22	Piedmont, Cal. — Fort Worth
S. D. Byrd	D	D	5.10	175	28	Birmingham, Ala. — Cincinnati
Calvin Chapman	G	D	5.09	155	23	Phillip, Miss. — Toronto-Cincinnati
H. Sh. Cuyler	D	D	5.11	182	26	Harrisville, Mich. — Chicago-Cincinnati
L. E. Goodman	G	D	5.10	165	27	Earlsboro, Okla. — Cincinnati
Ch. James Hafey	D	D	6.01	185	31	Berkeley, Cal. — Cincinnati
F. C. Herman	G	G	6.04	189	22	Glendale, Cal. — Pittsburgh-Cincinnati
Harvey Walker	G	D	5.10	175	28	Hattiesburg, Miss. — Toledo-Détroit

10 sous. Comme Dizzy est absent actuellement, le service de taxi n'opère pas. Quand Jimmy Fox s'est rapporté aux Red Sox de Boston, il y a quelques jours, tous les joueurs des Athlétiques, vinrent à sa rencontre le saluer... Connie Mack était absent cependant... Gabby Harnett dit que son plus sensationnel exploit dans les sports fut de gagner 55,000 billes, alors qu'il allait à l'école... Babe Didrickson fait encore sensation au baseball, au camp d'entraînement... Pepper Martin est reconnu le plus rapide joueur de baseball...

Le Garden annonce que Gastanga est le pugiliste que Louis refuse de rencontrer... Patty Berg, la nouvelle sensation du golf, va à l'église, tous les jours... Vincent Richards avance qu'il a une fille qui sera un jour championne au tennis

(G. LESPÉRANCE)

Le procès de Blackburn débute aujourd'hui

CHICAGO, 3. — Jack Blackburn, entraîneur de Joe Louis, un ex-as de la boxe, subira aujourd'hui un procès devant le juge Robert O'Connell. Blackburn, qui est âgé de 52 ans, est accusé d'homicide. Il tua Enoch Hauser, un noir, le mois d'octobre dernier, au cours d'une rixe. Hauser passait près de la scène du drame quand Blackburn tua ce témoin alors qu'il tentait de tirer sur son combattant, un nommé John Bowman.

Courville fait face à Descoteaux

Les amateurs de lutte de la salle Montcalm attendent impatiemment le match final de ce soir, qui met aux prises Armand Courville contre Paul Descoteaux. L'organisateur Marcel Rodrigue anticipe un match rude et sensationnel. Aussi, une salle comble est en perspective.

Courville et Descoteaux sont tous deux confiants, car leurs déclarations des derniers jours justifient l'avancé. Chuck et Lou Kelly en viennent aux prises dans la semi-finale. Carochia et Sonnenberg, Kid Vincent et Jean Mario, Anthime Arbour et Cécilia-Carla seront les adversaires des trois autres matchs. On peut réserver des billets en appelant, Cal. 2759.

BRUXELLES, 3. (P.A.) — L'équipe de hockey américaine olympique et une équipe constituée de Belges et de Canadiens ont fait match nul, 1-1, ce soir. Bien que les Américains aient mené l'attaque au premier engagement, les Belges ont compté le premier but quand Shaw, un Canadien, a scoré. Vers la fin de la seconde période, John Garrison a égalisé le score.

Thil annonce sa retraite prochaine comme boxeur

PARIS, 3. — Marcel Thil, champion poids moyen de l'International Boxing Union, a annoncé son intention de laisser la boxe prochainement. Il y a quatre ans, Thil battait "Gorilla" Jones, dont les seconds lancèrent l'éponge dans l'arène. Il a 32 ans et jouit d'une grande popularité chez ses compatriotes. Une certaine sensation a été causée, récemment, lorsque Georges Carpentier, ancien champion poids lourd d'Europe, donna raison à Lou Brouillard, pugiliste canadien-français, lorsque celui-ci prétendit n'avoir pas commis de foul contre Thil, lors de leur rencontre de janvier. Thil fut déclaré vainqueur parce que Brouillard l'aurait frappé en bas de la ceinture.

BOSTON, 3. — En apprenant l'intention de Thil de se retirer de la boxe, Lou Brouillard a déclaré qu'il espérait avoir la chance de rencontrer de nouveau le champion au mois de mai prochain, alors qu'il retournerait se battre à Paris.

New-York songe à obtenir la future Olympiade de 1940

NEW-YORK, 3. — Le Downtown Athletic Club annonce, aujourd'hui, la formation d'un comité en vue de soulever un intérêt national pour que les Jeux Olympiques aient lieu à New-York en 1940. M. G. Terribery a été nommé président.

"Bien que nous admettions que ce n'est pas notre tour d'avoir l'Olympiade de 1940" a déclaré Terribery, "la dépression et les difficultés financières de foule de pays tendent à nous favoriser pour l'obtention des prochains Jeux Olympiques". En 1932, l'Olympiade eut lieu à Los Angeles, avec les jeux d'hiver à Lake Placid, N.-Y. Présentement, le Japon réclame l'Olympiade de 1940 avec instance.

Freddie Miller a bien défendu son titre

CORAL GABLES, Floride, 3. — Freddie Miller a victorieusement défendu le championnat poids plume de l'Association Nationale de Boxe, en battant Petey Sarron dans un combat de 15 rondes, ici, hier soir. Le combat fut rude et mouvementé. Plus de 8,000 ama-

teurs y assistaient. Sarron a frappé bas à plusieurs reprises et l'arbitre Leo Shea a menacé de le disqualifier.

NEW-HAVEN, Conn., 3. — Al Gainer, 173, New-Haven, a battu aux points Charley Massera, 181, Pittsburg, (10).

CHICAGO, 3. — Everett (Young) Rightmire, 127, Sioux City, Ia., a battu Frankie Wolfram, 127, Winnipeg, (10).

Victoria Jr. gagne la première joute, 4 à 3

St-Jacques bat Iberville, 8 à 4

Cranes contre Outremont ce soir à l'Aréna

Un bel effort individuel d'Ernie Munday, six minutes avant la fin de la joute, a donné la victoire au Victoria dans la première joute d'une série de deux dans trois, pour le championnat du Groupe Junior, hier soir au Forum. Le Lafontaine qui est le finaliste du circuit Foley a livré une lutte brillante pour égaliser à trois reprises, le score. Le point d'Ernie Munday fut superbe. Il partit de sa ligne bleue, fonça au centre, glissa le disque entre les jambes du bloqueur Maher puis seul devant la cage rivale, il lança haut, déjouant habilement le cerbère Auger qui avait plongé, vainement.

LES VEDETTES

Monyhan, Sheeran et Munday ont été les vedettes des vainqueurs. Hal Price a sauvé la partie dans les dernières minutes de jeu. Il fut chanceux de tenir les Bleus de Norman Ranger sans point au cours des cinq dernières minutes. Auger, Landreville, Besette, Trudeau, Leblond et Vanasse ont brillé pour les vaincus. La deuxième joute de la série sera disputée jeudi soir, au Forum.

LES SOMMAIRES:

Victoria—Buts: Price; Défenses: Sheeran et Dufresne; Centre: Monihan; Ailes: E. Munday et Waddock. Subs.: Coates, Carroll, A. Davis, Drew.

Lafontaine—Buts: Auger; Défenses: Maher et Landreville; Centre: Demault; Ailes: Laroche et Trudeau; Subs.: Besette, Tremblay, Leblond, B. Demers, Vanasse.

Arbitres: Léo Heffernan et Geo. Bonamer.

Première période

1—Lafontaine: Laroche 5.42
2—Victoria: Drew (Sheeran), 9.42
3—Victoria: Dufresne (Munday) 12.12
Punitions: Sheeran, Demers, Dufresne.

Deuxième période

4—Victoria: Monihan 16.09
5—Lafontaine: Vanasse (Maher) 19.08
Punitions: Sheeran (2), Laroche (2), Maher, Monihan, Demault, Coates, Carroll, Landreville.

Troisième période

6—Lafontaine: Demers (Trudeau) 2.15
7—Victoria: Munday 14.05
Punition: Landreville.

ST-JACQUES, VICTORIEUX

Le club St-Jacques, champion de la ligue Provinciale a eu raison du club Iberville, dans une élimination du championnat intermédiaire de la province, hier soir à l'Aréna. St-Jacques a gagné la série de deux parties, total des points par le score de 16 à 8. Desbiens et Gagnon ont été les vedettes du St-Jacques.

Le sommaire:

Première période

1—Iberville: Gagné 6.09
2—St-Jacques: Desbiens 16.09
3—Iberville: Laviole (Rollo-Barabe) 19.09
Pun.: Rollo, Moreau, Desbiens, Mullins.

Deuxième période

4—Iberville: Gagné 4.30
5—St-Jacques: Desbiens, (Chagnon) 7.09
6—St-Jacques: Gagnon 11.09
7—Iberville: Choquette, (Trahan) 12.00
8—St-Jacques: Chagnon, (Gagnon) 15.00
9—St-Jacques: Gagnon (Desbiens) 23.30
Pun.: Rollo, Bédard, Mullins, Erlau.

Troisième période

10—St-Jacques: Erlau, (Sénécal) 16.30
11—St-Jacques: Desbiens, (Gagnon) 16.30
12—St-Jacques: Sénécal 19.45
Pun.: Desbiens, Armand.

Le club St-Jacques rencontrera maintenant l'Université de Montréal, champion de la ligue intermédiaire Montréal. La série sera de deux parties, total des points. La première partie sera disputée demain soir à Joliette et la deuxième au Forum, samedi après-midi.

Le procès de Hull

(SUITE DE LA PAGE 4)

ne peut vous obliger de parler. Si vous faites une déclaration il faut que vous la fassiez librement. S'il y a quelque chose que vous ne comprenez pas, demandez le moi, je vous l'expliquerai.

R.—Je vous ai bien compris.
Q.—Préférez-vous faire une déclaration ou aimeriez-vous mieux que je vous pose des questions, à votre choix?

R.—Ce serait plus facile pour moi d'avoir des questions.

Q.—M. Beausoleil, quel âge avez-vous?

R.—21 ans.

Q.—Garçon.

R.—Oui.

Chez ses parents?

Q.—Habitez-vous chez vos parents?

R.—Je suis parti il y a deux ans au mois de juillet, quand j'ai été transféré.

Q.—Où étiez-vous avant?

R.—A Saint-Gabriel de Brandon.

Q.—Etiez-vous à l'emploi de la banque à Saint-Gabriel?

R.—Oui.

Q.—Et vous avez été transféré à Hull plus tard.

R.—Oui, j'ai eu deux successales avant cela, pour la banque.

Q.—M. Beausoleil connaissez-vous quelqu'un qui a participé, de près ou de loin au vol d'abord et au meurtre ensuite d'Armand Nadeau, le vol du sac contenant l'argent de la banque et le meurtre de Nadeau, connaissez-vous quelqu'un qui de près ou de loin connaissait quelque chose avec cette affaire?

R.—A part de nous trois, Chénier, Lafleur et moi, je connais M. Jos Rochon.

Q.—M. Lafleur dont vous venez de nous donner le nom, qui est-il, qu'est-ce qu'il fait?

R.—Il est payeur à la banque provinciale.

Q.—Dois-je comprendre que c'est le même Lafleur qui accompagnait Armand Nadeau lors du meurtre?

R.—Oui.

Q.—M. Chénier, qui est-il, quel est son prénom?

R.—Georges.

Q.—Où habite-t-il?

R.—161, rue Dollard, Hull.

Le même

Q.—Dois-je comprendre que c'est le même Georges Chénier qui a été arrêté hier soir à notre bureau, avec vous?

R.—Justement.

Q.—Vous dites que ces deux hommes et vous êtes mêlés dans cette affaire. De quelle façon étiez-vous mêlé dans cette affaire? Est-ce qu'il y avait un chef parmi vous trois?

R.—Oui.

Q.—Qui?

R.—M. Chénier qui était le principal des trois.

Q.—Quand vous dites le principal des trois, voulez-vous dire de quelle façon il était plus principal que les autres?

R.—Parce qu'il s'est occupé de rencontrer les gens qui devaient

DERNIERE HEURE

Sprague Cleghorn a laissé la gérance du club Pittsburgh, ce matin.

Un tournoi d'"espoirs-blancs" de la division des poids-lourds, sera organisé au Forum, au début du mois de mai, a annoncé Tommy Gorman, ce matin.

CE SOIR A L'ARENA

Les Cranes et Outremont Tigers en viendront aux prises, ce soir à l'Aréna dans la joute décisive pour le championnat de la ligue Mont-Royal Junior. Le score de la première joute fut de 4 à 4.

BUFFALO, N.-Y., 3.—Johnny Nelson, 175, Buffalo, a battu Bud McArthur, Saginaw, Mich., (4); Johnny Erjavec, 181, Duluth, a battu Louis Le Page, 157, Québec, (4).

faire le hold-up; il a rencontré ces gens lui-même.

Q.—Qui est qui a eu l'idée de faire ce vol?

R.—M. Chénier, il en a parlé le premier.

Q.—Est-ce que M. Chénier devait y prendre part lui-même?

R.—Non.

Q.—Deviez-vous en prendre part vous-même?

R.—Non, monsieur.

Q.—Est-ce que Lafleur devait y prendre part lui-même?

R.—Il devait y prendre part comme conducteur de la machine seulement.

Q.—Est-ce que Chénier vous avait dit de quelle façon l'argent devait être séparé, ce que vous deviez avoir pour votre part?

R.—Moi et M. Lafleur devions avoir \$1,500 chacun.

Q.—E. M. Chénier.

Le solde

R.—La balance devait être divisée entre M. Chénier, les bandits et M. Rochon.

Q.—Mais, dites-moi, les bandits les connaissiez-vous?

R.—Non monsieur.

Q.—Qui est-ce qui vous en a parlé?

R.—M. Chénier.

Q.—Vous a-t-il dit de quel endroit, de quel village, de quelle ville ils venaient ces bandits là?

R.—Il m'a dit qu'ils venaient de Montréal.

Q.—Maintenant, M. Rochon dont vous parlez, qui est-il, que fait-il?

R.—Actuellement je ne sais pas. Il est l'ancien gérant du club Interprovincial.

Q.—L'avez-vous rencontré pour discuter de l'affaire avec vous?

R.—Non monsieur.

Q.—Savez-vous si Lafleur l'a vu?

R.—Je ne le crois pas.

Q.—Qui est-ce qui vous a dit qu'il était au courant du hold-up qui devait se préparer?

R.—M. Chénier.

Lui-même?

Q.—Est-ce qu'il devait y prendre part lui-même, M. Rochon ou est-ce que c'était d'autres personnes?

R.—D'autres personnes, pas lui-même.

Q.—Qu'est-ce que Rochon devait faire dans cette affaire-là?

R.—Introduire les bandits, les protéger.

Q.—Est-ce qu'il habite à Hull, ce monsieur Rochon là?

R.—A Ottawa.

Q.—De quelle façon devait-il les protéger, ces hommes-là?

R.—Il devait leur procurer un appartement à Hull.

Q.—Vous n'avez pas d'idée à quel endroit à Hull?

R.—Je n'ai pas d'idée.

Q.—En aucun temps avez-vous eu connaissance de conversations qui ont eu lieu entre Chénier et Rochon?

R.—Non.

Q.—Vous ne les avez jamais vu parler ensemble?

R.—Non.

Q.—Tout ce que vous savez de Rochon, c'est Chénier qui vous l'a dit?

R.—Oui.

Q.—Depuis combien de temps était-il préparé à ce coup-là?

R.—Il y a bien deux mois.

Q.—Est-ce qu'Armand Nadeau avait affaire à cette affaire-là?

R.—Non, monsieur.

Camarade de Nadeau

Q.—Comme question de fait vous étiez un des camarades de Nadeau?

R.—Je travaillais avec lui depuis un an.

R.—Chez qui?

R.—J'ai passé trois mois de pensions; actuellement chez Mme Maisonneuve.

Q.—Avez-vous discuté la chose personnellement en compagnie de Lafleur souvent?

R.—Quand on se rencontrait les trois on en parlait chaque fois.

Q.—Qu'est-ce qui se disait, quel était le sujet de la conversation. Est-ce que vous disiez de quelle façon le coup devait être fait?

R.—Chénier disait que les types qui devaient venir préparaient

leur chemin, leur route eux-mêmes.

Q.—Quand, pour la dernière fois avant le crime, vous êtes-vous rencontré avec Chénier et Lafleur, pour discuter l'affaire?

R.—La dernière fois mardi soir.

Q.—A quelle heure.

R.—Vers 8 heures.

Q.—Où?

R.—Dans la machine de M. Lafleur.

Q.—Où étiez-vous, où vous êtes-vous rencontrés en premier lieu?

R.—Lafleur est venu me chercher chez moi.

Q.—Où étiez-vous allés?

R.—Au restaurant.

Q.—Directement?

R.—Oui.

Q.—Quel restaurant?

Chez Chénier

R.—Au restaurant Lionel Chénier.

Q.—Où?

R.—Rue Champlain.

Q.—Pourquoi alliez-vous là?

R.—Pour rencontrer M. Chénier.

Q.—L'avez-vous rencontré?

R.—Oui.

Q.—Est-ce qu'il est monté dans votre automobile?

R.—Oui.

Q.—Qu'est-ce qui a été décidé? R.—Que le hold-up devait avoir lieu le lendemain matin.

Q.—Vous a-t-il dit de quelle manière ce hold-up devait avoir lieu?

R.—Il m'a dit qu'il devait se faire avant d'arriver au pont Interprovincial.

Q.—Ils devaient être combien d'hommes qui devaient faire ce hold-up?

R.—Probablement trois.

Q.—Des étrangers?

R.—Oui.

Q.—Avez-vous été longtemps ensemble pour discuter cette affaire ce soir-là?

R.—Environ quinze ou vingt minutes.

Q.—Ensuite, qu'est-ce que M. Chénier a fait?

R.—Il a débarqué de l'automobile rue Notre-Dame.

Ensuite

Q.—Qu'est-ce que Lafleur et vous avez fait alors?

R.—J'ai été à son garage, remettre le char.

Q.—Le lendemain du crime, vous avez été à la banque comme d'habitude?

R.—Oui.

Q.—A quelle heure?

R.—Vers 9 heures.

Q.—Est-ce que vous avez vu Chénier ce matin-là?

R.—Oui.

Q.—Lafleur?

R.—Oui.

Q.—Est-ce qu'il a été question de quelque chose entre vous autres à ce moment-là?

R.—Non, monsieur.

Q.—A quelle heure est partie l'automobile de Lafleur pour transporter l'argent de la banque?

R.—Vers dix heures et quinze.

Q.—Et c'est après cela que vous avez appris le hold-up et le meurtre de votre camarade?

R.—J'ai appris cela à 2 heures 30 en revenant de mon lunch.

Q.—Qui est-ce qui vous l'a appris?

R.—M. Laporte.

Q.—Avez-vous vu Lafleur dans l'après-midi?

R.—Je l'ai vu quand il parlait aux reporters.

Pas de discussion

Q.—Vous n'avez pas discuté avec lui?

R.—Pas à ce moment-là.

Q.—A quel moment avez-vous discuté avec lui?

R.—Je l'ai vu à 5 heures 15 au moment où il me remettait l'argent.

Q.—Quel argent?

R.—Trois billets de \$1,000 et un de \$500.

Q.—Est-ce que c'était dans une enveloppe quelconque?

R.—Non, monsieur.

Q.—Qu'est-ce qu'il vous a dit en vous donnant cet argent?

R.—Il m'a dit, ne me mettant

l'argent dans la main, "Cache la".

Q.—Avez-vous discuté avec lui ensuite?

R.—Non monsieur.

Q.—Après votre travail, où êtes-vous allés?

R.—J'ai laissé la banque vers 6 heures 10 pour ma maison de pension; ensuite j'ai été rencontrer M. et Mme Nadeau, au train de 7 heures 15, à Ottawa et je suis revenu à la maison.

Q.—Avez-vous caché l'argent qu'on vous a donné en arrivant à la maison?

R.—Oui.

Q.—Où l'avez-vous caché?

R.—Sous le lavabo.

Q.—Où?

R.—Dans la chambre de bain.

Q.—De quelle façon sous le lavabo, comment?

R.—J'ai levé le lavabo et je l'ai caché; c'est un lavabo avec un grand pied, je l'ai levé et j'ai caché l'argent.

Q.—Avez-vous vu Chénier ce soir-là?

R.—Je l'ai vu vers 10 heures 45.

Q.—Où?

A sa pension

R.—A ma maison de pension, quand je suis revenu à la maison.

Q.—Alors, vous êtes sorti après être revenu du train?

R.—Oui, je suis sorti vers 9 heures.

Q.—Où étiez-vous allé?

R.—Je suis allé à la Commission des Liqueurs et ensuite au Standish Hall, Hull.

Q.—Puis, vous êtes revenu?

R.—Oui.

Q.—Quand vous êtes revenu, vers onze heures moins quart, Chénier était à la maison?

R.—Oui.

Q.—Il vous attendait, je suppose?

R.—Quand je suis arrivé, il se préparait à partir; il m'attendait, c'est entendu.

Q.—Et au moment où il se préparait à partir, à sortir, est-ce qu'il vous a dit quelque chose, ou lui avez-vous dit quelque chose?

R.—Il m'a demandé comment ça allait, me laissant entendre par là qu'il parlait de notre affaire, et j'ai répondu: "Fais attention, quelqu'un t'espionne."

Q.—Vous saviez que quelqu'un l'espionnait?

R.—Il m'a demandé comment ça allait, me laissant entendre par là qu'il parlait de notre affaire, et j'ai répondu: "Fais attention, quelqu'un t'espionne."

Q.—Vous saviez que quelqu'un l'espionnait?

R.—Il m'a demandé comment ça allait, me laissant entendre par là qu'il parlait de notre affaire, et j'ai répondu: "Fais attention, quelqu'un t'espionne."

Q.—Vous saviez que quelqu'un l'espionnait?

R.—Il m'a demandé comment ça allait, me laissant entendre par là qu'il parlait de notre affaire, et j'ai répondu: "Fais attention, quelqu'un t'espionne."

2 NOUVEAUX DREADNAUGHTS EN ANGLETERRE

LONDRES, 3. — (Copyright par la Presse Associée). — Le "livre blanc" contenant tous les détails du programme de réarmement révèle que l'on posera en 1937 les quilles de deux nouveaux navires de guerre de première classe. Le "livre blanc" annonce aussi que l'on continuera la modernisation des navires de guerre actuels. Cinq croiseurs seront construits en 1936 et porteront à 70 le nombre total des navires de cette catégorie.

Le document insiste sur la nécessité du réarmement anglais disant que le danger d'une guerre existait toujours. "Nous sommes forcés, dit-il, de vérifier nos moyens de défense et de nous sauvegarder contre toute agression."

Le personnel de la marine sera augmenté de 6.000 hommes. Quatre nouveaux bataillons d'infanterie seront créés (un bataillon comprend 1.000 hommes). 250 avions seront ajoutés à la Royal Air Force, ce qui portera la première ligne de défense à 1.750 avions.

CAPRICIEUSE CANALISATION

Un fait original à remarquer, c'est que l'hiver dernier le froid fut plus rigoureux que cette année et on a eu au Service de la canalisation municipale, à dégeler 1.598 services d'eau au cours du mois de février qui vient de se terminer, comparativement à 1.195 cas seulement qui se sont produits au cours du même mois, l'an dernier. Voici maintenant un petit tableau comparatif à ce sujet:

Mois	1934-35	1935-36
Décembre ...	35	43
Janvier	289	133
Février	1.195	1.508
Mars	474
Avril	97
Mai	11

Les cantons de l'Est reçoivent lord Tweedsmuir

FARNHAM, 3. (P.C.) — Le gouverneur général et lady Tweedsmuir accompagnés de leur fils, l'honorable Alastair Buchan ont commencé hier leur visite officielle des Cantons de l'Est. Parties d'Ottawa, leurs Excellences ont passé par Farnham. Hier soir, elles ont dîné chez M. C. B. Howard, député de Sherbrooke.

Aujourd'hui, elles ont été reçues officiellement par la ville de Sherbrooke. La réception eut lieu ce matin à 10 h. 45 pendant laquelle des adresses de bienvenue leur furent lues en anglais et en français par le maire F. H.

Différends domestiques

Le juge Richard-S. Hosking, de Toronto, déclarait hier devant les membres du Canadian Club que la Cour des différends domestiques est appelée à rendre des services inappréciables, en se constituant la sauvegarde de la vie familiale. Elle devra surtout s'inspirer de l'esprit de clémence et procéder avec clémence. A Toronto, 80 pour cent des affaires domestiques sont traitées de façon qu'il n'en résulte pour les intéressés aucun tort même moral.

La révision de la constitution

OTTAWA, 3. — La conférence des procureurs généraux avec le ministre de la justice a siégé hier toute la journée. Un communiqué officiel dit que les conversations au sujet de l'amendement de la constitution ont fait des progrès mais on croit savoir que les provinces maritimes continuent à faire opposition au transfert du pouvoir de révision de la conférence de Westminster au pouvoir fédéral.

Les entretiens se continuent aujourd'hui. Ils porteront sur quelques amendements concrets, notamment sur la création du conseil fédéral des emprunts.

Vol à main armée qui est loin d'être clair

La police est perplexe, devant un vol à main armée, qui aurait été commis, samedi soir, sur la personne d'un chauffeur de taxi. Ce dernier a donné plusieurs versions de l'attentat, si bien que la police ne sait de quel côté aiguiller ses recherches. Le chauffeur, un ancien combattant, prétend que samedi soir deux individus lui ont ordonné à la pointe du revolver de leur remettre son argent, \$14.50 en tout. Ce fait n'a été dévoilé par lui à la police qu'hier après-midi.

Réunion du nouveau conseil

QUEBEC, 3. (P.C.) — Le nouveau conseil municipal de Québec a tenu sa première séance, hier, au cours de laquelle le maire Grégoire a été assermenté.

M. Grégoire a promis que la dette serait consolidée et qu'un expert examinerait les livres de la ville. Il s'est engagé à abolir la taxe des locataires et la taxe d'eau des automobilistes. Quant au chômage, le maire prétend que le fardeau devrait en être assumé par les gouvernements fédéral et provincial, et que les secours directs devraient être remplacés par des travaux de grande envergure.

Bradley et l'échevin J. W. Genest. Ensuite lord Tweedsmuir a déposé une couronne de fleurs au tombeau du soldat inconnu après quoi il a été reçu au palais archépiscopal. Il s'est ensuite rendu dans plusieurs maisons d'éducation.

A. ED. BARIT PRÉSIDENT DE HUDSON MOTOR

Les directeurs de la compagnie Hudson Motor Car annoncent, l'élection de M. A. Edward Barit, au poste de président de leur compagnie. M. Barit était président



M. A. EDWARD BARIT, nouveau président d'Hudson Motor Car Company.

d'Hudson Motor Cars of Canada; il succède à M. Roy D. Chapin, décédé récemment.

M. Barit est un des industriels les mieux connus au Canada et il s'est acquis l'estime et l'admiration des Canadiens par la vigueur et l'initiative qu'il a déployées dans l'organisation de la compagnie canadienne Hudson, à Tilbury.

Le nouveau président a pratiquement passé sa vie au service d'Hudson; il était entré dans l'organisation à titre de secrétaire et il s'est rapidement élevé au poste de gérant-général.

Depuis le retour de M. Chapin, après la complétion de son terme au poste de secrétaire américain d'Commerce, M. Barit avait travaillé de pair avec le président pour mener vigoureusement les destinées d'Hudson. M. Barit demeure gérant-général et il sera assisté par M. Stuart G. Balts, qui est vice-président et occupera la fonction d'assistant gérant-général.

M. Morgan sera reçu par le Jeune Barreau

L'Association du Jeune Barreau de Montréal, donnera un dîner en l'honneur de M. A.-E. Morgan, principal et vice-chancelier de l'Université McGill. Ce dîner aura lieu, au Cercle Universitaire, 515 est, rue Sherbrooke, mardi, le 19 mars 1936 à 6 h. 45.

La résidence était assurée pour \$700

SAINT-JEROME, 3. — (P.C.) — Le procès d'Isaïe Poirier, de Grenville, Ont., a commencé hier devant le juge Donat Lalonde. Il avait assuré la maison pour une somme de \$700 et aurait frémement déclaré, notamment devant sa fille Berthe, qui a hier témoigné, qu'il y mettrait le feu.

Les patinoires encore désirées

Il est d'habitude à l'hôtel de ville de fermer les patinoires et les glissoires le 1er mars, à cause du dégel qui s'en vient bientôt, mais plusieurs échevins, hier, ont protesté contre ce fait en disant que les patinoires et les glissoires pouvaient être maintenues en condition encore quelque temps vu la température spéciale de cette année.

Le comité exécutif s'est rendu aux demandes de ces échevins, notamment MM. Georges Caron, de Maisonneuve et Dave Rochon, de Saint-Michel.

Forain, peintre religieux

PARIS, 3. (P.C. - Havas). — Forain, peintre religieux, c'est l'aspect presque inconnu de l'illustre dessinateur humoriste qui est mis en pleine lumière par le "Salon catholique" qui s'ouvrira aujourd'hui dans la galerie d'art des Champs-Élysées.

AMÉLIORATION DU SORT DES MÉCANICIENS

Plusieurs membres de l'Union des mécaniciens de machines à vapeur se sont présentés, en délégation, hier midi, chez Son Honneur le maire Camillien Houde, pour lui demander que la cité de Montréal signe un contrat collectif avec ceux de leurs membres qui sont à l'emploi de la municipalité.

Le porte-parole, M. A. Mayrand a expliqué au maire que les membres de cette organisation travaillent en général jusqu'à treize heures par jour et qu'ils désirent tout simplement un contrat qui leur permettra de travailler huit heures par jour seulement avec un salaire raisonnable et une journée de repos hebdomadaire. Le maire Houde s'est montré très favorable à la demande de ces délégués et les a ensuite référés au comité exécutif qui a le pouvoir de faire la législation à ce sujet.

Au comité exécutif les délégués furent aussi reçus très favorablement, et dès que la législation sera toute préparée, ils obtiendront ce qu'ils demandent.

WHITEHORSE, Yukon, 3. — (P.C.) — Mary Joyce est arrivée à Tanana-Crossing, avec son attelage de chiens, en route vers Fairbanks où elle veut être couronnée reine du carnaval.

L'Empire State Building est plongé dans l'obscurité

NEW-YORK, 3. (P.A.) — Une "vague de sabotage" déferla aujourd'hui sur New-York alors que les garçons d'ascenseurs et autres employés de buildings tentent de "paralyser" entièrement tous les gratte-ciel dans la plus grande ville de l'Amérique et la plus moderne du monde.

La grève est entrée dans une phase si menaçante que l'état d'alarme a dû être proclamé, pour la cinquième fois seulement dans l'histoire de New-York.

De véritables escouades volantes de grévistes ont fait de rapides incursions dans les buildings géants pour en chasser les employés qui avaient refusé de se joindre à eux et, dans certains cas pour attaquer les gardiens et briseurs de grève.

La radio-police n'a cessé de la nuit de répondre à des centaines d'appels. Dans les quartiers compris entre le Upper-Bronx et Greenwich Village, les agents ont constaté un grand nombre d'actes de sabotage. Des portes avaient été fracturées, des vitres brisées et des câbles d'ascenseurs coupés.

Plus de 300 cas de violence ont été signalés et plus de cent arrestations effectuées. Une vingtaine de personnes ont été grièvement blessées au cours d'échauffourées entre les piqueurs, la police et les briseurs de grève, tandis qu'une trentaine d'autres ont dû être pansées sur les lieux pour

Déluge d'eau bouillante

Dans le quartier fashionable "exclusif" de Central Park West, des amis des grévistes ont ouvert des valves de fournaies inondant ainsi d'eau bouillante le sous-sol d'une maison de rapport de 13 étages. Une épaisse vapeur s'échappait par les appartements supérieurs.

Cette maison de rapport et un grand nombre d'autres ont été ainsi privées de chaleur alors qu'une neige fine obscurcissait New-York et que la température devenait froide et humide.

Les projets des grévistes pour aujourd'hui ont été tenus dans le plus grand secret. James-L. Bambrick, le président de la International Building Service, a dit à l'issue d'une conférence qui ne s'est terminée qu'aux petites heures du matin: "Nous vous réservons une surprise... sensationnelle."

Le Empire State Building

On croit qu'il a voulu laisser entendre par là qu'il ordonnerait l'évacuation par les employés des plus hauts gratte-ciel, y compris le Empire State Building, l'édifice Chrysler et le fameux centre "Rockefeller Plaza-Rado".



Les deux individus suivaient le Dr Jones sur le qual où ils avaient toutes chances d'attaquer impunément. Ils suivaient silencieusement et pendant ce temps, le Dr Jones regardait de tout côté, intéressé par ce paysage tropical.

Il se retourna soudainement afin de jeter un coup d'oeil sur la rue qu'il venait de parcourir. Il se vit alors suivi de près par un Arabe et un rénégal blanc. Se voyant découvert, les deux individus se précipitèrent sur l'Américain.

Le géologue se prépara au combat avec détermination. Au collège, il avait été un champion nageur et coureur, mais avait négligé le sport plus utile de la boxe et ne savait guère distribuer que des moulinets peu savants.

Cependant, il avait confiance en sa force et savait que s'il ratait beaucoup de coups, ceux qui atteindraient leur but seraient solides. Il entendit soudain une voix: "occupez-vous du petit 'bozo', je vais avoir soin du gros", disait-on.

PLateau 5151

Heures d'affaires 9 hrs a.m. à 5 h. 30 p.m. excepté le samedi : 9 hrs a.m. à 10 hrs du soir

PLateau 5151

chez DUPUIS

Aubaines remarquables de saison pour mercredi Éléphants complets

pour jeunes gens, jeunes garçons et garçonnets

Nous recevons un envoi spécial de très beaux complets en tweed tout laine, gris ou brun, pâle ou medium, aussi brun foncé, beige. Tweed uni à rayures, chevrons, quadrillés. D'autres en belle serge cheviote (FOX) bleu marine et tout laine. La coupe parfaite et nouvelle pour le printemps, tout comme le fini soigné assureront une tenue tout à fait selon le goût du garçon soucieux de sa tenue.

Pour 5 à 11 ans

Veston avec plis et ceinture dans le dos. Aussi ordinaire. Culotte droite, culotte Breeches.

6.75

DUPUIS — rez-de-chaussée (De Montigny)

Pour 9 à 15 ans

Veston droit ou croisé, avec ou sans plis et ceinture au dos. Pantalon, culotte golf ou Breeches (ou 2 culottes et veston).

8.75

Bouffe Kapok

pour rembourrer les coussins

C'est un produit très populaire sur le marché. Facile à manipuler, il ressemble à la laine et permet de réaliser de beaux coussins uniformes.

Spécial, le paquet d'une livre . . .

.29

DUPUIS — deuxième (Ste-Catherine)



en vedette — ce très moderne et beau

MOBILIER DE CHAMBRE À COUCHER

(absolument tel qu'illustré)

Il y a quelque chose de différent, d'attrayant dans les lignes de ce mobilier, convergeant vers le centre pour former des rayons. Installez-le dès maintenant dans votre chambre.

Noyer choisi fini irréprochable. Glaces nouveau genre.

15.90 EN DEPOT, solde plus un léger supplément, par versements mensuels pour convenir à votre budget.

les 4 meubles . .

Jusqu'à 24 mois de crédit si désiré.

DUPUIS — quatrième (De Montigny)

ECHANGEZ VOS VIEUX MEUBLES POUR DES NEUFS

159



Dupuis Frères

ALBERT DUPUIS, président
A.-J. DUGAL, v.p. et dir.-gér. ARMAND DUPUIS, sec.-trés.

PRESENTATION DES NOUVELLES CRAVATES MIRATEX

Voici une cravate que vous avez désirée depuis longtemps... c'est-à-dire une qualité qui ne se froisse pas... et voici un prix très raisonnable chez DUPUIS, chacune

trois des dessins illustrés, plusieurs autres au choix.

variété de dessins et de couleurs pour hommes et jeunes gens étudiants.

Venez demain sans faute faire votre choix pendant que l'assortiment est au complet.



MIRATEX est une marque qui sera populaire pour sa bonne confection, son fini soigné et les dessins sobres dans les nouvelles teintes pour le printemps 1936.

extrémités finies avec un soin tout particulier pour la durée.

À ce prix de vente achetez-en au moins 4 à la fois pour le printemps.

Si vous ne pouvez pas venir au magasin demain, commandez par téléphone: PLateau 5151, local 202.

DUPUIS — rez-de-chaussée (Ste-Catherine)

CASSEROLE et ASSIETTE

en verre PYREX. Les 2 articles dans une seule monture

Voilà un ensemble utile, pratique et joli. La monture est en métal dont le placage argent est des plus durables. Au complet à ce prix chez DUPUIS

DUPUIS — rez-de-chaussée (Ste-Catherine)

3.95

M. Claude Bourgeois

le distingué conférencier, parlera au poste CKAC demain jeudi soir, à 9h.15, et dimanche soir prochain à 10 h.

Ne manquez pas ces causeries qui seront des plus intéressantes.

LE PLUS GRAND EVENEMENT COMMERCIAL DE L'ANNEE APPROCHE CHEZ DUPUIS . . . suivez attentivement nos annonces.

CANADIENS-FRANÇAIS, SOYONS
FIERS DE NOTRE LANGUE
MATERNELLE: PARLONS-LA
BIEN PARTOUT. PERPÉTUONS
LE VERBE PUR QUI LE PREMIER
RÉSONNA SUR LES LEVRES DE
LA CIVILISATION AU CANADA.

La Patrie

LE JOURNAL QUI PLAÎT AU LECTEUR ET PROFITE À L'ANNONCEUR

MOTS D'ORDRE
MULTA PAUCIS
AUJOURD'HUI MIEUX QU'HIER
ENCORE MIEUX DEMAIN
BEAUCOUP EN PEU
RENSEIGNER, INSTRUIRE, ÉGAYER

28

MONTREAL, MARDI 3 MARS 1936

SHIKAT NOUVEAU CHAMPION DE LUTTE

(LIRE EN PAGE 24)

LÉO-CATTA ADMETTENT L'ÉVENTUALITÉ

(LIRE EN PAGE 23)



DICK SHIKAT est le nouveau monarque de la lutte. L'Allemand a eu raison de Danno O'Mahoney, hier soir, à New-York.

Gene Tunney, golfeur



L'ex-champion du monde GENE TUNNEY réside en Floride l'hiver. Le voici sur un terrain de golf, plaçant la balle dans la soucoupe au tee-trou.



Voici un instantané de la joute Angleterre-Canada. JIM FOSTER exécute une série de beaux arrêts.



MARCEL THIL, champion des poids moyens, annonce sa retraite prochaine du monde de la boxe.

Projets de Joe Louis

BUFFALO, N.-Y., 3. — Joe Louis a déclaré hier soir qu'il défendra son titre qu'une seule fois, s'il bat Jim Braddock. Louis dit qu'il est confiant de battre définitivement Schussling et Braddock puis défendra son titre une seule fois et ensuite se retirera de la boxe. Il a aimé guère la popularité et les foules.

DEMAIN chez DUPUIS

ROBES "MARTHA WASHINGTON" OU "MARATHON"



en broadcloth de coton imprimé, pour dames

C'est une véritable toilette à porter dès le matin, chez soi, dans l'intimité ou pour vaquer aux légers travaux du ménage. Broadcloth de coton imprimé dans les teintes diverses. Coupe tailleur simple et très jolie. Chacune

1.49

Tailles: 16 à 44. MARATHON en bleu, rouge, jaune, noir, vert.
Tailles: 36 à 44. MARTHA WASHINGTON en bleu, mauve, marine, noir.

DUPUIS — deuxième (Centre)

Dupuis Frères

PLATEAU 5151 — Local 202

VOYEZ NOS SPÉCIAUX
— au verso —